

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du mardi 15 décembre 2015

L'Assemblée départementale s'est réunie à neuf heures vingt-cinq, sous la présidence de M^{me} Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je procède à l'appel nominal.

(M^{me} la Présidente procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

M^{me} LA PRESIDENTE. – Excusés, M^{me} Marie-Christine BUNLON a donné pouvoir à M. Patrice MORANÇAIS et M. Eric JEANSANNETAS à M^{me} Pauline CAZIER.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES RENDUS DES DEBATS DES SEANCES DES 2 ET 20 AVRIL 2015

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je sou mets à votre approbation les procès-verbaux et les comptes-rendus des débats des séances des 2 et 20 avril 2015.

Personne ne demande la parole ?...

Je les mets aux voix. *(Adoptés à l'unanimité.)*

ORDRE DU JOUR – RAPPORTS DEPOSES SUR TABLE

M^{me} LA PRESIDENTE. – Trois rapports vous ont été déposés sur table, concernant la représentation au Centre départemental de l'enfance et de la famille, les maisons de services au public et une aide économique exceptionnelle – dossier FREITAS à FELLETTIN.

Voyez-vous une objection à l'examen de ces trois rapports lors de la séance de ce jour ?...

Puisque tel n'est pas le cas, ce dont je vous remercie, ces trois rapports seront donc examinés par notre assemblée.

DÉPÔT DE DEUX MOTIONS ET D'UN VŒU

« Garantir aux départements les moyens de maintenir leurs politiques »

**Motion déposée par M. Gérard GAUDIN,
au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre**

M. GAUDIN. – Cette motion se lit ainsi :

« Le poids croissant des dépenses sociales effectuées pour le compte de l'Etat asphyxie les départements et leur ôte toute capacité d'action. Depuis 2004, leurs difficultés financières s'accroissent en raison de l'absence d'une compensation juste et pérenne du financement des trois allocations individuelles de solidarité : le RSA, la PCH et l'APA.

« Cette situation remet en cause l'égalité territoriale, fragilise la capacité d'action et d'investissement des départements, comme celle de milliers d'acteurs économiques, sociaux ou associatifs qui font vivre l'ensemble de notre pays. Abandonner les départements, c'est abandonner les populations les plus fragiles des territoires qu'ils représentent.

« La prise en charge du coût croissant de ces allocations n'est plus supportable du fait de l'inadéquation structurelle entre ressources et dépenses. Sans solution pérenne, notre modèle social ne pourra plus être garanti. Le pacte républicain sera rompu.

« Au nom de la cohérence, l'Etat doit garantir à nos collectivités les moyens d'exercer leurs compétences.

« A défaut de porter la nécessaire réforme des finances locales, il est attendu du Gouvernement qu'il organise en priorité la recentralisation du financement de l'allocation RSA, en laissant aux départements des recettes dynamiques. L'Assemblée des Départements de France, l'ADF, déterminera en assemblée générale extraordinaire, en décembre 2015, les modalités techniques et financières de cette recentralisation.

« Depuis quatre ans, les départements ont démontré leur volontarisme à travers la tenue de groupes de travail conjoints entre Matignon et l'ADF chargés de trouver une solution commune. Sans marge financière, les départements ont désormais besoin de décisions urgentes et non plus d'un énième cycle de discussions. L'heure n'est plus aux tergiversations.

« Aux côtés de l'ADF, les élus du Département de la Creuse exigent :

- des mesures immédiates pour 2015 en faveur des départements les plus en difficulté ;
- des mesures durables pour garantir dès 2016 la pérennité du RSA et la compensation financière des départements dans la prise en compte du reste à charge ;
- un calendrier ferme de mesures concrètes dès la loi de finances 2016 ;

- l'adoption de mesures permettant de ralentir l'envolée des dépenses sociales que les départements servent au nom de l'Etat, notamment l'APA – ticket modérateur, recours sur succession... Il n'est plus question pour les départements de subir des dépenses nouvelles, qu'elles soient imposées par voie législative ou réglementaire.

« Aujourd'hui, la politique sociale de la France n'est plus financée. L'Etat doit être capable d'assumer ses responsabilités essentielles à l'égard de nos concitoyens les plus fragiles.

« Faute d'avancées, le département de la Creuse n'inscrira dans son budget que le niveau de dépenses sociales votées en 2015 ».

(Cette motion est renvoyée devant la première commission.)

Projet de loi Noé

**Vœu présenté par M. Nicolas SIMONNET,
au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre**

« Il n'y a aucun métier qui n'ait son apprentissage », Jean La Bruyère

M. SIMONNET. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Le projet de loi Noé – Nouvelles Opportunités Economiques –, autrement appelé « Macron 2 », doit être présenté début 2016 au Conseil des ministres.

« Il prévoit notamment d'autoriser des artisans à s'installer sans qu'ils ne disposent des qualifications et des formations requises pour l'exercice de leur métier.

« Demain, si ce funeste projet venait à être adopté, chacun pourra s'improviser menuisier, charcutier ou maçon.

« Cela signifierait la mort de l'apprentissage et, par la même occasion, de l'artisanat français de qualité !

« Emmanuel Macron, le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, joue un mauvais rôle, celui de l'apprenti... sorcier !

« Avec ce projet de loi, il se fait le chantre d'une "überisation" de l'économie française. Ironie de l'histoire, c'est un ministre d'un Gouvernement socialiste qui propose ce texte, symbole d'une libéralisation outrancière et destructrice.

« En permettant à n'importe qui de faire n'importe quoi, le Gouvernement va fragiliser les entreprises artisanales avec une concurrence déloyale et créer des micro-entreprises sans savoir-faire, ni avenir.

« Au final, le consommateur sera le grand perdant puisque des "artisans" non formés seront dans l'incapacité d'apporter la même qualité de service ;

« L'apprentissage est une filière d'excellence, une passerelle vers un emploi durable et non délocalisable, qui connaît déjà une crise profonde.

« Elle se traduit par une baisse continue du nombre d'apprentis, que ce soit à l'échelon départemental, régional – moins 400 apprentis, dans le Limousin, entre 2011 et 2014 – ou national.

« Cette chute s'explique par les nombreuses difficultés qu'affrontent les maîtres d'apprentissage : réglementation trop contraignante, lourdeurs administratives, charges trop importantes...

« N'oublions pas que les apprentis d'aujourd'hui formeront la main-d'œuvre de demain ! Alors, n'allons pas décourager les entrepreneurs de les recruter !

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2015,

« Demande à l'Etat le retrait de ce projet de loi Noé. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

**« Enjeux pour l'élevage
du projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement »**

**Motion déposée par M^{me} Marinette JOUANNETAUD,
au nom du Groupe de la Gauche**

M^{me} JOUANNETAUD. – Cette motion est ainsi rédigée :

« Considérant qu'un accord économique et commercial global a été conclu avec le Canada en septembre 2014, que l'Union européenne et les Etats-Unis ont débuté en 2013 la négociation du Partenariat transatlantique pour le Commerce et l'Investissement, le PTCI ;

« Considérant qu'en matière de libéralisation des droits de douane, il est primordial de veiller au maintien de nos acquis fondamentaux dans les domaines sociaux, environnementaux, alimentaires et sanitaires ;

« Considérant qu'en matière d'élevage, secteur particulièrement sensible, le Gouvernement français a réaffirmé que les différents types de viande et leurs produits transformés doivent bénéficier d'un traitement spécifique ;

« Considérant que l'exigence de traçabilité et de respect des règles européennes s'applique pour l'ensemble des accords commerciaux et reste une constante de la position française dans les négociations commerciales ;

« Considérant que la France défend comme un objectif prioritaire pour l'Union européenne la reconnaissance et la protection effective des indications géographiques – IG – qui témoignent de savoir-faire développés par les producteurs et participent au dynamisme des territoires ruraux ;

« Considérant que la politique agricole commune 2014-2020 apporte un soutien financier puissant au secteur agricole et agroalimentaire européen pour favoriser son développement, et que lors de la dernière réforme de la PAC, la France a œuvré pour que le système d'aides couplées soit consolidé, notamment pour soutenir les filières les plus sensibles, tel l'élevage ;

« Considérant les différences de conditions et de coût de production de part et d'autre de l'Atlantique et de la nécessité d'éviter une déstabilisation de prix sur la filière bovine ;

« Considérant l'impérieuse nécessité de préserver le modèle agricole et alimentaire européen, de préserver les emplois qui y sont liés, et que la France et l'Allemagne jouent un rôle moteur en vue d'atteindre ces objectifs ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2015,

« Demande à MM. les Ministres de l'Agriculture et des Affaires étrangères et du Développement international de rester attentifs à ce que la viande bovine européenne bénéficie, dans les négociations en cours, d'une approche particulière garantissant qu'elle ne fasse pas l'objet d'une libéralisation dommageable et donc de distorsions de concurrence, et qu'il soit tenu compte des contingents déjà accordés dans des négociations précédentes ;

« Demande, enfin, qu'il soit définitivement acté que la viande importée respectera la réglementation européenne, que les viandes d'animaux ayant fait l'objet d'un traitement aux hormones ou par tout autre promoteur de croissance ou ayant subi une décontamination chimique non autorisée par l'Union européenne ne pourront être commercialisées sur le sol européen. »

(Cette motion est renvoyée devant la cinquième commission.)

ALLOCUTION DE M^{me} LA PRESIDENTE

M^{me} LA PRESIDENTE. – Chers collègues, mesdames, messieurs, après un certain nombre de bouleversements notoires dans le paysage institutionnel français – un découpage cantonal contesté, qui s'est voulu plus électoraliste que territorial, des intercommunalités qui s'interrogent sur un agrandissement n'ayant pas toujours de sens, treize nouvelles Régions, certaines devenues gigantesques quand d'autres n'ont pas bougé pas, des élections en décembre, du jamais vu ! –, quels auraient pu être ces citoyens surpris par ces taux records d'abstention et de bulletins blancs ou nuls ?

Le Président de la République François Hollande voulait marquer son quinquennat. Faute de réformes structurelles qui auraient pu conduire le pays vers une sortie de crise et un avenir plus serein pour les Français, il aura voulu faire passer le temps, inventer un nouveau paysage institutionnel sans Congrès de Versailles.

Quoi de plus indispensable que de marier de force des collectivités, de semer le doute dans l'esprit d'électeurs peu ou pas informés des enjeux, qui sont allés aux urnes ces

deux derniers dimanches, mettant de trop grands bulletins dans de trop petites enveloppes, sans savoir au fond pourquoi ils allaient voter et ce qu'ils auraient à exprimer ?

Rien de surprenant à ce que, dimanche soir, personne ne savait qui avait vraiment gagné ces élections, ni la gauche, ni la droite. Gagner quoi ? Pour quoi faire demain ? Avec qui ?

Une seule souriait dimanche soir depuis la Région Nord – Pas-de-Calais. Un seul parti politique a de quoi se réjouir depuis dimanche soir.

Partout en France, des citoyens, de plus en plus nombreux, semblent préparer pas à pas un avènement que nous redoutons, mais qui semble orchestré par le manque de réponses aux vrais problèmes de perte de repères dans une société qui s'est voulue trop complaisante envers ceux qui ne respectaient pas les règles établies sur des valeurs de travail et de respect.

Comment ne pas entendre gronder ceux qui rappellent les promesses non tenues ? Plus d'insécurité, plus de chômage, plus de précarité, plus d'impôts, plus de dépenses publiques, un sentiment teinté de crainte devant l'éloignement des élus, ainsi que des pouvoirs décisionnaires, et moins de représentativité pour les ruraux que nous sommes.

Toutes ces réformes territoriales restent incomprises par les Français qui, eux, ont des problèmes quotidiens d'emploi et de pouvoir d'achat. Certains augurent déjà qu'une stratégie consistant à laisser monter le Front national serait payante pour le Parti socialiste. (*Exclamations dans les rangs du groupe de la Gauche.*) Mais alors, pourquoi avoir fait un Front républicain en Nord – Pas-de-Calais et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur ? Pourquoi avoir pris le risque d'entendre à coup sûr Marine Le Pen agiter ces vieux discours « UMPS » et s'autodéclarer seule force d'opposition en France ?

Le Parti socialiste gagne seulement, dans ce contexte, à réussir plus que jamais le grand rassemblement de la gauche, sachant que la droite s'affaiblit de fait. Mais le Front national compte désormais des élus dans toutes les Régions de France.

En Creuse, le rassemblement des forces de gauche conforte l'ambition du Parti socialiste à se maintenir au pouvoir dans ces trois anciennes Régions : Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine. La tâche va être rude, difficile et il va falloir répondre à ceux qui se sont ralliés, même si très minoritaires au premier tour, ceux qui sauront infléchir un exécutif qui va devoir faire, une fois de plus, le grand écart. Je pense particulièrement à la stratégie qui sera déployée autour de l'aménagement ferroviaire, l'aménagement routier et l'agriculture. Mais nous devons saluer pour leur engagement tous les candidats creusois qui ont eu tant de kilomètres à parcourir et féliciter ceux qui ont été élus Conseillers régionaux.

Cette grande distance qui nous sépare de la capitale régionale, le manque de moyens de communication performants vont les mettre à rude épreuve. Souhaitons qu'ils conservent un peu d'énergie pour porter les projets de la Creuse afin qu'elle s'insère dans ce nouveau périmètre où il va être difficile d'être entendus, quoi que l'on annonce déjà l'ex-Président du Limousin Vice-président à hautes responsabilités pour défendre l'ex-Limousin, et gageons qu'il saura porter notre département en grande Aquitaine comme il portait la Creuse en Limousin !

Quoi qu'il en soit, tout est désormais à faire. Le nouvel exécutif va être empêtré dans la nouvelle organisation qu'il va falloir mettre en place et coordonner les trois anciennes Régions. Quelle sera sa politique en termes de ressources humaines ? Quelles relations va-t-il

construire avec les douze départements ? Quels transferts, quelles ressources, alors que les décrets de la loi NOTRe ne sont pas encore tous publiés ?

Là encore, quel manque de vision de la part du Gouvernement ! Certaines Régions, parce que leur périmètre n'a pas changé, vont être opérationnelles plusieurs mois avant les autres : une injustice supplémentaire qui nous est faite !

Mais nous allons, nous, chers collègues, collectivité départementale de la Creuse, être exigeants. Le Petit Poucet de la grande Région ne va pas se laisser galvauder par un exécutif qui portera de nouveau la politique gouvernementale.

La Creuse est mise à terre par un Gouvernement qui n'a que faire de ses particularités sociologiques.

La Creuse est mise à terre par un Président qui se moque bien de nos difficultés structurelles.

Mais pire encore, la Creuse est mise à terre par ses parlementaires que je n'entends pas broncher devant une loi de finances rectificative qui exclut leur département d'un fonds de soutien aux plus fragiles d'entre eux. Ils me rassuraient presque lorsqu'ils expliquaient que quelques millions d'euros suffiraient à nous maintenir à flot et que le Gouvernement allait faire un geste pour nous. Nous n'aurons rien de cette enveloppe exceptionnelle ! Certes, notre taux d'épargne brute est largement en deçà du seuil de 7,5 %, seuil d'alerte, comme vous l'expliquait, voilà quelques semaines, le cabinet Klopfer. Pour rappel, il est en Creuse de 4,1 % en 2014.

Mais nous ne répondons pas à un second critère pour être retenus. Il faut que le poids des allocations individuelles de solidarité représente plus de 28 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Après le retraitement, en 2014, il est de 27 % !

La Creuse ne peut être considérée en grande difficulté, me dit-on, du fait que ce sont, non pas ses dépenses d'allocations individuelles de solidarité qui grèvent le plus son fonctionnement, mais ses autres dépenses, et que, globalement, contrairement à beaucoup d'autres départements, trop peu d'économies de gestion ont été mises en œuvre ces trois dernières années.

La Creuse est mise à terre par ceux qui votent la loi de finances 2016, laquelle confirme la baisse de la DGF aux collectivités. Après - 770 000 € en 2014 et - 1,9 M€ en 2015, ce sera - 4,5 M€ en 2016 !

Je vous voyais aussi, monsieur le Conseiller départemental de FELLETIN, à un journal local télévisé, assez sûr de vous, serein et souriant, expliquant voilà quelques jours que nous n'avions pas de réelles craintes à avoir et qu'il suffisait que le Gouvernement nous envoie 5 M€. Mais quelle dérision que tout cela, lorsque vous savez que le fonds d'urgence exceptionnel représente 50 M€ et qu'il va être affecté à dix départements ! Le département du Nord, qui aura la plus grande part de ce fonds, bénéficie de 11 M€, ce qui représente pour ce département cinq jours de paiement d'allocations RSA. Mais quel sens de la mesure, quelle prise de conscience de la part du Gouvernement de la situation réelle dans laquelle se trouvent les départements ! C'est inouï !

Alors, je voudrais dire à ceux d'entre vous, qui étaient d'ailleurs encore voilà quelques mois en charge de notre collectivité, que vous n'avez pas peur de vous étrangler

lorsque, lors de telle ou telle cérémonie, telle ou telle manifestation, telle ou telle réunion, vous osez m'invectiver, moi ou mes Vice-présidents, sur tel ou tel investissement qui serait devenu urgent, investissements pour lesquels, probablement, nous retarderions la réalisation pour vous déplaire ! Mais pourquoi ne les aviez-vous pas réalisés ? Pourquoi ces investissements que vous dénoncez aujourd'hui, les avez-vous laissés à l'état d'étude ou de promesses préélectorales ? Vous n'en aviez déjà plus les moyens et vous aviez commencé à baisser l'enveloppe des investissements en 2014. Voilà les vraies raisons !

Alors, par égard pour les Creusois, épargnez-nous les leçons aux quatre coins du Département ! Soyez humbles et faites un peu preuve de pédagogie ! Arrêtez de nous faire croire que rien ne doit changer !

Sans ce fonds de soutien, le scénario qui nous conduit à baisser de 20 M€ les dépenses en deux ans est malheureusement celui qui va devoir être mis en place, sauf à augmenter de 50 % le taux de la taxe foncière et à n'envisager aucun investissement durant les deux prochaines années. Je vous laisse encore une fois réfléchir à ce contexte qui est hors champ du combat politique, mais qui ressort comme étant du domaine de la survie de notre collectivité.

Lors de notre séance plénière extraordinaire, monsieur le Conseiller départemental de BOURGANEUF, vous nous expliquiez que l'analyse financière que nous avons fait réaliser était superflue, voire inappropriée aux circonstances. Cela me rend perplexe quant à la conscience qui est la vôtre de la situation budgétaire de notre collectivité. Vous précisiez que le rapport d'observations de la Chambre régionale des Comptes serait amplement suffisant.

Destinataire moi-même depuis le printemps des rapports intermédiaires, je savais, mais vous aussi puisque vous les receviez, me semble-t-il, en tant que précédant ordonnateur, que ce document ne serait pas complet, excluant une analyse fine sur l'année 2014 et, surtout, n'élaborant pas les scénarii prospectifs nécessaires à notre collectivité, pour faire les choix réalistes afin de construire nos budgets des deux années à venir.

Monsieur le Conseiller départemental d'AUBUSSON, puis-je apporter aussi un complément de réponse à la question que vous me posiez quant au coût de cette analyse financière ?

Pour rappel, son coût est de 14 950 € en 2015, quand la même étude commandée par le Président LOZACH en 2006 était de 14 000 €. Vous voyez que l'inflation, en neuf ans, n'a eu guère d'impact.

Autre précision utile, j'ai tenu à ce que chaque Conseiller départemental reçoive dans les douze jours qui précédaient la séance plénière le document du cabinet Klopfer, alors qu'en 2006, les élus de l'opposition n'en avaient eu connaissance que lors de la projection en séance.

Comme l'a précisé M^{me} FAIVRE, il s'agissait de mettre à votre connaissance un document très important, un document d'information, un document de travail qui aidera chacun d'entre vous à vous projeter dans la complexe compréhension de l'élaboration des budgets d'avenir.

La plénière de ce jour est consacrée à quelques modifications de l'organigramme de la collectivité, au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, à

différentes demandes de subventions dans les domaines de la culture, de l'agriculture, du tourisme et à l'examen de quatre dossiers ayant trait à la politique de l'eau.

Un des rapports sur table concerne les maisons de services au public, pour lesquelles il vous est demandé votre avis sur les lieux d'implantation.

Deux sujets particuliers ont été examinés par la Commission des Finances et du Budget. Ainsi, vous avez, si vous le souhaitez, à débattre du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes et à examiner la situation budgétaire du Département sur la période 2009-2013. Enfin, pour terminer, nous devons nous prononcer sur le projet de décision modificative n°3.

Cette décision modificative est dictée par ce dont je vous parlais depuis octobre et qui fait redondance avec ce que dit la Chambre régionale des Comptes : la difficulté à élaborer le budget dès l'année 2015. Cela me permet d'affirmer que l'inscription en besoins pour les dépenses sociales, qui nous a été transmise en avril, avait été minorée d'environ 1 M€ en termes de prévisions, pratique qui se révèle avoir été utilisée dans d'autres départements ; je citerai le Nord, l'Essonne ou la Seine-Saint-Denis.

En fait, 1,3 M€ de crédits supplémentaires sont nécessaires pour les politiques famille, enfance et handicap. Vous savez que le nombre de placements judiciaires est censé être en augmentation, que nous devons faire face aussi à un accroissement du nombre de mineurs étrangers accueillis en Creuse, à notre charge, et d'une hausse du nombre de placements en foyer occupationnel.

Nous avons décidé de prendre ces crédits sur l'enveloppe affectée aux allocations RSA et de décaler le paiement à la Caisse d'allocations familiales et à la Mutualité sociale agricole du mois de décembre à début janvier 2016. Mais nous avons eu la mauvaise surprise de constater qu'il avait déjà été procédé à ce décalage d'un mois par la précédente majorité ! En fait, en décembre, le Conseil départemental avait à régler un acompte sur le mois précédent, novembre, et la régularisation du mois d'octobre. Cela va nous contraindre à verser en janvier, non pas un mois, mais deux mois, novembre et décembre 2015. La situation est encore pire que ce que nous imaginions !

Voilà pourquoi nous vous proposons d'adopter la motion que vous a présentée M. GAUDIN, motion qui, votée au Congrès de l'Assemblée des Départements de France à Troyes en octobre dernier résulte d'un consensus, et de prendre, si rien n'est fait en faveur de notre département, la résolution de n'inscrire dans notre budget 2016 que le niveau des dépenses sociales votées en 2015, ainsi que procèdera une très grande majorité des départements de France.

Je vous remercie de votre attention.

La parole est à M. LEGER, pour le groupe d'opposition.

M. LEGER. – Madame la Présidente, mes chers collègues, j'avais eu l'occasion de dire, voilà une quinzaine de jours lorsque nous nous sommes réunis pour le rendu de l'analyse Klopfer, que le calendrier n'était évidemment pas hasardeux et que nous sentions bien que nous nous rapprochions des élections régionales. Ce matin, je constate que voilà, nous sommes déjà dans la campagne des législatives. (*Exclamations des Conseillers départementaux d'Union de la Droite et du Centre.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ouh là là !

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, par les hasards du calendrier – et là, par contre, je crois parfois au hasard ! –, notre séance plénière se déroule deux jours après le second tour des élections régionales. Comme l’a immédiatement indiqué le Premier ministre, « Nul ne peut plastronner, il convient de rester humble », même si nous avons évité le pire, à savoir une Région dirigée par le Front national, en partie parce que la gauche a préféré le Front républicain au « ni-ni » irresponsable.

Néanmoins, nous pouvons tous convenir que le premier tour fut un choc pour notre République. De scrutin en scrutin, le parti d’extrême droite gagne des électeurs. A nous, désormais, élus des formations républicaines, de tenter d’apporter des solutions face au désarroi exprimé ainsi par de nombreux électeurs du Front national.

La tâche est, bien entendu, complexe tant les causes de la montée de ce parti sont multiples et, finalement, plus complexes à appréhender qu’on ne l’a longtemps cru.

Le chômage bien sûr, la crise économique sûrement constituent des viviers dans lesquels se nourrit le vote Front national, mais il existe sans doute bien d’autres causes car souvenons-nous que Jean-Marie Le Pen fut présent au second tour d’une élection présidentielle en 2002, c’est-à-dire dans une période de croissance et de création d’emplois.

Alors, quoi d’autre ? Crise identitaire ? Peur d’un monde instable ? Sentiment de relégation ? Surenchère sécuritaire ? Perte de repères dans un grand vent de mondialisation ? Découplage entre lieux de création de richesse et lieux de vie des classes modestes ? Je ne sais pas ! Il faudra bien essayer, en tout cas, de comprendre pour tenter d’agir et ramener dans le champ républicain des millions d’électeurs abusés par la démagogie extrémiste.

Rester humble donc, mais pour autant, ne pas boudier son plaisir !

En effet, neuf mois après votre victoire aux départementales, force est de constater qu’il n’y aura pas eu d’état de grâce pour vous.

Le premier tour des élections régionales témoignait déjà de ce constat puisque le Parti socialiste arrivait en tête dans le Département de trente voix ; c’est peu ! Mais cet écart a été démultiplié dimanche avec une avance de 3 362 voix. La gauche est de retour, madame la Présidente, et vous vous retrouvez déjà, à l’issue de quelques mois, dans une impasse politique, comme vous vous retrouvez dans une impasse financière. (*Exclamations des mêmes Conseillers départementaux.*)

M. GAUDIN. – Et pour cause !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci de le reconnaître !

M. LEGER. – Ce n’est pas faute d’avoir essayé d’instrumentaliser le rapport Klopfer, quelques jours avant les élections régionales !

Oui, mais voilà, le coup du bilan a fait « pschitt » et l'analyse présentée ici et ailleurs à grand renfort de tapage médiatique ne nous a rien appris. Quel gaspillage d'argent public, alors même que vous ne cessez de déplorer les difficultés budgétaires, réelles, de notre collectivité ! Quel gaspillage de l'argent du contribuable creusois, alors que le rapport de la Chambre régionale des Comptes, gratuitement, nous livre exactement les mêmes analyses, les mêmes conclusions que M. Klopfer, ancien conseiller municipal d'opposition de Nevers !

Alors, je veux être précis par rapport au rendu de la Chambre, que je cite :

« Le Conseil général a limité la progression de ses dépenses de personnel, mais les charges d'intervention sociale, très importantes, ont été en hausse régulière. », page 5.

« La capacité de désendettement dépasse en 2013 le seuil de dix années, considéré comme soutenable », page 23.

« L'évolution des charges se rapproche de celle des produits et tend vers l'effet ciseau. », page 19.

« L'excédent brut de fonctionnement (...) est en baisse de 7,5 % depuis 2010, et toujours inférieur au ratio préconisé de 10 % des produits de gestion. », page 11.

« En 2010, près d'un Creusois sur cinq (19,4 %) vit au-dessous du seuil de pauvreté. », page 8.

En résumé, la Creuse est pauvre, croule sous les dépenses sociales et elle est victime de « l'effet ciseau ». M. Klopfer s'est donc contenté de souligner ce qui n'est qu'une évidence validée par la Chambre régionale des Comptes.

Mais là, bien sûr, pas de chiffres retraités, pas d'effets de manche avec vue sur la banquise, pas de commande politique à un organisme indépendant, pas de morgue de l'expert aux billets de train payés 14 000 € et qui, de surcroît, a failli ne pas arriver ! Un comble ! *(Exclamations dans les rangs du groupe d'Union de la Droite et du Centre.)*

La Chambre régionale des Comptes donne donc un avis sur la gestion des années 2009-2013, qui dit quoi en résumé ? Je cite encore :

« Au cours de la période 2009-2013, les taux de réalisation des prévisions budgétaires de la section de fonctionnement sont satisfaisants, en dépenses (90 %) comme en recettes (92%). », page 10.

« Le taux de réalisation des dépenses d'investissement (avec ou sans AP/CP) est supérieur à 80 % au cours de la période. Le taux de réalisation des recettes, déjà correct, s'améliore au cours de la période, pour atteindre 77 % en 2013 », même page.

« En 2012, par habitant, l'investissement et l'encours de dette étaient similaires à ceux des départements de la strate. », page 11.

« L'augmentation des effectifs est due essentiellement aux intégrations de personnels liées aux transferts de compétences vers les départements, les effectifs du Conseil général, hors intégrations, ayant été stables, voire en baisse. », page 12, etc.

Bref, et nous y reviendrons, un Département bien géré dans un contexte budgétaire déjà difficile ! (*Formidable ! et applaudissements de M. FOULON.*)

Cette difficulté s'est aggravée depuis 2013. Mais alors que vous avez misé toute votre stratégie de communication sur la dramatisation à l'extrême, force est de constater que la Creuse ne fait pas partie des dix départements reconnus comme les plus en difficulté par l'Etat – cela n'en fait pas pour autant, je vous l'accorde, un département riche – et devant donc bénéficier de l'aide d'urgence de 50 M€. Heureusement, nos parlementaires œuvrent pour une action de solidarité financière en direction de notre Conseil départemental ; vous aviez d'ailleurs lancé un appel au secours auprès de notre député.

Alors, nous ne disons pas que la situation financière du Conseil départemental est simple, mais nous revendiquons encore une fois le fait que nous avons légué, temporairement, une collectivité bien gérée. (*Exclamations dans les mêmes rangs.*) Désormais, il vous appartient de prendre vos responsabilités à bras-le-corps et de présenter – enfin ! – vos priorités et vos choix. Ce n'est pas parce que vous n'achèterez pas de pantalons aux agents du Parc départemental cette année que vous résoudrez vos problèmes financiers !

Je crains que vous ne sachiez pas le faire car, à l'impasse politique et financière, s'ajoute désormais la panique en termes de gestion du personnel, un personnel aujourd'hui très inquiet, ayant le sentiment qu'il n'y a pas de pilote dans l'avion, ou plutôt plusieurs, avec des consignes contradictoires à un rythme effréné. Votre Directeur de Cabinet a d'ailleurs été la victime expiatoire de ces soubresauts incessants.

La « calinothérapie » adoptée par certains de vos Vice-présidents ne suffit pas à effacer les craintes, des craintes accrues quand vous nous proposez d'adopter, vendredi prochain en Commission Permanente, un rapport sur le flicage par un cabinet privé des absences pour cause de maladie dans notre collectivité. Quel beau message de confiance envoyé à votre personnel, à l'heure des inquiétudes légitimes liées à la réforme territoriale !

Madame la Présidente, chers collègues de la majorité, vous pourriez légitimement penser que je me réjouis de votre échec. Mais je vais vous le dire, je crois que je l'aurais fait si le mode de scrutin n'avait pas changé, si le renouvellement de la collectivité avait lieu dans deux ans. Mais cinq ans nous séparent de la prochaine échéance départementale, et cinq ans, ce sera bien long, et les Creusois sont inquiets pour l'avenir de ce département.

Vous avez commencé par inquiéter le monde associatif et culturel en diminuant le soutien du Conseil départemental.

Vous avez, plus récemment, inquiété le monde économique par le rendu public de l'analyse Klopfer. De ce point de vue-là, vous avez très bien réussi car tous les acteurs économiques aujourd'hui sont désormais convaincus qu'ils vont encore voir le carnet de commandes des collectivités diminuer.

Pour terminer, madame la Présidente, je veux reprendre mon habitude de vous poser des questions, auxquelles vous ne répondrez pas.

Quelle est votre position au sujet du Musée de la Résistance et de la Déportation ? Beaucoup d'inquiétudes de la part de l'association qui porte ce projet !

Que souhaitez-vous réaliser comme travaux et quand au carrefour de La Séglière ? Allez-vous répondre favorablement aux élus, de toutes tendances, qui réclament le maintien d'un créneau de dépassement à La Clide ?

Quel sera, au final, le montant des aides sécheresse réellement versées aux agriculteurs ? Les 200 000 € votés n'auraient-ils pas servi seulement d'effet d'annonce ? Je rappelle qu'il s'agissait de leur payer les semences pour des cultures de remplacement dites dérobées. Or quand le Conseil départemental a délibéré, depuis deux mois la période était passée pour ces cultures. La mesure, heureusement rétroactive, aux achats de semences opérés depuis juillet, doit s'arrêter, comme prévu, dans quinze jours. L'enveloppe de 200 000 € ne sera consommée qu'en partie, peut-être de l'ordre de 25 %. Bénéfice, 150 000 € que les éleveurs en difficulté n'auront pas !

Dans le même mouvement, vous avez supprimé les 80 000 € inscrits au budget départemental pour le soutien à la consommation de viande bovine produite en Creuse en circuit court.

Pour conclure, vous nous direz, si vous le souhaitez, bien sûr, ce que vous pensez faire au sujet de votre appartement de fonction pour 80 000 € au sein du château. *(Exclamations des Conseillers départementaux d'Union de la Droite et du Centre.)*

M. FOULON. – Il ne manquait plus que cela !

M. LEGER. – Merci, madame la Présidente, mes chers collègues !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LEGER ! C'est très intéressant...

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, cette séance plénière se déroule, en effet, dans un contexte particulier. Dimanche, les élections régionales ont livré leur verdict.

A l'issue de ce scrutin, quelques constats s'imposent et incitent à éviter tout triomphalisme.

Le premier parti de France est celui des abstentionnistes et des déçus de la politique gouvernementale. L'abstention, nous pouvons tous le regretter, a atteint un taux record : 50,29 % au premier tour et 42,37 % au deuxième tour.

Le Front national s'est également enraciné dans nos campagnes, en atteignant 21,8 % des voix au premier tour et 22,9 % au deuxième tour. Personne, sur les bancs de cette Assemblée, ne s'en réjouira car le vote FN est un vote de désespoir exprimé par une population en souffrance.

Il s'agit là d'une marque de défiance à l'égard de la classe politique, en général, et d'un désaveu cinglant pour le Gouvernement, en particulier.

Certes, il s'agit d'une élection régionale, mais vous ne pouvez pas nier la dimension nationale de ce scrutin. La montée inexorable du chômage, l'angélisme qui a longtemps prévalu à gauche face à la montée de la délinquance et au péril terroriste, le sentiment d'abandon ressenti par la ruralité, tous ces ingrédients ont fait exploser la marmite électorale.

Le PS et ses alliés détenaient 21 Régions métropolitaine sur 22. Aujourd'hui, la gauche n'a plus le pouvoir que dans 5 Régions sur 13. Dans le Département, le PS a perdu un tiers de ses électeurs au premier tour, si l'on se réfère aux élections régionales de 2010.

Une nouvelle bérézina pour les socialistes...

M. LEGER. – Quelle bérézina ? Trois élus sur quatre !

M. FOULON. – Laissez-moi terminer ! Vous voyez, vous vous agitez et vous vous envollez !

Une nouvelle bérézina pour les socialistes, disais-je, qui intervient après des échecs successifs aux élections municipales, européennes et départementales.

Aujourd'hui, quelle est encore la légitimité du Président de la République, de son Premier ministre et de son équipe gouvernementale ?

M. LEGER. – Les élus !

M. FOULON. – Vous me répondrez après !

Le navire France fonce droit sur l'iceberg et le capitaine de pédalo Hollande refuse de changer de cap ! Il reste à la barre, impuissant et fait la girouette !

Au début de son mandat, le Chef de l'Etat recrutait des enseignants à tour de bras. Aujourd'hui, François Hollande s'aperçoit que le pays manque plutôt de policiers, de gendarmes, de militaires, de magistrats et de douaniers.

Hier encore, le Président de la République refusait de livrer des Mistral français aux grands méchants Russes. Désormais, il va implorer Poutine d'aider la France dans la guerre menée face à Daech. On pourrait presque paraphraser son slogan de campagne : « Le reniement, c'est maintenant ! »

Ce carton rouge, je tiens à l'adresser aussi à nos parlementaires, les sénateurs Jean-Jacques LOZACH et Eric JEANSANNETAS, ainsi que le député-maire de GUERET, Michel VERGNIER.

M. LEGER. – J'avais raison, nous sommes déjà dans la campagne des législatives !

M. FOULON. – Vous permettez, monsieur LEGER !

Messieurs les sénateurs, dois-je vous rappeler que vous avez voté toutes les lois de finances et les baisses de dotations aux collectivités qui grèvent aujourd'hui notre budget ? Vous avez ainsi contribué à mettre notre département dans une situation financière insoutenable.

De plus, votre inefficacité est préjudiciable aux Creusoises et aux Creusois. En effet, dix départements de métropole et d'outre-mer ont été récemment sélectionnés par l'Etat pour bénéficier d'une aide financière à la prise en charge des allocations individuelles de solidarité, les AIS.

La Creuse, malgré ses difficultés considérables, ne fait pas partie des bénéficiaires. Pourquoi ? Quelle a été votre action pour défendre l'intérêt de notre collectivité ? Vous nous répondrez après !

Le député Michel VERGNIER préside la commission consacrée à l'élevage à l'Assemblée nationale. Comment se fait-il que la Creuse ait dû attendre fin novembre pour être classée en état de calamité agricole après la sécheresse estivale ?

Un député, un sénateur doit être actif pour sa circonscription, actionner des leviers à Paris pour permettre à son territoire d'obtenir de nouveaux financements. Le *lobbying*, ce n'est pas un gros mot, cela fait partie du travail d'un parlementaire.

Puisque les Creusoises et les Creusois ne peuvent pas compter sur leurs élus à Paris, puisque la capitale régionale s'est désormais éloignée jusqu'à Bordeaux et compte tenu de la faible représentation du Département au sein de la nouvelle Région, nous ne pouvons donc compter que sur nous-mêmes pour redresser ce département.

Le rapport du cabinet Klopfer, cabinet bien connu pour ses compétences et son indépendance, comme vous l'avez signalé, rapport présenté lors de la dernière séance plénière, nous plonge dans une réalité à laquelle nous devons faire face.

Notre département est désormais exsangue financièrement. Si nous ne faisons rien, nous serons, à court terme, dans une impasse budgétaire.

Entre 2011 et 2014, les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité ont augmenté de 13,4 M€, soit une croissance moyenne annuelle de 2,9 %.

M. LOZACH, lors de la dernière séance plénière, nous disait qu'il ne nous avait pas attendus pour baisser les dépenses de fonctionnement. Alors, monsieur LOZACH, où sont vos économies ? Vous nous répondrez après !

La masse salariale des employés du Département a explosé avant les dernières élections. Sans doute s'agissait-il d'une vaine tentative de clientélisme électorale dans l'espoir de conserver ainsi la majorité...

Cette désinvolture en matière budgétaire n'a pas été sans incidence sur l'encours de la dette départementale qui a augmenté de 13 %, soit quasiment de 10 M€ entre 2011 et fin 2014. En fin d'année dernière, cette dette atteignait 87,8 M€.

La capacité de désendettement de notre collectivité, qui dépasse le seuil d'alerte, ne nous laisse que des marges de manœuvre très limitées. Nous en avons eu la preuve.

Cet héritage dont nous nous serions bien passés, ce fardeau de la dette si lourd à porter, nous l'assumons, et notre majorité agit pour redresser la barre avec constance et sérieux.

Pris en tenaille entre la baisse de la DGF et la hausse vertigineuse des allocations individuelles de solidarité à la charge du Département, les économies devront être drastiques sur l'ensemble des postes de dépenses de la collectivité et, en particulier, sur les frais de fonctionnement. Nous ne trahisons pas ceux qui nous ont porté leurs suffrages : ainsi, la part départementale des impôts locaux ne sera pas revue à la hausse, malgré ce contexte exceptionnel.

Nous ferons le maximum pour respecter nos engagements de campagne, à savoir l'investissement sur les routes et la priorité donnée au haut débit. Hormis cela, nous économiserons sur tout, sauf sur notre énergie au travail, vous pouvez en être certains !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Monsieur FOULON, puis-je me permettre de vous dire que vous n'avez pas bien entendu ce que M. LEGER nous disait ? Selon ce dernier, tout va bien et il ne faut rien changer !

M. LEGER. – Je n'ai pas dit cela !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il ne faut ni baisser les subventions aux associations ni modifier le nombre d'agents dans la collectivité. Peut-être faut-il même créer des emplois supplémentaires et titulariser tous les contractuels qui font partie du pool ! Il paraît aussi que le Département ne financerait plus les pantalons. Rassurez-moi, madame DEFEMME, les agents techniques sur les routes ne sont tout de même pas sans pantalons, n'est-ce pas ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Je tiens à rassurer tout le monde, pour éviter qu'ils ne s'enrhument, nos agents ne sortiront pas en caleçon !

Pour revenir sur cette histoire de vêtements évoquée par M. LEGER, je veux simplement dire qu'au regard de tout ce qui prévalait auparavant, j'ai préféré choisir des vêtements de qualité, de confort et de sécurité puisque c'est ce qui nous est réclamé. Les agents nous réclament des vêtements dans lesquels ils soient bien et en sécurité.

Par rapport aux vêtements dits de confort, que ce soit les bonnets, les gants ou les tee-shirts, des choix étaient à faire et, en effet, j'ai préféré privilégier la sécurité et le confort de nos agents, s'agissant de vêtements obligatoires. Non, ils ne sortiront donc pas en bikini ! Remarquez, les Creusois en seraient peut-être ravis ! Malheureusement, ce ne sera pas le cas cette année. (*Rires de plusieurs Conseillers départementaux de la majorité départementale.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Madame la Présidente, vous vous êtes prêtée, notamment dans la première partie de votre intervention, à une analyse des résultats des élections régionales.

Sur certains points, je pourrais être d'accord, notamment lorsque vous dites, ce qui a également été dit par M. LEGER, que personne ne peut se satisfaire des résultats sortis des urnes de ces deux tours des 6 et 13 décembre derniers.

Cela étant dit, je crois qu'il faut tout de même apporter des nuances fortes, voire, sur certains points, des contradictions avec ce que vous avez affirmé.

Première observation, vous en avez profité pour dire que c'était le découpage des grandes Régions qui était à l'origine ou qui expliquait, pour une grande part, l'abstention que nous avons connue et que tout le monde déplore effectivement.

J'ai regardé ce qui s'était passé en 2010, lors des précédentes élections régionales, et ce dans le cadre de l'ancien découpage. La Région était alors celle du Limousin et, dans les trois départements, malheureusement l'abstention avait été sensiblement la même que celle que nous avons connue dimanche dernier.

Deuxième observation, vous gomez tout de même un phénomène important qui s'est produit entre les deux tours. En effet, nous avons constaté, dans la Creuse comme dans la plupart des régions françaises, une hausse importante de la participation, et ce de 7, 8, voire 9 points et parfois jusqu'à 10 points entre le deuxième et le premier tour. C'était bien la preuve que les Français avaient compris l'enjeu de ce scrutin et que, notamment, ils refusaient de voir un certain nombre de régions tomber aux mains du Front national.

Cette mobilisation est due, en grande partie, au fait que le parti auquel j'appartiens et l'exécutif national que je soutiens ont appelé très clairement, dès le dimanche soir du premier tour, à faire barrage au Front national. D'ailleurs, je me félicite que nos électeurs, qui auraient eu pourtant des raisons d'être réticents compte tenu des campagnes menées au premier tour, se soient déplacés massivement pour empêcher que la Région Nord – Pas-de-Calais – Picardie et/ou la Région PACA soient aujourd'hui dirigées par deux membres de la famille Le Pen.

Troisième observation, nous devons nous interroger sur les causes profondes de cette abstention. La réponse n'est pas évidente. J'ai entendu des analyses que je partage sur certains points.

Quatrième observation, ces élections n'ont pas du tout été aussi favorables pour votre famille politique que ce que vous espériez. Voilà quinze jours – ce n'est pas si lointain – il était prédit que trois Régions maximum resteraient à gauche ; finalement, elles sont au nombre de cinq. Je ne parle pas de la Corse qui, à elle seule, est un cas très particulier. Je rappelle que nous perdons deux Régions à quelques milliers de voix seulement et que si, comme je le disais à l'instant, vous avez gagné la Région PACA et la Région du Nord – Pas-de-Calais – Picardie, les électeurs de gauche y sont pour beaucoup.

Telles sont les observations que je tenais à formuler en guise de compléments à votre intervention.

Enfin, n'imputons pas l'abstention à la saison ! Dans l'histoire, les électeurs ont déjà eu à voter en décembre, madame SIMONET.

M. FOULON. – En 1965 !

M. AVIZOU. – La première élection présidentielle de la V^e République au suffrage universel s’est déroulée, en effet, les 5 et 19 décembre 1965. La participation avait été alors respectivement de 89 % et 84 %. C’était, il est vrai, alors un autre temps !

M^{me} LA PRESIDENTE. – N’étant pas née en 1965, je ne peux donc décemment pas m’en rappeler et mes leçons d’histoire sont sans doute quelque peu lointaines.

C’est une très bonne analyse à laquelle vous vous êtes prêté, monsieur AVIZOU, et je vous en remercie. Vous parlez d’un écart de seulement quelques milliers de voix. D’après les chiffres que j’ai du second tour des élections régionales en Creuse, il a été comptabilisé 55 400 votants en 2010 et 54 607 en 2015. Nous pouvons donc dire que les chiffres se tiennent. En revanche, j’ai quand même été interpellée par le taux d’abstention qui se cumule, vous le savez bien, avec le nombre de bulletins blancs ou nuls, lesquels ne sont malheureusement pas comptabilisés. J’ai constaté dans certains bureaux de vote, même de petites communes très rurales, que les électeurs ne savaient pas pourquoi ils votaient et disaient eux-mêmes avoir glissé dans l’enveloppe deux bulletins, voire rien du tout. C’est dû aussi à cette perte de repères que j’évoquais. Ils ne savent pas où, pourquoi, comment. Pour des habitants de l’est du Département, Limoges leur paraissait déjà loin ; alors, Bordeaux, n’en parlons pas !

Oui, la mobilisation a bien évidemment été forte entre les deux tours. C’était, disons le devoir des citoyens qui ont eu cette démarche très républicaine face à cette menace présente un peu partout en France avec les listes du Front national, même si, en Creuse, bien que la crainte était là aussi, ce parti n’a pas de Conseiller régional ; tant mieux ! Telle est ma position et je l’assume tout à fait. En tout cas, oui, les électeurs se sont certainement d’autant plus mobilisés entre les deux tours qu’ils voulaient faire barrage, dans tous les départements de France, au Front national. Je crois qu’il faut donc garder cette forte lueur d’espoir et essayer, chacun à notre niveau et selon nos compétences, de trouver des réponses appropriées à ce que représente ce vote.

Comme, paraît-il, je n’ai pas l’habitude de répondre aux questions, je me permets de prendre la parole un peu plus longtemps ! En tout cas, monsieur LEGER, moi, j’ai le sentiment de répondre tout de même aux questions, ce dont nous pourrions juger à travers les comptes rendus.

Il me semble que vous allez un peu fort en parlant de flicage et de contrôle des arrêts maladie dans notre collectivité. Je me souviens, voilà quelques années pas si lointaines, tandis que vous étiez Vice-président en charge de la politique des solidarités et, notamment, des personnes âgées, que l’un de nos anciens collègues vous avait, vous ancienne majorité, invectivés assez vigoureusement sur cette, disait-il, « politique de flicage » que vous mettiez vous-mêmes en place au travers de ce qui était demandé aux aides ménagères dans le cadre des associations d’aide à domicile.

M. LEGER. – Oui, je m’en souviens très bien.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous aviez alors souhaité renforcer le contrôle de l’effectivité, s’agissant pour elles, en arrivant au domicile d’une personne âgée, bénéficiaire de l’APA, d’envoyer un « bip-bip » sur le téléphone.

M. LEGER. – C’était une excellente idée, un procédé qui, en somme, correspond au pointage d’un agent d’une collectivité.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tout à fait et je suis d’accord avec vous. Mais ce terme de « flicage » ...

M. LEGER. – Abandonnez-là si vous estimez que c’est une mauvaise idée !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Laissez-moi terminer !

Ce terme de « flicage », disais-je, était tout à fait abusif de la part de notre ancien collègue qui l’avait employé, et vous aviez raison. Lorsque chacun, dans sa profession et ses compétences, a bonne conscience, le fait que des mesures d’accompagnement soient mises en place parce que, en toile de fond, une efficience est souhaitée, j’estime que c’est justifié.

M. LEGER. – Non, ce n’est pas la même chose ! Pas d’amalgame de cet ordre !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ce sont des pratiques en cours un peu partout dans les collectivités et dans le monde de l’entreprise.

M. LEGER. – Non, cela ne marche pas ainsi, madame la Présidente !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous constatons une récurrence, une rémanence d’un certain nombre de phénomènes aujourd’hui. C’est ainsi que certains – très peu, heureusement ! –, mais nous l’avons entendu, ne se gênent même plus pour dire : « Eh bien, la semaine prochaine, je serai en arrêt maladie ! » C’est tout simplement parce que leurs collègues l’entendent aussi qu’ils nous demandent de prendre des mesures. Ils en ont marre de faire le travail à la place de ceux qui se déclarent absents à l’avance, et ce quelques jours avant même l’arrêt de travail.

M. LEGER. – Cela veut donc dire qu’il y a des médecins complaisants.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Si aucun abus allant dans ce sens n’est à constater au sein de cette collectivité, chacun peut être rassuré, et moi j’ai confiance en les agents du Département.

M. LEGER. – Mais non ! La preuve que non !

M^{me} LA PRESIDENTE. – De même, j'ai extrêmement confiance en les professionnels qui délivrent des arrêts maladie et je ne pense pas une seule seconde qu'un médecin en Creuse se permettrait de prescrire un arrêt abusif.

M. LEGER. – Assumez donc vos choix !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous le dis, il s'agit là d'une réponse simple à ce que nous demande un certain nombre d'agents parce que M^{me} DEFEMME ne l'a pas entendu une fois entre deux portes.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Oui, c'est vrai !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ce sont des expressions qui sont entendues, discutées et mises sur la table lors de rencontres avec les représentants des agents de notre collectivité. Mais nous vous ferons un compte rendu/évaluation de cette petite mesurette.

M. LEGER. – Très symbolique !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Evidemment qu'elle est symbolique ! Vous n'imaginez tout de même pas le contraire !

M. LEGER. – C'est le meilleur symbole de la considération que vous avez pour vos agents...
De

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est surtout le témoignage de la considération à l'égard de nos agents qui nous le demandent !

M. LEGER. – Outre le contenu, je crois que la période est vraiment mal choisie. Je le répète, je suis parfois d'accord avec vous, comme sur la loi NOTRe, cette réforme territoriale, qui suscite des inquiétudes, sachant que des agents vont peut-être passer d'une collectivité à une autre. Dans ce moment compliqué d'incertitudes et d'inquiétudes, le seul message que vous envoyez est de dire : « Attention ! Nous allons veiller à ce que vous ne soyez pas favorisés par certains médecins qui vous délivreraient des certificats de congés maladie qui ne seraient pas justifiés ». Bravo ! Mais assumez !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tout à fait ! Sachez que j'assume complètement !

M. LEGER. – Arrêtez de dire : « Oui, mais ceci, mais cela... » ! Assumez vos choix ! Vous n'en faites déjà pas beaucoup, assumez au moins celui-là !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je l’assume à 300 %. Nous répondons justement à l’inquiétude de certains agents...

M^{me} GUILLEMOT. – Vous répondez surtout à la délation de certains agents ! (*Marques de consternation dans les rangs de la majorité départementale.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – « La délation » ?... Eh bien, écoutez, nous n’avons qu’à supprimer les rencontres avec les représentants de la collectivité si vous partez du principe qu’ils sont tous là seulement pour expliquer ce que certains font ou ne font pas ! C’est ridicule ! Tel n’est pas le sens du dialogue social ! Il faut du temps, de la concertation et il en est ainsi depuis plusieurs mois. Je suis d’ailleurs certaine qu’il en était de même auparavant.

En tout cas, voilà pour ce qui est de la notion de « flicage », un terme tout à fait abusif dans le cas que vous évoquez et de même, je le dis une nouvelle fois, dans le cas où vous aviez été interpellés à ce sujet-là concernant le contrôle d’effectivité des aides ménagères dans ce département.

Quelles autres réponses vous apporter ?

Oui, évoquons le Musée de la Résistance ! Vous avez raison d’en parler. Mais de quoi ai-je donc entendu parler encore ces jours-ci ? D’une caserne des pompiers à 2 M€ à BOURGANEUF ! De la Maison du Département, laquelle est en cours ! Du collège de BOURGANEUF, un coût de l’ordre de 3 M€ / 4 M€ ! Du collège de LA SOUTERRAINE, un coût de l’ordre de 5 M€ / 6 M€, et encore, dans les travaux de programmation, n’a pas été prise en compte la ligne de self ! Ce sont donc quelques millions de plus qui, rapidement, arriveront sur la table.

Qu’avons-nous encore dans nos bagages, notre petite musette d’investissements, madame FAIVRE ? On en a tellement que l’on ne s’en rappelle plus !

M. FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Le numérique !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, le numérique, bien entendu, et les infrastructures !

En termes de bâtiments, c’est formidable, en ce moment les projets ressortent, poussant comme des champignons à la bonne saison dans le Département ! C’est ce que j’évoquais tout à l’heure.

En tout cas, je voudrais remercier le précédent exécutif qui, justement, engrangeait énormément de projets. Encore une fois, nous pouvons en démarrer aux quatre coins du Département, mais il nous manque juste... – c’est quand même « ballot » ! – les financements, surtout qu’il ne faut augmenter ni l’enveloppe d’emprunt ni les impôts !

M. LEGER. – C’est donc non pour le Musée de la Résistance ? C’est ce que vos propos veulent dire, n’est-ce pas ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous y travaillons ! Nous avons rencontré l'association...

M. LEGER. – C'est bien pourquoi je vous pose la question !

M^{me} LA PRESIDENTE... et réfléchi à une éventuelle piste de travail. Des perspectives seront discutées en fonction des moyens budgétaires. Mais il n'est certainement pas enterré de par tout l'intérêt qu'il suscite et par respect pour l'engagement de ceux qui font partie de cette association, laquelle est là pour faire émerger ce projet depuis combien d'années ? Vous pouvez me le dire ?

M. LEGER. – Oh là !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Eh bien oui ! Oh là !

M. LEGER. – J'en étais à la naissance de cette association puisque j'étais le premier Vice-président aux côtés du regretté René PAQUET qui, lui-même, l'a fondée.

Bref, j'essaie, au travers de vos propos, d'interpréter le politiquement correct, l'hommage nécessaire aux résistants. En fait, c'est donc non, n'est-ce pas ? Vous n'allez pas y donner suite ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pas du tout ! Seulement, vous avez mis une dizaine d'années pour faire émerger ce projet, et là – pim ! –, il faudrait le réaliser dans les cinq secondes qui viennent, alors que vous déclariez vous-mêmes, et vous le constatez, que nous n'en avons pas les moyens. En fait, il suffit de trouver les moyens. C'est pourquoi nous attendons tant du Gouvernement et pas seulement pour mettre en place ce Musée de la Résistance, vous l'avez bien compris quand même ?

En tout cas, nous verrons, mais j'en appelle – pourquoi pas ? – puisqu'il était question de l'installer dans un musée de la ville de GUERET, à un certain nombre de cofinancements de la part des collectivités qui ont peut-être plus de moyens que le Département. C'est aussi une question que je me pose.

Puis, subsiste encore cette vilaine habitude qui était la vôtre dans les projets que vous avez accompagnés, lesquels étaient un certain nombre, et celui-ci n'y échappe pas : je veux parler d'investissements réalisés par la collectivité dans un bâtiment qui ne lui appartient pas.

Il en est de même aujourd'hui pour ce qui concerne le SDIS, n'est-ce pas, monsieur le Président LABAR ? Il faut, me dit-on, que les communes transfèrent leur centre, leur caserne au SDIS parce qu'il n'est pas prudent – et les communes le constatent aussi – de réaliser des investissements onéreux dans des bâtiments qui n'appartiennent pas à la collectivité en charge du projet. Bref, nous n'allons pas non plus reparler de l'UTAS de LA SOUTERRAINE, ni de celle d'AUBUSSON.

En tout cas, mais peut-être procédez-vous ainsi, je n'en sais rien, avant d'investir financièrement chez votre voisin, peut-être est-il convenable de s'assurer au préalable de la propriété desdits bâtiments, sachant que la collectivité, quand elle investit, c'est, non pas pour deux ou trois ans, mais à très long terme, en général !

Mais, monsieur LEGER, vous étiez bien là lors des dernières séances à l'occasion desquelles il est, chaque fois, évoqué le fameux sujet de La Seiglière.

M. LEGER. – Oh oui ! Et là, je m'étais bien fait avoir ! Ouh là là ! Je vais vous raconter l'histoire.

Concernant le carrefour de La Seiglière, oui, nous en avons parlé, mais nous allons en reparler car nous ne voudrions pas que le changement de nature du projet qui, par ailleurs, ne m'effarouche pas, puisse servir de prétexte à décaler *ad vitam æternam* sa réalisation concrète.

Puis, il y a le créneau de La Clide. Alors là, je me suis fait avoir et en beauté ! Lors d'une DM, les crédits nécessaires à la réalisation de ce créneau l'année prochaine ont été déprogrammés. Je crois même avoir voté pour parce que je me suis dit naïvement que ce n'était qu'un décalage dans le temps, sachant que n'étant pas prêts pour le carrefour de La Seiglière, nous ne devions donc pas l'être pour le créneau de dépassement. Mais j'aurais dû me méfier et je me souviens même qu'à ce moment-là, vos deux Vice-présidents, notamment la Vice-présidente Hélène FAIVRE chargée de cette affaire et M. SIMONNET, me regardaient en souriant. J'aurais dû me méfier, disais-je, parce que le lendemain, écoutant la radio, j'entends : « Nous ne ferons pas le créneau de dépassement de La Clide. » Eh bien, oui, je me suis dit alors que je m'étais bien fait avoir sur cette affaire ! Cela a dû vous faire plaisir, la preuve, vous en rigoliez, mais je trouve que le procédé n'est ni sympathique ni...

M^{me} GUILLEMOT. – Très élégant !

M. LEGER... ni très élégant, en effet. Merci, Agnès, de me l'avoir soufflé !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je tiens, madame FAIVRE, à remercier les deux Conseillers départementaux d'AUBUSSON d'être venus passer un long moment pour discuter d'un certain nombre de projets et, en particulier, de ce point. Si vous souhaitez faire part de ce que je vous ai dit, c'est sans aucun souci, à votre guise !

En tout cas, ce même soir, c'est amusant, se déroulait une réunion – vous m'aviez d'ailleurs alertée sur le fait que vous ne faisiez pas partie des collectivités locales, communes ou communautés de communes, concernées – dans le cadre de laquelle, en ces mêmes instants où nous évoquions ce sujet-là, était discuté ce projet. Je crois qu'il s'agissait de la commune d'AUBUSSON. Une motion a été prise à l'unanimité rappelant l'intérêt pour ce secteur de réaliser un créneau de dépassement.

La parole est à M^{me} FAIVRE.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Je voudrais juste, en préambule, dire à mon collègue Jean-Luc LEGER que ce registre n'est pas le mien. Oui, excusez-moi, il m'arrive de sourire, mais ne vous méprenez pas, ce n'est pas forcément par rapport à vos propos ou ceux de quiconque. Désolée et j'éviterai donc de sourire à l'avenir !

M. LEGER. – Chaque fois, vous nous faites le même coup ! Oh là là !

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Ah bon ?

M. LEGER. – Mais oui !

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Bref, je vais finir par enregistrer éventuellement l'épisode sur La Seiglière afin de le rediffuser à chaque séance, ce qui m'éviterait de me répéter constamment !

Pour ce qui est du projet dans son ensemble, comme nous l'avons dit et c'est donc le même refrain, le problème est budgétaire. Nous revoyons donc le projet de manière globale, avec, pour la consigne, de le revoir à la baisse dans la mesure des possibilités techniques, sécuritaires et de délais, notamment par rapport aux procédures environnementales. C'est bien tout le projet qui est concerné.

S'agissant du carrefour de La Seiglière, nous en avons déjà parlé. Oui, nous nous orientons de manière plus que probable vers un projet alternatif, lequel est à l'étude.

Concernant l'aménagement de La Clide, les travaux ne sont pas du tout annulés. En revanche, ils sont revus à la baisse budgétairement parlant, dans un premier temps. Aucun problème si à un moment donné, nous trouvons ou un exécutif à notre place trouve les moyens de financer ce projet, tel qu'il est dessiné depuis des années et des années ! Il faut savoir que ce projet ne date pas d'hier et qu'il en a vu passer des exécutifs. Vous dites que les élus veulent un créneau de dépassement, mais les élus veulent tout ! Oui, tout le monde demande du confort sur les routes, sauf que c'est toujours le même problème. C'est facile de demander quand on n'a pas les clés du budget. Nous envisageons ce projet de manière phasée. Nous prévoyons de le débiter, en fonction du cycle des espèces, en août 2016. Dans cette phase-là, sera refaite la route de La Clide, sans toutefois réaliser *a priori* le créneau de dépassement. Il fera l'objet d'une phase ultérieure, quand les moyens budgétaires seront au rendez-vous. Il n'est pas supprimé « *ad vitam æternam* », pour reprendre votre expression, monsieur LEGER, mais nous attendons d'en avoir les moyens budgétaires.

Le carrefour de La Seiglière suivra très probablement, toujours en fonction du cycle des espèces, en avril 2017, dans la suite des travaux.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci de ces précisions, certes, récurrentes, mais rassurantes puisque ce sont toujours les mêmes !

En tout cas, il s'agit là de l'axe nord-sud départemental et une convention avait été mise en place avec la Région. J'entendais dire, lors de cette campagne des régionales, des choses qui pourraient intéresser le Département, à savoir qu'il pourrait être fait un effort plus important sur les axes structurants dans certaines zones plus rurales que d'autres dans la nouvelle grande Région Aquitaine qui, par définition, a beaucoup plus de moyens que la petite Région Limousin. Bien évidemment, l'Aquitaine n'investira pas dans ce département autrement que sur les réseaux structurants : la RD 941 et l'axe nord-sud.

En tout cas, c'est l'un des dossiers que nous porterons très rapidement lorsque seront programmées les premières rencontres avec le nouvel exécutif de la Région, n'est-ce pas, madame FAIVRE ?

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Tout à fait.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Oui, voilà déjà un moment que j'avais demandé la parole, madame la Présidente !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mille pardons, monsieur LOZACH !

M. LOZACH. – Décidément, le ton se durcit...

M. LEGER. – Ah oui !

M. LOZACH... et plus les semaines passent...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je suis, il est vrai, quelque peu énervée en ce moment !

M. LOZACH. – Peut-être, mais en tant que Présidente, à la tête de l'exécutif, il faut savoir garder ses nerfs et son sang-froid !

M^{me} LA PRESIDENTE. – D'accord, mais quand les promesses n'arrivent pas et ne sont pas tenues...

M. LOZACH. – Décidément, le ton se durcit, disais-je, et toutes ces interventions au vitriol, pour ne pas dire au bazooka ne me semblent pas véritablement justifiées ! Notre collectivité départementale mérite mieux, ainsi que les Creusois qui nous ont élus pour en faire partie !

Sur le plan budgétaire, si vous continuez à entretenir ce discours, en allant crescendo, vous allez faire fuir tout le monde – les porteurs de projets, les investisseurs potentiels, les banquiers dont nous avons besoin – et complètement détruire la politique d'accueil dont un département comme le nôtre a également besoin.

Arrêtez de dramatiser à l'excès une situation, certes difficile et nous le savons, mais elle l'a toujours été ! Nous reviendrons d'ailleurs tout à l'heure sur la situation budgétaire.

En tout cas, ce n'est pas en entretenant ce type de scepticisme, de sinistrose, de défaitisme que le Département va se redresser. Vous allez même aujourd'hui, à travers une motion, jusqu'à nous demander de cautionner un budget qui, l'année prochaine, serait insincère, voté en déséquilibre. C'est du jamais vu !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Non !

M. LOZACH. – Prenez alors de bons exemples, au lieu de prendre de mauvais exemples !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Je disais non parce que, oui, c'est du déjà vu !

M. LOZACH. – Jusqu'à présent, monsieur GAUDIN, je n'ai interrompu personne ! D'accord ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Et pour cause, tout le monde disait des choses justes !

M. LOZACH. – C'est du jamais vu, disais-je, que de demander aux élus de cette Assemblée de ne pas respecter tout simplement la loi !

Vous voulez faire des économies. Je commence par là car tant a été dit que nous pourrions palabrer pendant des heures. Quand je vois sur le plan national comment les choses se passent, ce n'est pas si facile que d'annoncer des économies et, ensuite, de les réaliser. Il suffit de voir les diseurs de la droite nationale parler d'économies de 100 Md€/150 Md€ et de les voir agir au Sénat, alors qu'ils sont majoritaires, et proposer, au lieu de suivre cette trajectoire de 100 Md€/150 Md€, des économies de 4 Md€ ! Comme quoi, il n'est pas si facile que de faire des économies, surtout quand vous avez réaffirmé, l'autre jour, devant tous les maires, un certain nombre de priorités sur le numérique, les territoires à énergie positive, les routes, etc.

En tout cas, en ce qui concerne les investissements futurs, j'espère que vous n'avez pas seulement entendu parler de ces projets, comme vous l'avez dit, mais que vous vous êtes véritablement emparée à bras-le-corps de ce type de dossiers et d'investissements. Ce dont nous avons besoin, c'est bien d'un Conseil départemental qui s'affirme, avec des

choix clairs, et qui, en particulier, accompagne les territoires et les collectivités, et non pas d'un Conseil départemental peau de chagrin ou au rabais !

D'ailleurs, permettez-moi une parenthèse : alors que vous avez dit à un certain moment qu'une collectivité est là pour appliquer la politique gouvernementale, vous omettez le respect de la libre administration des collectivités. Le Conseil départemental mène sa politique départementale et la Région sa politique régionale. C'est le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

Concernant les élections régionales, sans entrer dans le détail, force est effectivement de reconnaître qu'il y a toujours trop d'abstentions. Je pense que nous serons, toutes et tous, d'accord sur ce point, même si nous avons assisté à un sursaut citoyen et républicain entre les deux tours. Mais je crois que vous n'avez pas compris l'évolution de la situation. Il va falloir, comme l'on dit, changer de logiciel. Nous sommes aujourd'hui, non plus dans l'affrontement binaire droite/gauche, mais dans une situation de tripartisme, et ces élections régionales viennent d'institutionnaliser ce tripartisme droite/gauche/extrême droite sur un scrutin local. Il va donc falloir en tenir compte.

En tout cas, sans entrer dans le détail et faire preuve de pinaillage, la Région est-elle à droite ou à gauche ? A gauche ! Combien d'élus de gauche sur les quatre candidats creusois de dimanche dernier ?

M. LEGER. – Trois sur quatre ! La « bérézina », d'après M. FOULON ! (*Sourires des Conseillers départementaux du groupe de la Gauche.*)

M. LOZACH. – Trois sont de gauche et un de droite ! Qui a gagné ? Dans un match de foot, c'est, me semble-t-il, l'équipe qui a marqué trois buts contre un pour l'autre, qui a gagné ! Alors, reconnaissez au moins votre défaite dimanche dernier, en ce qui concerne le vote régional et départemental !

Plus grave sont vos rapprochements entre l'extrême droite et le Parti socialiste !

M. FOULON. – Nous n'avons jamais dit cela !

M. LOZACH. – Comment osez-vous parler ainsi, alors que le Parti socialiste, dès le soir du premier tour, a joué le jeu du Front républicain et sacrifier, pour les six années à venir, tous ses élus, en particulier dans deux Régions qui, à elles seules, représentent plus de 10 millions de Français ? Nous, nous ne sommes pas sur la politique du « ni-ni » et d'ailleurs, en ce qui concerne les péripéties internes à la droite, je tiens à saluer le courage de Nathalie Kosciusko-Morizet pour sa position prise hier. Nous, socialistes, nous distinguons l'extrême droite et la droite. Certes, le Front national est autorisé...

M. FOULON. – Voilà !

M. LOZACH.... et participe donc au jeu républicain, mais c'est tout, à mon avis, sauf un parti républicain ! Vous rappelez tout à l'heure la mathématique des résultats et si la droite

est aujourd'hui à la tête du Nord-Pas-de-Calais, de PACA et même de la Région Alsace-Lorraine, c'est grâce au vote de la gauche.

Quant au travail des parlementaires, je n'avais pas l'habitude, madame, quand je présidais cette Assemblée, de stigmatiser les parlementaires, de les montrer du doigt. (*Exclamations dans les rangs de la majorité départementale.*) Pourtant, j'en aurais eu l'occasion à maintes et maintes reprises.

M. LEGER. – Sur ce point, nous serons tous d'accord !

M. LOZACH. – A maintes et maintes reprises, oui !

Vous semblez partir du principe que les notions de solidarité et de péréquation sont partagées par tous et partout. Mais non ! Il n'en est pas ainsi. Je vais vous donner un exemple précis et parler du Sénat, ce que je n'avais pas prévu, mais vous m'attaquez sur ce plan.

Lors du projet de loi de finances pour 2016, si vous aviez suivi les débats, vous seriez aperçue que voilà quelques jours, le 20 novembre pour être précis, j'ai défendu un amendement. Je n'en étais pas le premier signataire, lequel était Gaétan Gorce, sénateur d'un département rural, la Nièvre, mais je l'avais co-rédigé avec trois ou quatre collègues. Cet amendement, qui plaçait chacun face à ses responsabilités, visait à instituer, sachant que demander de la péréquation suppose de se fonder sur une référence objective et incontestable, pour tous les départements de France dont le revenu fiscal de référence est inférieur de 15 % au revenu fiscal de référence national, un gel de la baisse des dotations de l'Etat pour 2016, en prenant comme référence le constat de 2015. Etaient concernés pour un territoire les communes, les intercommunalités et le département. Treize départements l'auraient été et la Creuse en faisait partie. Eh bien, cet amendement a été rejeté ! Je vous rappelle que c'est la droite qui est majoritaire au Sénat.

En ce qui concerne le fonds de soutien exceptionnel aux départements en difficulté, j'ai l'impression que vous n'arrivez pas à suivre l'actualité. Peut-être va-t-elle un peu trop vite pour vous ! (*Exclamations des Conseillers départementaux d'Union de la Droite et du Centre.*) Je suis intervenu avec mon collègue Eric JEANSANNETAS, également Conseiller départemental, mais absent aujourd'hui en raison de la tenue des sessions plénières le mardi, pour que la Creuse bénéficie de ce fonds de soutien exceptionnel.

Je rappelle que c'est un combat que l'on mène également dans le cadre de l'Association des Nouvelles Ruralités : obtenir un fonds exceptionnel avant la profonde refondation de la dotation globale de fonctionnement qui devra présenter une dimension péréquatrice. C'est d'ailleurs ce qui avait été annoncé par Marylise Lebranchu devant le Congrès de l'ADF. On peut toujours dire que ce fonds est insuffisant, mais enfin, ce sont tout de même 50 M€ à répartir, d'où les critères de répartition.

A ce sujet, il nous a été dit et répété dans cette enceinte, voilà quelques semaines, que le critère qui remplaçait tous les autres était le taux d'épargne brute. Nous l'avons entendu de la part de Klopfer. D'ailleurs, monsieur FOULON, je n'ai pas voulu être désagréable lorsque vous avez rappelé tout à l'heure son indépendance, mais je voudrais simplement vous rappeler que ce monsieur a été conseiller municipal...

M. FOULON. – Vous l’aviez également choisi en son temps !

M. LOZACH. – Laissez-moi terminer !

Ce monsieur a été, disais-je, conseiller municipal de droite à Nevers entre 1983 et 1989. Le maire de la commune, à l’époque, s’appelait Pierre Bérégovoy.

M. FOULON. – Et alors ?

M. LOZACH. – Vous avez parlé d’une indépendance totale, alors que c’était une commande politique... Bref, je referme là la parenthèse. (*Exclamations des mêmes Conseillers départementaux.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il fallait me le dire quand le choix s’est posé de retenir le cabinet Klopfer ou KPMG !

M. FOULON. – Exactement !

M^{me} LA PRESIDENTE. – C’est marrant que vous ne l’ayez pas dit à ce moment-là et que vous vous soyez adressé à lui en 2006, sans vous poser cette même question !

M. FOULON. – Tout à fait !

M. LOZACH. – Je ne vous ai pas interrompu, madame !

Le critère de l’épargne brute a été retenu. L’autre critère, c’est-à-dire le rapport entre les dépenses sociales et les dépenses de fonctionnement, a également été retenu...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Là, je suis désolée de vous le dire, c’est vous qui vous vous trompez !

M. LOZACH. – Non !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Le critère n’est pas celui des dépenses sociales par rapport aux dépenses totales de fonctionnement....

M. LOZACH. – Si !

M^{me} LA PRESIDENTE.... mais le montant des trois allocations individuelles de solidarité, l'APA, la PCH et le RSA. Voilà pourquoi nous n'entrons pas dans ce critère-là.

M. LOZACH. – En tout cas, à partir de ces deux critères qui sont tout de même significatifs, la Creuse ne fait pas partie des dix départements retenus.

Voilà qui devrait relativiser la situation, tandis que vous n'arrêtez pas de dire que les caisses sont vides ! C'est bien la preuve que des départements sont encore beaucoup plus en difficulté que nous. D'ailleurs, il n'est à constater aucune répartition politicienne...

M. FOULON. – Nous n'avons jamais dit le contraire !

M. LOZACH.... puisque, permettez-moi de vous le dire, sur les dix départements retenus, il se trouve que cinq sont de droite et cinq sont de gauche. Est-ce le fait du hasard ? Je n'en sais rien, mais tel est le constat !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Prise en compte de critères objectifs, dites-vous ? Je vais vous en dresser la liste si vous le souhaitez !

M. LOZACH. – Oui, des critères objectifs ont été pris en compte.

D'où la lettre au Premier ministre, au Ministre chargé des Finances et des Comptes publics, Michel Sapin, et au Secrétaire d'Etat chargé du Budget ! C'est parce que le Secrétaire d'Etat au Budget s'est dit ouvert à la modification des critères que sont intervenus les deux sénateurs, madame la Présidente. Alors ne venez pas raconter qu'ils ne font rien !

M. DAULNY. – Nous n'avons pas dit cela !

M. LOZACH. – Si, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure !

Les deux parlementaires, membres de cette Assemblée, sont intervenus auprès du Premier ministre et de tous les ministres concernés pour faire bouger le curseur, alors que nous sommes, il est vrai, membres de l'opposition départementale.

Puisque vous avez parlé de la loi NOTRe, permettez-moi une parenthèse sur l'analyse Klopfer. Honnêtement, la présentation de la loi NOTRe par Klopfer était d'une malhonnêteté intellectuelle évidente, en particulier lorsqu'il a parlé d'une baisse de 50 % de la CVAE pour le département de la Creuse. D'abord, il n'en sait rien. Ensuite, il faut avoir l'honnêteté d'aller jusqu'au bout du raisonnement et de dire qu'à cette baisse de recettes correspond la suppression d'un certain nombre de compétences pour le Département, dont les transports scolaires...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ah !

M. LOZACH....sauf si vous demandez à les garder, mais aussi les lignes régulières, les aides aux entreprises et aux agriculteurs, le tourisme, compétence qui sera davantage partagée avec la Région. Bref, nous verrons, mais que l'on ne dise pas aujourd'hui que le département de la Creuse sera pénalisé de 50 % de la CVAE ! C'est véritablement un mensonge.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non, vous avez raison, 3 M€ de moins de CVAE, ce n'est rien !

M. LOZACH. – Vous n'en savez rien au moment où l'on parle.

Nous aussi, lorsque nous étions aux responsabilités, nous avons subi des chocs et rencontré des obstacles. Vous n'êtes pas la première à connaître ce genre de difficultés. Ce fut notamment le cas avec la mise en place l'APA. C'est depuis son instauration en 2002, et non pas depuis trois semaines ou trois ans, que les Conseils généraux sont confrontés à des difficultés. Il ne faut pas nous raconter d'histoires ! Il a donc fallu « digérer » l'APA, mais aussi le RSA et la PCH. Il a fallu également « digérer » une multitude de transferts de compétences, notamment avec la loi Raffarin d'août 2004. Il a fallu construire en urgence un collège à BOUSSAC, mais aussi un bâtiment pour le Conservatoire départemental de musique. Lors de la sécheresse, on ne s'est pas dérobé, pas plus que l'on ne s'est dérobé lors de la crise de l'ESB. Nous avons pris nos responsabilités, tout en sachant que ce serait difficile et, sans revenir sur « l'effet ciseau », cela l'est toujours.

Surtout, et j'y insiste parce que c'est ce qui nous pénalise lourdement par rapport aux autres départements, c'est l'absence de DMTO, ces droits de mutation liés aux transactions immobilières. Le marché immobilier est atone en Creuse. Est-ce la faute de l'un d'entre nous autour de cette table ? Alors, arrêtons de pointer du doigt les responsabilités des uns et des autres ! Ce sont les droits de mutation qui ont permis de sauver des départements. Nous, nous n'en avons pas en Creuse, nous situant au dernier rang des départements de France à ce titre. Voilà également les sources de nos difficultés !

Telles sont les quelques réflexions que je souhaitais formuler. Nous reviendrons tout à l'heure sur le rapport de la Chambre régionale des Comptes qui me paraît bien plus intéressant que l'analyse Klopfer.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci de ces informations très importantes !

Vous avez raison, j'ai seulement appris ce matin, en écoutant la radio, que vous étiez intervenus, messieurs les parlementaires, Conseillers départementaux, auprès du Premier ministre et du Ministre des Finances, pour leur faire part des difficultés rencontrées par le département de la Creuse. Le fait que chacun intervienne à son niveau, c'est tant mieux, mais il est dommage que nous ne l'apprenions que ce matin par voie de presse.

Les documents d'analyse Klopfer, peut-être contestables, rappellent tout de même un certain nombre de réalités et martèlent la difficulté à laquelle nous sommes confrontés. Certes, elle n'est pas nouvelle, mais je crois que là, nous sommes au bout du bout, du système en tout cas ! Tandis que vous aviez reçu ces documents vers le 10 novembre, il est dommage que vous n'ayez pu en faire part aux Creusois, si ce n'était à moi, un peu plus tôt car c'est là presque un peu tard.

Je vous dirai que les 50 M€...

M. LOZACH. – Si vous cherchez la polémique, madame la Présidente, vous l’aurez !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non, il ne s’agit pas de polémique !

M. LOZACH. – Etait-il question à ce moment-là du fonds de soutien aux départements en difficulté ? Non !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mais bien sûr que si ! L’ADF en parle depuis des semaines. Quand le Congrès de Troyes s’est-il déroulé ? A cette occasion, M^{me} Lebranchu en a parlé. Eric JEANSANNETAS en a parlé également. Alors, il n’est pas question de chercher la polémique, mais de rappeler un certain nombre de faits.

M. LEGER nous reprochait un grand tapage médiatique avant la campagne des régionales avec cette analyse financière. Mais quand fallait-il procéder à cet audit ? A qui et quand fallait-il en faire part ? L’année prochaine ? Dans deux ans ? Dans dix ans ?

M. LEGER. – La Chambre régionale des Comptes nous dit exactement la même chose, et ce gratuitement !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous ne pouvez pas comparer l’analyse Klopfer avec le rapport de la Chambre régionale des Comptes ! Relisez les informations qui vous sont transmises ! Cela n’a rien à voir !

M. LEGER. – Ce sont trois malheureuses pages d’analyse prospective...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oh ! Mais bien sûr que non !

M. LEGER...avec un premier scénario visant à faire bondir le taux de la taxe sur le foncier bâti, ce qui n’est pas envisageable compte tenu des ressources des Creusois...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ce n’est pas possible, très bien, je l’entends.

M. LEGER... un deuxième scénario tendant à faire chuter les charges de gestion du Département – scénario incohérent ! – et un troisième nous invitant à jouer tantôt sur les recettes tantôt sur les dépenses. Avions-nous besoin de dépenser 15 000 € pour savoir cela ? Dans son rapport que vous nous soumettez aujourd’hui, la Chambre régionale des Comptes nous dit gratuitement la même chose !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pas du tout !

M. LEGER. – C’était un coup politique ! Assumez-le ! Seulement, c’est raté compte tenu de votre défaite dimanche !

M^{me} LA PRESIDENTE. – J’en retiens essentiellement un certain nombre de remises à niveau qui n’ont pas été faites et auxquelles il convient de procéder, ainsi que des préconisations.

M. LEGER. – La Chambre les énonce elle-même, et ce gratuitement !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mais non ! Lisez le compte rendu de la Chambre dans lequel il est clairement dit que le Département est en situation difficile. Mais que me répondez-vous lorsque j’en parle moi-même ? « La situation est difficile, me dites-vous, mais elle l’était pour nous aussi avant. Enfin, vous n’allez tout de même pas faire des économies, baisser les subventions aux associations... », etc. Malgré le fait que l’on vous dise qu’il faut faire 20 M€ d’économies dans les deux ans, vous continuez à dire qu’il ne faut rien changer.

En tout cas, parmi ces dix départements retenus sur ce critère du ratio des AIS par rapport aux dépenses de fonctionnement, figurent notamment la Réunion, département en extrême difficulté dans lequel le pourcentage des allocations de solidarité par rapport aux dépenses de fonctionnement représente 50,6 %, mais aussi, outre les départements et territoires d’outre-mer, le Pas-de-Calais avec 34,9 %, le Nord avec 33,6 %, le Gard avec 31,7 %, l’Aisne avec 31,6 % et le Cher avec 30,4 %. Il ne s’agit donc pas de départements particulièrement ciblés « urbains » ou « outre-mer ». D’autres l’ont été aussi en fonction de ce critère, comme la Creuse aurait pu l’être car la marge est étroite.

Il s’agit, non pas de considérer toutes les dépenses d’action sociale engagées dans ce département, sujet dont M. MORANÇAIS pourrait vous parler longuement, mais bien d’un critère qui a été choisi par le cabinet du Premier ministre, celui du ratio des allocations individuelles de solidarité. C’est ce point précis qui donne droit, par rapport aux dépenses globales de fonctionnement de la collectivité, à ce fameux fonds de soutien.

J’espère, comme vous le dites, monsieur LOZACH, monsieur le sénateur, que cette liste n’est pas arrêtée, mais surtout que l’enveloppe, elle-même, des 50 M€ ne l’est pas. En effet, bien au-delà de ce montant, il faudrait, est-il dit, plus de 200 M€ en 2015 pour aider tous les départements dont l’épargne brute est bien en deçà du seuil critique.

Vous savez que demain soir, se tient une assemblée extraordinaire de l’ADF. Il y sera question de la recentralisation ou plutôt des modalités pratiques éventuelles de recentralisation des allocations du RSA vers l’Etat. Un point fait grincer tous les départements, gauche et droite confondues : la recentralisation serait opérée par un transfert partiel à l’Etat des DMTO perçus par les départements, qui constituent pour beaucoup d’entre eux une recette dynamique, même si ce n’est malheureusement pas le cas pour la Creuse, contre une partie de la TICPE. En tout cas, nous ne savons pas aujourd’hui s’il y a intérêt ou pas, en particulier pour le département de la Creuse, à vouloir recentraliser le RSA.

La question se pose aussi bien évidemment – et nous y travaillons, je vous rassure – sur le transfert de la compétence « transport », s’agissant notamment de savoir quel sera le niveau de service susceptible d’être proposé par la nouvelle Région, et quid en cas de transfert à la Région de cette compétence subdéléguée ensuite au Département ? Voyez comme les choses sont simples ! Pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple ? C’est bien connu ! En tout cas, nous sommes extrêmement prudents et très méfiants face à ces « il suffirait que »... « Ce n’est pas grave »... « Quelques millions par ci, par là »... Rien ne se passe et ne change, et la Creuse va bien » ! Le Département est au fond du gouffre, mais la Creuse va bien !

Je n’ai peut-être pas, en effet, un discours suffisamment politique. Mon discours terre-à-terre n’est pas celui des grandes envolées et des prophéties vouées à rassurer tout le monde aux quatre coins du département, en disant que nous allons réaliser tous les investissements pour lesquels des autorisations de programme ont été inscrites. Non, je ne pense pas que ce sera possible. J’aimerais vraiment dire le contraire, mais je tiens à avoir un discours de vérité, et c’est celui que j’ai choisi de tenir !

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l’Agriculture, des Services et du Tourisme. – Permettez-moi de répondre à un certain nombre de questions posées par M. LEGER et, tout d’abord, à celle concernant l’aide sécheresse sur laquelle je me propose de faire le point.

Comme vous le savez, cette aide sécheresse a pris fin à la date butoir de dépôt des dossiers auprès du Conseil départemental. La date retenue était le 30 novembre. Au 31 novembre au matin, nous avons dénombré 500 dossiers éligibles. Les jours suivants, nous avons continué à recevoir d’autres demandes et hier, 14 décembre, 826 dossiers étaient déposés. Je pense qu’il y a eu un problème peut-être de réactivité de la part des agriculteurs et étant donné que nous avons confié la communication sur ce dispositif à la Chambre d’Agriculture, le temps n’a peut-être pas été suffisant pour qu’elle soit diffusée au niveau des antennes.

Quoi qu’il en soit, M^{me} la Présidente a accepté l’ensemble des dossiers, soucieux que nous sommes de prendre en compte les difficultés des agriculteurs qui ont traversé des moments difficiles pendant la canicule de cet été. M^{me} la Présidente a donc accepté que les 826 dossiers soient retenus, ce qui représente un montant de 150 000 €. Vous voyez, nous sommes donc loin des 25 % dont vous avez parlé, étant à 75 % de l’enveloppe consommée. L’enveloppe de 200 000 € correspondait donc bien à l’attente des agriculteurs et nous tenons tous à nous en féliciter.

Vous avez aussi parlé de la SAS Pôle viandes locales, en disant que nous avions refusé, je reprends vos termes, de lui accorder les 80 000 € afin de porter un projet structurant important pour l’abattage et la transformation de viande dans le sud du Département. Cela fait très plaisir que vous disiez cela, monsieur LEGER, parce que vous venez de dire exactement ce que nous dénonçons et de pointer l’erreur commise par votre majorité au moment de la signature. D’ailleurs, le Département n’a jamais pris aucun engagement avec ladite SAS et là est le problème. Tout le monde s’est trompé.

Une convention a été signée entre le département de la Creuse et le lycée agricole d’AHUN, par M. LOZACH en janvier 2015. Il était établi que le Département versait, sur la

période 2015, une somme de 80 000 € au lycée agricole d'AHUN, pour faire en sorte qu'il porte des projets de mise en place de filières courtes, de promotion de viandes locales, etc. Mais, et là est le problème juridique, ces 80 000 € versés par le Département au lycée agricole d'AHUN étaient ensuite reversés par le lycée agricole à la SAS Pôle viandes locales sous forme de parts sociales. C'était donc, excusez-moi du terme, un bidouillage qui aurait conduit le Département à être assigné au tribunal.

Plusieurs personnes qui travaillent dans cette filière de transformation de la viande dans le Département nous ont dit qu'il était illégal que la collectivité verse, *via* le lycée agricole d'AHUN, une subvention de 80 000 €. Cela signifierait que le Département, de façon indirecte, prend des parts sociales dans une entreprise privée. Nous n'en avons pas le droit et il est illégal de procéder ainsi. C'est la raison pour laquelle nous avons, M^{me} la Présidente et moi-même, reçu les porteurs de projet, en leur expliquant que la convention, en somme, ne les « regardait » pas puisqu'elle avait été signée entre le Département et le lycée agricole d'AHUN.

Nous avons également visité avec M^{me} la Présidente le lycée agricole d'AHUN et rencontré le directeur, lequel a tout à fait compris que se posait un problème juridique. Notre service juridique, pour sa part, a travaillé sur le sujet et nous a très clairement dit que nous ne pouvions pas intervenir dans ce domaine.

Loin notre idée de ne pas aider les filières courtes et la production de viandes locales ! Vous le savez, nous avons totalement relancé le projet d'Agrilocal23 puisqu'il y avait une phase expérimentale en 2014. Nous avons affecté les moyens humains et financiers adéquates pour développer ce dispositif parce que nous voulons aussi aider les agriculteurs qui ont choisi cette diversification et de travailler avec des produits en filière courte, notamment pour approvisionner les cantines scolaires.

Autre point, ce matin à la radio, je vous ai entendu, monsieur LOZACH, parler de l'ingénierie territoriale, disant que vous aviez initié, préparé et mis en place le projet et que la nouvelle majorité l'aurait relégué au fond d'un tiroir. Ecoutez, nous avons des services très compétents au sein du Conseil départemental et nous travaillons beaucoup et vraiment avec eux. Tout se passe très bien, ils ne sont pas frustrés et, de surcroît, ils apprécient de travailler de concert avec leur Vice-président, ce qui les change énormément ! En tout cas, nous leur avons demandé de nous donner les éléments pour voir techniquement ce que nous pouvions envisager et éventuellement inscrire au budget ledit projet. Ils nous ont clairement répondu que, malheureusement, ils n'avaient eux-mêmes aucun élément et qu'en fait, la majorité départementale précédente souhaitait mettre en place l'ingénierie territoriale, mais ne leur en avait jamais donné les moyens ! C'était peut-être pendant une période électorale où il fallait faire des propositions pour compenser le désengagement de l'Etat que vous soutenez !

Au sujet du Laboratoire d'analyses d'AJAIN, il en est de même ! Vous avez dit là aussi que vous aviez initié un GIP avec vos collègues des départements voisins et que nous avons mis ce projet au fond d'un tiroir. Pas du tout ! Sachez que nous sommes, M^{me} la Présidente du Conseil départemental et moi-même, très investis pour conserver et pérenniser notre Laboratoire d'analyses. M^{me} la Présidente pourrait en parler bien mieux que moi puisqu'elle travaille avec ses homologues sur ce projet, mais pas celui de GIP ! En effet, nous sommes ravis d'avoir attendu, sans nous emballer sur le GIP. D'ailleurs, nos collègues de la Corrèze sont en train de se retirer de ce dispositif et nous nous rendons compte que ce n'était pas une bonne solution pour le Laboratoire départemental d'analyses. Mais je peux vous dire que nous sommes très vigilants quant à son avenir et nous y travaillons beaucoup.

Un dernier point, monsieur le sénateur de la Creuse, vous avez aussi parlé ce matin des Nouvelles ruralités, en disant que vous travaillez beaucoup à ce mouvement. Il est vrai que vous en avez été l'un des initiateurs, quand vous étiez alors Président du Conseil général, avec vos homologues de quatre autres départements. Il est vrai aussi que vous aviez travaillé à ce sujet au sein de l'ADF et créé une commission des Nouvelles Ruralités qui existe toujours.

M^{me} la Présidente m'a demandé de représenter le Département lors d'une réunion de cette commission au sein de l'ADF, voilà quelques mois. J'ai été surpris d'entendre autour de la table les membres de la commission des Nouvelles Ruralités, dont beaucoup de Présidents de Conseillers départementaux, dire qu'ils n'acceptaient pas que les parlementaires aujourd'hui, à l'époque Présidents de Conseils généraux qui avait mis en place ce dispositif au sein de l'ADF, le récupèrent pour eux, en faisant une sorte de hold-up ! Ce dispositif des Nouvelles Ruralités est, disons une « marque déposée » de l'ADF. Quand vous étiez Président, vous y aviez travaillé, mais au sein de l'ADF. En aucun cas vous n'êtes propriétaire des Nouvelles Ruralités ! Ce dispositif demeure et c'est une cellule active au sein de l'ADF. En aucun cas vous ne pouvez en réclamer aujourd'hui la paternité, mais je reconnais que vous en avez été, avec vos homologues, les précurseurs et que vous en avez été l'un des fondateurs. Seulement, c'était avant, quand vous étiez Président du Conseil général !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Bien que ce débat se prolonge, je propose tout de même de donner la parole à nos deux benjamins, MM. Jérémie SAUTY et Etienne LEJEUNE.

M. SAUTY. – Je reviens sur les élections régionales, sujet évoqué par MM. Guy AVIZOU et Jean-Jacques LOZACH.

M. LOZACH. – Pas seulement par nous !

M. SAUTY. – M. LOZACH a dit à plusieurs reprises que la gauche avait gagné trois contre un. Pour ma part, je veux féliciter les nouveaux élus régionaux, ceux de gauche comme ceux de droite, en reconnaissant que c'est, en termes de voix, une victoire pour la droite qui a fait une très belle campagne.

Je tiens tout simplement à rappeler les scores : au second tour, 21 612 voix pour le PS, 18 250 pour la droite et 10 646 pour le FN. En 2010, le PS, avec le Front de gauche, avait enregistré 32 357 voix et la droite 19 907 voix. L'écart entre la droite et la gauche était alors de 12 400 voix et, en 2015, il n'est plus que de 3 400 voix. Entre-temps, la gauche a perdu 11 700 voix et la droite 1 700 voix. L'écart se resserre donc entre nos deux formations...

M. LEGER. – Ce sont aujourd'hui trois formations !

M. SAUTY... même si aujourd'hui, la gauche perd beaucoup de voix. Je pense donc, et j'y viens, que nous aurons fort à faire, face à la montée du FN. A l'égard des électeurs de droite et de gauche, nous avons une responsabilité commune et il sera de notre devoir de faire le maximum pour que diminuent les extrêmes.

Certes, je reconnais la victoire de la gauche, mais, au vu des chiffres, si nous perdons 1 700 voix, vous en perdez 11 700 ! Je donne donc rendez-vous à Etienne pour les prochaines élections parce que j'ai bel espoir qu'un jour, ce sera le contraire et que la droite sera dans le vent !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEJEUNE.

M. LEJEUNE. – En réponse à mon collègue, n'ayant pas analysé autant dans le détail les chiffres et sans me rappeler précisément ceux de 2010, je constate surtout que nous avons 2 000 voix de retard aux cantonales et que nous en avons à peu près 3 000 d'avance aux régionales !

Je voulais surtout profiter de la porte que vous nous avez ouverte, madame la Présidente, pour poser une question sur un dossier emblématique que vous avez évoqué, celui de l'UTAS de LA SOUTERRAINE. Je crois qu'en termes de messages brouillés, il est difficile faire mieux ! Ira ou n'ira pas ? J'avoue que j'ai arrêté de compter les changements de cap depuis mars dernier, concernant l'installation ou non de l'UTAS en centre-ville de LA SOUTERRAINE. Ce dossier est emblématique parce qu'il résume bien avec quelques-uns, dont la cité scolaire et La Seiglière qui ont été évoqués, les louvoiements qui nous font prendre un retard conséquent, d'abord, sur les investissements, ensuite, pour nos concitoyens et, enfin, pour les entreprises.

Sur ce dossier, comme sur celui du collège pour ce qui concerne mon canton, le jeune élu que je suis aimerait une discussion sur notre politique départementale et l'avenir de notre département. J'avoue être un peu déçu puisque le leitmotiv depuis mars, c'est la dépression permanente ! Nous n'entendons ici que des discours pessimistes, catastrophistes sur notre avenir et nos finances.

Alors, moi j'attends avec impatience l'argumentation de MM. Franck FOULON et Jérémie SAUTY quand il s'agira, non plus de 20 Md€ d'économies, mais de 150 Md€ après 2017, si la droite gagne les prochaines élections !

Il en a été de même durant toute la campagne. Je salue d'ailleurs les citoyens qui sont allés voter, alors que vous n'avez eu de cesse, durant cette campagne, que de vous lamenter sur notre poids dans la nouvelle Région.

Je ne vous ferai pas le procès – pourtant, nous pourrions en être tentés –, en ajoutant la dépression au pessimisme, de faire le jeu des extrêmes. Mais je veux dire ici que j'ai très mal pris ce matin les liens qui ont été faits entre la formation politique que je dirige ici en Creuse et le score de l'extrême droite. Je crois que c'est un discours très dangereux et j'appelle chacun, des deux côtés de l'Assemblée, à la prudence sur ce sujet.

Je conclus tout de même sur une note d'humour. Il est vrai que vous n'avez eu de cesse pendant la campagne que de nous faire peur avec la petite taille de notre département dans la grande Région. Je tiens à vous rassurer, les trois élus sur quatre que nous envoyons à la Région vous et nous prouveront qu'en matière politique, c'est, non pas la taille qui compte, mais la volonté des élus !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je conclurai ce débat en formulant une remarque.

Parfois, il est important de savoir perdre du temps, mais il s'agit surtout de gagner le temps nécessaire à trouver les moyens de concrétiser des réalisations qui, certes, nous le savons bien, sont urgentes. Il est toutefois amusant de constater que l'urgence a parfois un sens tout à fait relatif et que ce qui n'était pas urgent en 2014 le devient dès avril 2015 !

En tout cas, je puis vous assurer avec la plus grande honnêteté que, s'agissant de LA SOUTERRAINE, je rencontre M. MUGUAY assez régulièrement et nous travaillons ensemble, en particulier sur le dossier du GIP Traces de Pas. En effet, la commune de LA SOUTERRAINE est elle-même aussi gravement en difficulté hypothétique si le GIP n'a pas les moyens de rembourser les annuités d'emprunt, la commune étant, comme le département, garante pour le même montant d'emprunt : un peu plus de 600 000 € pour LA SOUTERRAINE et 600 000 € pour le Département. Je vous rassure, nous marchons ensemble sur le même chemin. Au dernier conseil d'administration, j'ai posé un certain nombre de conditions et M. MUGUAY a été extrêmement réactif. Il est venu me rencontrer voilà près de huit jours et m'a fait part déjà des points d'avancement pour trouver les réponses les meilleures afin que nous puissions aller de l'avant sur ce dossier.

Vous voyez, le temps de la réflexion est parfois important dans la considération d'un dossier, s'agissant parfois de le reprendre. Peut-être avez-vous l'impression qu'il s'agit d'hésitation. Moi, étant méticuleuse, voire un peu trop perfectionniste, sans doute par déformation professionnelle après ces longues années de pratique, j'ai besoin de confronter un certain nombre d'idées avec d'autres personnes. C'est ce à quoi nous nous prêtons avec M. MUGUAY, et les choses avancent petit à petit mais sûrement. J'en suis donc tout à fait heureuse et je pense que nous y parviendrons. Cela demandera peut-être un an de plus, mais l'idéal est que la commune de LA SOUTERRAINE soit satisfaite, tout comme les agents de l'UTAS, et que les syndicats représentant les agents de notre collectivité soient aussi persuadés que ce transfert de l'UTAS dans le bâtiment du couvent Saint-Sauveur est un bon projet, ce qui n'était pas tout à fait le cas jusqu'à présent. Il s'agit d'aller lentement, mais sûrement ! Ce temps nous permet aussi de thésauriser les moyens nécessaires pour la réalisation de ces opérations importantes.

La parole est à M^{me} GALBRUN, ultime intervention avant d'aborder l'ordre du jour.

M^{me} GALBRUN. – Je reviens très brièvement sur ce dossier de l'UTAS, souhaitant tout de même un peu plus d'objectivité, madame la Présidente. Peut-être va-t-il encore falloir un an, dites-vous, et ce qui n'était pas urgent le devient maintenant. Ce dossier était urgent déjà en 2013-2014 et, me semble-t-il, pour avoir assisté quelquefois à des réunions du conseil d'administration du GIP Traces de Pas, le dossier était quasiment bouclé, avec l'accord d'ailleurs des agents qui ont fait remonter des observations...

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Pas des syndicats !

M^{me} GALBRUN. – Si, madame, je suis désolée !

Des agents avaient formulé des remarques tout à fait objectives...

M. LOZACH. – Tous les agents concernés avaient été consultés.

M^{me} GALBRUN. – Absolument, et le dossier était quasiment bouclé.

Lors d'une précédente plénière, il nous a été annoncé une augmentation dans le chiffre sur un nouveau projet...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non ! Sur le projet que vous aviez étudié !

M^{me} GALBRUN.... avec de nouveaux aménagements...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non plus !

M^{me} GALBRUN. – Vous avez votre interprétation, j'ai ma vision des choses !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Les aménagements dont vous parlez concernent l'accessibilité pour handicapés qui n'avait pas été prévu dans le projet !

M^{me} GALBRUN. – Madame la Présidente, je ne suis pas d'accord ! Vous avez votre interprétation, j'ai la mienne !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il est facile d'aller minorer des dépenses quand on ne présente pas la totalité du projet ! Vous savez du reste qu'il en est de même pour le collège de LA SOUTERRAINE dont je parlais tout à l'heure.

M^{me} GALBRUN. – Précisément, prenons le temps d'en parler deux minutes aussi, s'agissant d'ailleurs, non pas du collège, mais de la cité scolaire.

Concernant Traces de Pas, le dossier était quasiment bouclé. Nous avons même programmé avec M. MORIVAL, alors directeur dudit service, une installation qui aurait pu être effective en début d'année 2015. Nous en étions là et, me semble-t-il, le chiffre était raisonnable.

Vous avez remis en cause le projet – pourquoi pas ? – en envisageant d'ailleurs d'autres aménagements, je le répète, que ceux prévus initialement.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Madame GALBRUN, vous n'avez pas toutes les informations et il est donc normal que vous teniez ce discours-là.

M^{me} GALBRUN. – C’est dommage que nous n’ayons pas toutes les informations !

M^{me} LA PRESIDENTE. – M. MUGUAY les a, je vous rassure ! C’est lui qui est membre du GIP...

M^{me} GALBRUN. – Je sais !

M^{me} LA PRESIDENTE... et c’est avec lui que nous discutons.

En termes de sécurité, les aménagements prévus dans le premier projet que vous aviez travaillé n’étaient pas conformes à la réglementation. La commission de sécurité nous a donc demandé de revoir un certain nombre de dossiers et d’installations. C’est ainsi que ce premier projet s’est avéré ne pas être en phase avec la réalité. Ce n’est pas Valérie SIMONET qui a demandé au service des bâtiments d’ajouter 200 000 € ou 300 000 € de plus, rien que pour embêter les gens de LA SOUTERRAINE ! Non, non et non ! Des obligations et des normes de sécurité sont à respecter, surtout pour un bâtiment destiné à accueillir du public.

M^{me} GALBRUN. – Je ne pense pas que cela justifiait une augmentation du simple au double, mais bon, nous verrons !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous invite à aller voir le service des bâtiments et à lui dire que ce n’était pas le cas et qu’il ne fallait pas envisager autant de travaux !

M^{me} GALBRUN. – J’ai formulé mes observations ; vous avez votre point de vue.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mon point de vue est celui de la collectivité et des services qui me transmettent des informations justes et avérées !

M^{me} GALBRUN. – Concernant la cité scolaire, un fait m’a considérablement choquée lorsque vous êtes venue la visiter. Avant même la visite, un point a été fait et il nous a été annoncé que quasiment aucun dossier n’existait entre la Région et le Conseil départemental. Là, franchement j’ai halluciné, sachant que fin 2008, alors que j’ai été élue en 2009, le dossier existait déjà. Au moins une dizaine de réunions techniques avaient eu lieu entre nos services et ceux de la Région, ce que M^{me} MARTIN, Conseillère régionale, nous confirmera peut-être. (*M^{me} MARTIN acquiesce.*) Imaginez donc mon étonnement à une telle annonce !

J’espère aussi que ce projet pourra avancer car je siége au conseil d’administration du collège et quasiment à toutes les réunions, cette question nous est posée. Je suis donc aussi assez gênée de ne pas pouvoir donner de réponse.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je comprends...

M^{me} GALBRUN. – Voilà et c'est tout ! C'est une remarque que je voulais faire parce que, franchement, cette visite m'a énormément surprise.

M^{me} LA PRESIDENTE. – A des fins d'éclaircissement, je vais demander au responsable du Pôle « Aménagement et transports », en particulier au service des bâtiments, à ce qu'il soit écrit noir sur blanc ce qu'il m'a été dit oralement. Bien évidemment, je vous en ferai copie, madame la Conseillère départementale. Ainsi, je serai certaine que ce qui m'a été dit au niveau des services est inexact. En tout cas, je vérifie ce point très vite.

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Monsieur LEJEUNE et madame GALBRUN, dieu sait si, sur la place publique de LA SOUTERRAINE, vous critiquez le Conseil départemental. Dont acte ! (*Exclamations de M^{me} GALBRUN et de M. LEJEUNE.*) Il en était peut-être de même à l'époque où vous étiez aussi au pouvoir...

Concernant le dossier de la cité mixte de LA SOUTERRAINE, je n'attaquerai pas là M. LEJEUNE puisqu'il n'était pas Conseiller général, mais, madame GALBRUN, comme vous venez de le dire, depuis 2009 vous étiez Conseillère générale, et quid de la situation ? Certes, un projet avait été élaboré, mais il ne correspond aujourd'hui même pas aux attentes et aux besoins des collégiens. Pourquoi ? M^{me} la Présidente nous l'a dit tout à l'heure, il ne solutionne pas le problème de la restauration qui n'a pas été pris en compte dans les travaux de programmation. Aujourd'hui, les collégiens de LA SOUTERRAINE, avec les lycéens, déjeunent en un quart d'heure !

Là, nous avons des pistes. Il en existe peut-être même une autre qui, du reste, avait déjà été évoquée, en son temps, par André MAVIGNER : construire un nouveau collège et sortir tout simplement de la cité mixte. Pourquoi pas ? Serait ainsi solutionné également le problème de la restauration ! Qui plus est, il faut aussi penser qu'en cas de réhabilitation, il faudra envisager une structure pour accueillir les collégiens et où mettre les mobil homes qui serviront de salles de cours ? Bref, vient se greffer une multitude de problématiques, y compris financières.

Je pense donc que l'étude visant à sortir de la cité mixte et à envisager la construction d'un collège est certainement une piste qu'il va falloir explorer avec beaucoup d'attention.

M^{me} LA PRESIDENTE. – En tout cas, le projet n'en était, je vous le rappelle, qu'au stade de l'étude de programmation. Rien n'était beaucoup plus défini. Nous étions donc sur des estimations assez variables. C'est ce que nous avons constaté, mais vous aussi, vous le savez très bien.

De plus, vous savez qu'à compter de la prochaine rentrée scolaire, il est fait obligation aux services de restauration scolaire de respecter une pause méridienne de 1 heure 30, ce qui va poser problème dans un certain nombre de collèges. Une réflexion est entamée aussi sur les horaires des transports scolaires, mais il est évident que des enfants qui vont déjeuner à 14 heures pour entrer en cours à 14 heures 10, c'est inacceptable. Cela nous a sauté aux yeux, comme vous tous !

Le fait que ce volet-là n'ait pas été traité dans l'étude de programmation qui dure depuis plusieurs années nous incite à penser qu'il est important de creuser un peu plus les choses et d'aller un peu plus au-delà pour mettre en place une vraie réponse probante sur ce territoire.

La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Je veux juste ajouter, sachant qu'à l'époque, c'était ma première année de mandat en tant qu'élue au Conseil régional, que la problématique des lignes de self avait été mise en évidence. M'étant rendue sur les lieux, j'avais constaté, d'abord, l'étroitesse du couloir dans lequel les collégiens et les lycéens se bousculent en permanence et, ensuite, les très mauvaises conditions dans lesquelles les collégiens prennent leur déjeuner. Cela avait donc été étudié précédemment, et ce dans la première mouture.

Il est vrai que des dizaines de réunions se sont tenues et le projet a rebondi sans cesse, avec parfois, il faut bien le dire, des demandes supplémentaires des différents chefs d'établissement qui se sont succédé dans cette cité scolaire, ce qui n'a pas vraiment accéléré le projet.

En tout cas, je renouvelle, en effet, l'idée selon laquelle il faut vraiment trouver une solution.

Ayant la parole, j'en profite pour dire à M. SIMONNET qui a donné des informations sur le Laboratoire d'AJAIN, que nous sommes toujours, avec Philippe BAYOL, à disposition pour travailler sur le sujet. C'est un laboratoire auquel nous tenons et il faut évidemment que les choses avancent. Nous sommes tout à fait attentifs à ce qui va se passer dans le futur pour ce laboratoire et prêts à travailler, si vous le souhaitez.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci beaucoup, madame MARTIN !

Sur cette question du Laboratoire, et j'en terminerai là aussi, vous savez très bien ce qui a motivé le temps que j'ai demandé pour intégrer ce GIP avec une année supplémentaire : il s'agissait de ce que nous avons constaté et entendu de la part des agents qui y travaillent. Plutôt que de faire semblant de ne pas les entendre ou de balayer leurs avis d'un revers de main, nous avons tenu à les écouter et à être dans la proximité. Leur plus grande inquiétude à l'occasion de la constitution de ce GIP, c'était de se retrouver, peut-être dans quelque temps – et, pour ma part, je ne pouvais pas leur garantir le contraire – sur des pôles qui seraient transférés sur d'autres sites, d'autres laboratoires du GIP.

Quand de tels propos vous sont tenus, alors que vous arrivez aux responsabilités, vous vous dites encore une fois qu'il est urgent de prendre les précautions nécessaires, d'autant plus qu'il semble que nous ayons pris plutôt la bonne décision d'attendre et de voir ce qu'il en était. En effet, le plus gros marché détenu par notre laboratoire départemental est celui des analyses d'eau de l'ARS, un marché régional qui sera, prochainement, un nouveau marché régional, mais sur la grande Région Aquitaine. Par conséquent, nous « marier » avec nos voisins, tels que la Haute-Loire ou le Puy-de-Dôme, commence déjà à perdre du sens. Il nous paraît plus pertinent, en effet, de nous rapprocher d'autres laboratoires départementaux situés dans cette grande Région Aquitaine.

Je n'ai pas la science infuse et peut-être que je me trompe, je n'en sais rien, mais apparemment, ce fameux GIP est en train de battre en brèche. Par conséquent, oui, il est parfois urgent d'attendre et je me félicite de cette méthode-là, de ne pas me précipiter surtout pour être là à couper des rubans sans cesse et à parler de tout ce que nous faisons en tant qu'élus. Il est important d'écouter nos agents qui sont dans les services depuis bien plus longtemps que nous et qui connaissent exactement et précisément le fonctionnement de la collectivité. Soyons tous à leur écoute ! C'est essentiel ! Nous en apprenons beaucoup plus que nous ne pouvons l'imaginer.

Mes chers collègues, je vous invite maintenant à aborder l'ordre du jour, avec l'examen des rapports relevant de la première commission « Administration générale, Personnel et Finances ».

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N°CD2015-12/1/1

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Il nous est proposé de prendre acte du compte rendu, joint au rapport, des marchés conclus selon une procédure adaptée depuis la dernière assemblée plénière du Département, sachant que pour chaque MAPA d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € HT, il est mentionné son objet, son montant, sa date d'attribution et le nom de son attributaire.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère que l'Assemblée départementale prend acte de ce compte rendu.

EXAMEN DE LA GESTION DU DEPARTEMENT PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

RAPPORT N°CD2015-12/1/2

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – En application de l'article L.211-8 modifié du Code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Limousin a examiné la gestion de notre collectivité : analyse financière rétrospective sur la période de 2009 à 2013, examen du budget 2014, analyse prospective portant sur les budgets 2015 et suivants.

Lors de sa séance du 15 septembre 2015, la Chambre a arrêté ses observations définitives, lesquelles ont été adressées à M^{me} la Présidente le 30 septembre 2015 et n'appelaient pas de réponse.

Par conséquent, conformément à l'article L.243-5 du Code des juridictions

financières, le rapport d'observations définitives a été transmis à M^{me} la Présidente le 6 novembre dernier. L'examen de ce document doit être inscrit à l'ordre du jour de la plus proche séance de l'Assemblée départementale et donner lieu à un débat.

Nous sommes donc invités à en débattre.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, place donc au débat !

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Oui, et ce assez brièvement parce que nous avons déjà beaucoup parlé budget ce matin et lors de notre précédente séance. A cette occasion, tout le monde a d'ailleurs bien compris qu'il s'agissait en quelque sorte de justifier *a priori* la politique d'austérité que vous entendez mettre en place. (*Démagogie ! et exclamations des Conseillers départementaux d'Union de la Droite et du Centre.*)

J'aurais tendance à dire qu'aujourd'hui, nous passons à des choses un peu plus sérieuses...

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Oh là là !

M. LOZACH... avec un travail de fond, celui de magistrats de la Chambre régionale des Comptes. C'est l'exercice habituel qui rejoint le contrôle de légalité exercé par l'Etat ou par les opérateurs de l'Etat. C'est, en effet, un rituel dans la gestion d'une collectivité comme la nôtre, tout en sachant que là aussi, nous pouvons, à partir de cette analyse, tracer des perspectives pour le futur. Néanmoins, il faut être extrêmement prudent en se projetant dans l'avenir parce que quasiment rien ne se passe jamais comme prévu. Je parle, non pas du contexte global, sous l'angle économique, social, budgétaire ou institutionnel, mais de celui des départements. Au cours de ces dernières années, il a été mis en place, par exemple, des fonds d'urgence en 2011 et 2013, des fonds de péréquation des DMT0 également en 2011, tout comme le dispositif de financement des AIS en 2014. Ce sont là des données que l'on ne peut pas intégrer quand on fait des projections puisque, intervenant en cours de route, par définition nous ne les connaissons pas à l'avance.

Je note d'abord et avant tout, parce qu'il faut faire preuve d'un esprit synthétique dans cette affaire, que les recommandations figurant page 7 du rapport de la Chambre régionale des Comptes ne sont qu'au nombre de cinq. Permettez-moi de vous dire qu'au regard des rapports d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes dans bien d'autres collectivités locales, ces recommandations sont minces – c'est le moins que l'on puisse dire ! – et je vous invite à les comparer à celles rendues dans bien d'autres départements.

Qui plus est, ce ne sont même pas des recommandations de fond ! Il s'agit plutôt de préconisations d'ordre technique et, depuis, les quelques correctifs ont dû être apportés en totalité. Ce n'est donc vraiment pas la mer à boire ! Je veux dire par là que n'est préconisée aucune réorientation générale de la politique budgétaire du Département, aucune ! Contrairement à ce qui a pu être constaté dans beaucoup de départements, sachant que les

Chambres régionales des Comptes procèdent à une sorte de chasse organisée à l'encontre de ce qui peut véritablement paraître profondément répréhensible, il n'est mentionné ni budget insincère, ni dépenses inconsidérées ou pharaoniques, ni salaires injustifiés, ni effectifs surdimensionnés, ni avantages indus. Rien de tout cela ne figure, sans parler de détournement de fonds publics ou de situations scandaleuses. Je le dis parce que ce sont autant d'éléments traqués par les Chambres régionales des Comptes et, malheureusement, la presse en fait régulièrement ses choux gras.

S'agissant des difficultés, nous les avons déjà évoquées tout à l'heure et nous les connaissons, de même que « l'effet ciseau » que tout le monde décrit ; nous l'avons décrit avant vous et nous continuons malheureusement à le décrire. Cela dit, je rappelle entre parenthèses, parce que la situation serait encore un peu plus difficile si nous n'avions pas relevé de 3,8 % à 4,5 % le taux appliqué aux DMTO, que vous n'aviez pas voté cette faculté qui nous était offerte...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pression fiscale !

M. LOZACH... ce qui nous aurait privés d'une recette supplémentaire de l'ordre de 1 M€ !

En tout cas, s'agissant du contexte, sachant que ce rapport concerne la période 2009-2013, comme nous l'avons constaté également lors de notre précédente séance, la situation s'est plutôt améliorée en 2014 par rapport à celle de 2013. Certes, figure le qualificatif de « dégradée » en référence à la situation financière, mais que l'on me cite un exemple de Conseils départementaux dont la situation se serait améliorée depuis 2009, amélioration étant, me semble-t-il, le contraire de dégradation. Comme il a été dit tout à l'heure, des situations sont nettement plus préoccupantes que la nôtre.

Pour ma part, je note tout de même la reconnaissance d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement. « Les moyens des services généraux sont gelés depuis plusieurs années », comme il est écrit page 24. L'augmentation des effectifs « est due essentiellement aux intégrations de personnels », DDE et TOS, « liées aux transferts de compétences vers les départements », comme il est observé page 12. « Les dépenses relatives au personnel titulaire n'évoluent pas au-delà du GVT », et ce n'est pas simple. L'augmentation est due aux postes d'assistants familiaux créés pour satisfaire les besoins. Il est également indiqué qu'aucune création de poste n'est décidée sans une suppression simultanée. C'est aussi la reconnaissance du travail réalisé dans la gestion des ressources humaines, ce qui rejoint ce que nous disions tout à l'heure. Contrairement à ce qui a été exprimé précédemment, la concertation a été de mise avec les personnels de l'UTAS de LA SOUTERRAINE, comme avec les agents du Laboratoire d'AJAIN.

Je note aussi, ce qui montre que nous nous avons fait preuve de rigueur quant aux frais de personnel, qu'entre 2010 et 2013, alors qu'en 2009, il y a eu revalorisation du régime indemnitaire, « la rémunération du personnel titulaire n'a augmenté que de 1,5 % en moyenne par an, soit très en dessous du niveau moyen de la période », soit 2,5 %. Cela s'explique par une politique de recrutement extrêmement prudente.

Au sujet de l'emprunt, la Chambre régionale des Comptes confirme notre politique qui tendait à toujours rester dans cette fourchette de 10 M€ à 12 M€. Vous l'avez franchie et maintenant, il va vous falloir l'assumer.

Quant à l'investissement, nous l'avons maintenu jusqu'en 2014, alors que les investissements départementaux ont baissé en France, je le rappelle pour la énième fois, dès 2011.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Vous oubliez 2013 !

M. LOZACH. – Certes, 2013 a marqué une dégradation et nous l'avons reconnu la dernière fois, mais 2014 a marqué une amélioration !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Oui, mais il faut parler de 2013 et de 2014, monsieur LOZACH !

M. LOZACH. – Je vous invite à constater la situation en termes d'investissements dans nombre de départements ruraux comparables à la Creuse ces cinq ou six dernières années, avec une chute drastique des investissements routiers. Je parle, non pas de l'entretien, mais des investissements. Ce n'est pas M. TUOT qui me démentira, lui qui vient d'un département, dont je ne citerai pas le nom de l'ancien Président et ancien Ministre concerné, qui avait baissé de 50 % ses investissements routiers ! Dans une multitude de départements, ces investissements ont accusé des chutes considérables, de l'ordre de 30 %, 40 %, 50 %, voire de 60 % ces dernières années. Nous, il est vrai, nous n'avons pas pris ce genre de décision.

Au sujet de la fiscalité, la Chambre régionale parle, page 17, d'une « marge de manœuvre », marge de manœuvre que vous avez tuée...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oh !

M. LOZACH... puisque vous avez annoncé dès le départ que vous n'augmenterez pas la fiscalité.

M. GAILLARD. – C'est vrai !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, mais comme c'est facile !

M. LOZACH. – Non, je dirai que tel est votre choix !

M. GAILLARD. – Absolument !

M. LOZACH. – D'ailleurs, il faudrait le préciser.

M. FOULON. – Ah bon ?

M. LOZACH. – Cela veut-il dire agir uniquement au niveau du taux ou agir en direction de ce que payent véritablement les contribuables creusois, c'est-à-dire, bien sûr, le taux multiplié par la base d'imposition ? Je pose la question car cela signifierait dans ce cas-là qu'il faut baisser carrément les taux !

M. FOULON. – Les bases sont d'elles-mêmes réévaluées !

M. LOZACH. – Je dis simplement qu'il faudra préciser votre position quand vous dites qu'il n'y aura pas de baisse de la fiscalité en Creuse.

M. GAILLARD. – De baisse ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Nous ne parlons pas de baisse !

M. GAILLARD. – C'est du grand n'importe quoi !

M. LOZACH. – De hausse, pardon !

M. FOULON. – Nous ne parlons évidemment que du taux !

M. LOZACH. – Eh bien, voilà une position claire, monsieur FOULON !

Je ne sais pas si nous reviendrons sur le sujet suivi avec beaucoup de sérieux par M. LEGER ces dernières années, mais en ce qui concerne l'enquête sur le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, je crois très franchement que c'est un *satisfecit* pour la politique du Département, avec un état des lieux particulièrement élogieux.

La situation devrait même s'améliorer grâce à la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, adoptée définitivement cette semaine. Cette loi représente une amélioration, en particulier, de l'APA en ce qui concerne le nombre d'heures pour la grande dépendance, une baisse du reste à charge pour les familles et l'instauration de nouveaux droits sociaux— je pense notamment au droit au répit pour les aidants, lesquels sont tout de même 4 millions en France —, sans parler de la revalorisation de l'APA à domicile qui sera compensée par l'Etat.

Cette réforme sociale avait été annoncée voilà des années et des années. Elle faisait déjà partie du programme de Nicolas Sarkozy en 2007, mais il ne l'a pas mise en œuvre. François Hollande l'avait également promise en 2012. Au moins, il y a cette loi qui, certes, ne correspond pas...

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Ce n'est la même que celle qui était prévue !

M. LOZACH.... à ce projet de création d'une cinquième branche de la protection sociale...

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Il ne faut pas pousser le bouchon trop loin !

M. LOZACH. – C'est tout de même une avancée, reconnaissez-le !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Faible, malheureusement ! Toutes les associations qui gèrent les aides à domicile vous diront qu'elle est complètement insuffisante.

M. LOZACH. – Je disais précisément que nous étions loin de l'instauration d'une cinquième branche de la protection sociale !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Très loin, oui !

M. LOZACH. – Toujours est-il que sur les points que j'évoquais à l'instant, c'est tout de même une avancée sociale qui a été trop souvent reportée et qui vient compléter l'action d'un département comme le nôtre.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD. – Je n'avais pas spécialement prévu d'intervenir, mais avec ce que j'entends depuis ce matin, c'est, non plus les bras qui m'en tombent, mais bientôt l'intégralité de mon corps ! Franchement, à vous écouter, nous serions dans le monde des Bisounours, avec les méchants, d'un côté, et les bons, les exemplaires, de l'autre.

Alors, soit vous le faites exprès, soit vous êtes d'une mauvaise foi déconcertante, soit vous n'avez toujours pas pris la mesure, ce qui serait tout de même très grave, de la situation catastrophique dans laquelle nous sommes.

Monsieur LOZACH, je vous écoutais même bien avant les élections et, chaque fois que vous êtes intervenu dans des réunions, vous avez toujours dit, ce que je vous reconnais, que la situation était difficile. Mais aujourd'hui, elle est, non pas difficile, mais catastrophique. Apparemment, vous n'avez pas vu venir un ensemble de choses.

A un moment donné, vous faites preuve d'une suffisance et d'une arrogance insupportables parce que si nous en sommes là aujourd'hui, c'est de votre double responsabilité, et je m'en explique.

Des analyses du cabinet Klopfer et des observations de la Chambre régionale des Comptes, vous en avez extirpé quelques extraits, M. LEGER aussi, et, en l'occurrence, ceux qui vous arrangent.

Moi, je vais vous en citer d'autres qui ne disent pas exactement la même chose parce que, outre les recommandations, il faut bien aussi tenir compte des observations. En fait, les chiffres sont implacables et ne sont pas, il est vrai, à votre avantage.

Page 5 : « *Au cours des années 2009 à 2013, la situation financière du département de la Creuse s'est dégradée* ». « Dégradée », vous savez ce que cela veut dire ? « *Les charges de fonctionnement ont augmenté plus vite que les produits de même nature.* » Le Département « connaît des problèmes de trésorerie ».

Page 11 : « *L'excédent brut de fonctionnement (...) est en baisse de 7,5 %* ».

Page 12 : « *Le ratio de rigidité des charges structurelles, c'est-à-dire le taux de couverture des charges incompressibles par les produits, augmente en 2012 et 2013 pour atteindre 76 %, ce qui est un signe de détérioration.* » Voilà qui ne va pas forcément dans le bon sens !

Enfin, page 23 : « *Le département de la Creuse dispose, en 2013, d'une trésorerie correspondant à seulement deux jours de charges courantes. C'est le résultat d'une dégradation forte et constante – cela veut bien dire ce que cela veut dire ! – depuis 2009, et d'une chute sévère – les mots sont percutants – entre 2012 et 2013.* »

A travers de tels constats, je vous le demande : mais qu'avez-vous fait pendant toutes ces années ? Vous n'avez rien anticipé, rien, malgré les effets annoncés de la crise financière de 2008, à laquelle va succéder une grave crise économique. Je pense que nous ne devons pas vivre dans le même pays ou dans le même monde ! Pourquoi ne vous êtes-vous pas appliqué le sacro-saint principe de sagesse selon lequel « gérer, c'est prévoir » ? Si comme certains départements, dont un voisin, la Haute-Vienne, vous aviez entamé un plan d'économies depuis 2010, nous n'en serions pas là aujourd'hui !

Par ailleurs, sans entrer dans le détail puisque la question a été abordée, si vous aviez justement anticipé ce plan d'économies, nous aurions pu faire partie des départements éligibles au dispositif...

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Tout à fait !

M. GAILLARD... puisque, en baissant les dépenses autres que celles afférentes aux trois AIS, nous dépassions les 28 %. Cela est donc aussi de votre responsabilité et vous ne pourrez pas vous en exonérer.

Avec tout ce que je viens de rappeler, franchement, il n'y a pas de quoi parader, comme vous le faites, en tout cas depuis le début de cette séance.

Deuxième responsabilité, jusqu'à preuve du contraire, vous soutenez bien ce Gouvernement qui asphyxie les collectivités locales. Sans nous y attarder, tout le monde dénonce « l'effet ciseau », sauf que tous les parlementaires creusois ont, me semble-t-il, voté toutes les lois de finances successives depuis un certain temps, en tout cas depuis 2012.

Je ne vais pas m'éterniser, mais cette situation que je considère tragique me fait malheureusement penser à une fable de M. de La Fontaine qui pourrait être revisitée, avec vous et vos amis dans le rôle de la cigale et notre majorité dans le rôle de la fourmi. Seulement, et telle est la différence, apparemment vous avez chanté bien plus longtemps que l'été !

Alors, oui, nous allons être contraints de devoir prendre des mesures d'économies drastiques et impopulaires. Mais quel autre choix s'impose à nous ?

Partant de ces constats, franchement je vous invite à cesser d'être dans une posture politique permanente, purement politicienne. Vous n'abuserez et tromperez personne longtemps. Vous devriez surtout faire preuve de beaucoup plus de modestie et d'humilité au vu de la médiocrité de votre bilan.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Tout ce qui est outrancier n'est pas très significatif ! (*Exclamations dans les rangs du groupe d'Union de la Droite et du Centre.*)

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – C'est une réponse facile, monsieur LEGER !

M. SIMONNET. – Quelle condescendance !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Répondez sur le fond, monsieur LEGER, ce sera mieux !

M. LEGER. – Oui, j'y viens !

S'agissant tout de même de Klopfer, on lui fait dire ce que l'on veut parce qu'on le paye ! (*Exclamations dans les mêmes rangs.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est donc ainsi, vous l'avouez, que vous avez procédé en 2006 ?

M. LEGER. – N’ayant pas interrompu M. GAILLARD, alors que ses propos à notre égard n’étaient pas très sympathiques, permettez-moi, s’il vous plaît, de poursuivre et vous crierez après !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous nous avouez dix ans plus tard que c’était pour lui faire dire des choses... Ah non, alors !

M. LEGER. – Il serait quand même difficile de faire dire à ce rapport de la Chambre régionale des Comptes ce qu’il ne dit pas.

Quant à tout ce que vous venez de dire, monsieur GAILLARD, sur la dégradation des finances, nous sommes évidemment d’accord, n’ayant pu que le constater.

Vous avez raison depuis ce matin et c’est bien connu, la meilleure défense, c’est l’attaque ! Vous écoutant avec grande attention, madame la Présidente, je remarque que depuis deux séances plénières, votre discours consiste à faire penser que nous sommes irresponsables, que nous ne prenons pas la mesure des difficultés...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je n’ai jamais dit cela !

M. LEGER... que nous voulons toujours augmenter les investissements sans donc prendre en considération ces difficultés et surtout que nous n’aurions rien fait.

D’abord, vous refaites aujourd’hui le coup du bilan parce que vous êtes en grande difficulté. Je remarque tout de même que, étant donné que ce n’est pas passé dans les médias le soir même de l’analyse Klopfer, dès le lendemain matin vous lui avez demandé de rectifier le tir. Je me souviens très bien qu’alors, il ne nous a pas refait le coup du bilan et vous non plus, du reste. Qui plus est, d’emblée, au bout d’une minute de son propos, il a avoué qu’effectivement, ses chiffres étaient retraités. Je vous le dis parce que cela m’a marqué.

« LEGER et consorts n’ont pas su gérer », tel serait le discours ! Or, comme nous l’avons dit le soir de la présentation de l’analyse Klopfer, nous avons commencé à restructurer les services, notamment *via* le Pôle Développement et le Pôle culturel que nous avons fusionnés ; nous avons déprogrammé, malheureusement pour nos routes, 1 M€ de travaux, comme Philippe BAYOL l’a confirmé ce jour-là. Non, nous n’avons pas jeté l’argent par les fenêtres. Oui, nous avons commencé à faire des économies. Nous n’avons donc pas un discours irresponsable.

Je commence à me dire, depuis l’analyse Klopfer, que l’on pourrait arriver à une situation totalement paradoxale dans cette collectivité, et je m’en explique. Au bout de neuf mois, vous faites la preuve que les charges sont trop lourdes pour vous et que vous êtes dans une impasse financière. En définitive, c’est peut-être nous qui, demain, devons décortiquer le budget pour vous faire des propositions concrètes afin de sortir le Département de l’ornière ! *(Exclamations des Conseillers départementaux de la majorité départementale.)*

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous n’attendons que cela parce que c’est, en effet, l’esprit de consensus qui doit prévaloir en la circonstance.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Je ne vais pas, comme vous, éplucher le rapport de la Chambre régionale des Comptes...

M. LEGER. – Il le faudrait pourtant ! C'est sérieux, la politique ! Ce n'est pas que de l'agitation !

M. FOULON. – Attendez, monsieur LEGER, je fais preuve de sérieux et je ne m'agite pas ! Seulement, un point m'inquiète tout de même.

Vous parlez des frais de personnel sur lesquels vous auriez commencé à travailler. Or je lis, page 9 du rapport de la Chambre régionale des Comptes, et ce n'est pas là Klopfer qui le dit : « Par un effet d'affichage, les dépenses de personnel sont minorées. En 2013, les charges de personnel s'affichent à 35,6 M€ au lieu de 37,4 M€ en réalité. »

Sans entrer dans la polémique, les chiffres sont ce qu'ils sont ! Vous pouvez contester la légitimité et l'objectivité de Klopfer, mais vous ne pouvez pas contester les écrits de la Chambre régionale des Comptes.

M. LEGER. – D'accord ! Voici ce que la Chambre écrit page 5 : « Le Conseil général a limité la progression de ses dépenses de personnel, mais les charges d'intervention sociale, très importantes, ont été en hausse régulière. » Alors, non, je ne conteste en rien ce que dit la Chambre régionale des Comptes. Vraiment, je ne changerais ni une virgule, ni un point.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Mon intervention porte sur le budget du Pôle Jeunesse et Solidarités 2015. Comme il a été dit, il avait été évalué par les services à près de 89 M€. Il a été voté, amputé de 1,2 M€, chiffre que nous retrouvons là inscrit en fin d'année dans notre décision modificative. Alors que les services avaient fait remonter ce niveau de besoins en termes de budget véritable et sincère, comme doit toujours l'être un budget, nous pouvons quand même nous poser des questions.

Alors, quand j'entends dire ici que pour 2016, le budget que nous présenterons ne sera pas sincère, je me pose encore quelques questions et surtout, je me dis que là, nous n'avons pas de leçons à recevoir...

M. LOZACH. – Je parlais de la motion !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance... puisqu'il manquait 1,2 M€ sur le budget 2015 du PJS !

Vous avez parlé, monsieur LOZACH, de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Nous avons évalué avec les services sur le budget 2016 une dépense supplémentaire au moins de 700 000 €. Quel sera le taux de couverture et quid du reste à charge ? C'est très bien que certains plans de GIR soient confortés, mais il est évident que notre reste à charge va encore s'alourdir. Quels seront les moyens financiers à mettre en face pour l'assumer ?

Je rejoins les propos de mes collègues et je l'avais dit le soir de la présentation de l'analyse financière, vous n'avez rien anticipé. Vous n'avez rien anticipé en 2013 et 2014 tout simplement à des fins électorales. Sachant que les élections départementales étaient initialement prévues en 2014, vous ne vouliez pas mettre en place de plan d'économies. Aucun plan d'économies n'a jamais été présenté en séance plénière sous le précédent mandat et je le regrette bien.

Nous le constatons, dès que nous proposons une économie, c'est une levée de boucliers. Laxisme financier... Démagogie... Mais croyez-vous que c'est ainsi que nous allons nous en sortir, d'autant plus sans aucun fonds de secours du Gouvernement que vous soutenez ? Effectivement, nous verrons ce que les parlementaires vont nous obtenir financièrement pour nous permettre de monter ce budget 2016, sans avoir à réaliser des économies drastiques. C'est là que nous allons vous juger !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Je n'avais pas spécialement prévu d'intervenir, mais quel ne fut pas mon étonnement d'entendre dire de la part de l'ex-Président LOZACH que nous allions présenter en 2016 un budget non sincère !

Je me contente de revenir à vos prévisions budgétaires de 2015. Non seulement, comme Patrice MORANÇAIS l'a évoqué, vous aviez fortement sous-estimé les dépenses à inscrire au titre du PJS, mais vous avez aussi surestimé les recettes que vous attendiez de la part de l'Etat, notamment au titre des fonds de péréquation. Alors, vous êtes bien placé, monsieur LOZACH, pour nous parler des fonds d'urgence 2011 et 2013, ainsi que du concours financier spécifique pour les AIS en 2014 ! Vous aviez inscrit, pour 2015, 1,8 M€ ou 1,9 M€ de plus que ce qui nous a été officiellement notifié, montant auquel il convient d'ajouter les 700 000 € que vous n'aviez pas prévus dans vos propositions préparatoires au budget 2015. C'est un total de 2,6 M€ ! En tout, c'est plus de 3 M€ de surestimation de dépenses et de minoration de dépenses ! Alors, il est tout de même impressionnant de nous dire que le budget que vous aviez préparé était sincère et équilibré !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je voudrais juste que l'on reprenne quelques lignes de ce rapport de la Chambre régionale des Comptes car force est de reconnaître qu'en termes de prospective, c'est vraiment très court, en référence aux pages 24 et 25.

Tandis que vous me disiez qu'il n'était pas nécessaire d'avoir d'autres éléments car tout était là, je lis les conseils que nous donne la Chambre régionale des Comptes, pour équilibrer nos budgets dans les années à venir: « Le budget 2015 s'avère difficile à élaborer. » Déjà, c'est gentil de nous donner un tel conseil en novembre 2015 car j'imagine qu'elle doit

tout de même savoir que le budget 2015 ne s'élabore pas en fin d'année ! Je me pose donc quelques questions sur l'idée qui est la sienne de la prospective.

Il nous est dit qu'interviendront des baisses de dotations, ce que nous avons compris et nous le savions.

Il est dit également que « les subventions feront l'objet de baisses » et, en particulier – je reprends ce que nous disait Philippe BAYOL l'autre jour – que « les économies relatives aux dépenses de voirie toucheront également les dépenses d'entretien en fonctionnement. » Donc, oui, monsieur BAYOL, vous avez raison, apparemment la Chambre régionale des Comptes pense qu'il suffit, en effet, pour trouver des économies, de diminuer les investissements et même le fonctionnement, c'est-à-dire l'entretien courant sur la voirie départementale. Là, je me pose un certain nombre de questions en termes de prospective par rapport à ce que nous conseille la Chambre régionale des Comptes.

Quant à ce qui concerne l'emprunt et les « faibles recettes de la section d'investissement », nous le savions aussi, et la Chambre d'ajouter : « le pilotage et la maîtrise des dépenses, y compris d'investissement, et la recherche de nouvelles ressources seraient seules de nature à assurer à l'avenir un équilibre durable des finances du Département. » Eh bien, une fois que l'on nous a dit cela, nous sommes bien contents ! Ainsi, vous avez raison, avec ce genre de propos, vous pourrez nous dire lors du débat d'orientations budgétaires, quand il sera proposé tel ou tel article en diminution dans tel ou tel chapitre que, finalement, nous avons opéré des choix arbitraires. C'est peut-être ce que vous trouvez assez exceptionnel et fondateur en termes de propositions budgétaires et de prospective pour les années à venir dans ce rapport.

Bien sûr, il nous est dit aussi, mais c'est là encore enfoncer des portes grandes ouvertes, qu'il va nous falloir travailler avec les nouvelles collectivités dont la Région. Par ailleurs, dès la promulgation de la loi NOTRe, s'agissant de la clause de compétence générale, certes nous n'interviendrons plus, comme vous le disiez, monsieur LEGER, en faveur de l'économie, les transports, la culture et le sport, sauf que c'est amusant parce que la Chambre nous dit dans le même temps, alors que cela devrait être précisé, que nous allons pouvoir continuer à intervenir dans tout ces domaines ! Alors là, en termes de clarification, de simplification et, surtout, de fléchage des fonds publics, à savoir qui, de la Région, du Département, peut-être de l'intercommunalité, voire de l'Etat, va intervenir, c'est un flou artistique le plus complet !

Cette demi-page est, certes, intéressante à lire, mais en termes de prospective, il n'y a rien du tout ! Alors, contestez, si vous le souhaitez, le choix du cabinet Klopfer, encore que, une nouvelle fois, je m'en étonne puisque vous l'aviez vous-mêmes choisi. Il n'était question que de continuité, s'agissant d'un cabinet qui avait déjà travaillé dans la collectivité.

En tout cas, il nous a fourni non seulement un certain nombre de données et des mises en perspective, mais aussi des outils pour établir ces budgets à venir, en particulier un tableur qui sera plutôt utile au premier Vice-président et aux services des finances et du budget du Département. Un tel outil permet de voir que telle ou telle décision qui verrait à la baisse un certain nombre de fléchages de financements de la collectivité en termes de dépenses peut avoir telle ou telle répercussion sur tel ou tel chapitre, des répercussions en termes de gage d'un montant d'investissement que nous souhaiterions garantir, en matière de taux de fiscalité à bouger ou à ne pas bouger, à augmenter ou – pourquoi pas tant que l'on y est ! – à diminuer, comme le disait M. LOZACH.

Rassurez-vous, si vous êtes persuadés qu'il s'agissait d'un outil de grand déballage de ce qu'étaient les finances du Département, il s'agissait surtout de faire partager cette analyse à l'ensemble des élus de la collectivité, aux directeurs de services, aux agents et à leurs représentants et, le lendemain, le samedi matin, avec une modification qui avait trait, non pas à des retraitements de je ne sais pas quoi, comme vous l'avez souligné, mais tout simplement à une mise en perspective pour les communes et les intercommunalités.

Si j'en juge les demandes, nombreuses, qui nous arrivent de transmission de ce document de perspective, ce n'est certainement pas parce que tous les élus qui étaient présents à GUERET le 21 novembre ont vu dans cet exposé et cette rencontre seulement un affichage politique de la droite ; sinon, finalement, la droite l'aurait probablement emporté à ces élections régionales !

La parole est à M^{me} GUILLEMOT.

M^{me} GUILLEMOT. – Je ne dirai pas, comme M. GAILLARD ou M. GAUDIN, que je ne pensais pas intervenir ce matin car oui, j'en avais l'intention, mais peut-être un peu en décalage, n'ayant aucune compétence dans le domaine financier.

Par contre, j'ai été très surprise du montage du dossier par ce cabinet d'expert. Je conteste, non pas du tout ce côté d'expert, mais, d'un point de vue mathématique, le fait de simplement s'intéresser à cette strate sur laquelle toute l'analyse était fondée. J'entends que c'est la façon de procéder de ce cabinet, et sans doute de bien d'autres, mais rappelez-vous qu'une diapositive avait été malencontreusement oubliée le soir de la présentation. Cette diapositive était vraiment très intéressante et, malheureusement, elle ne nous a pas été transmise avec le dossier.

Sur cette diapositive, n'était pas seulement pris en compte le nombre d'habitants, mais aussi d'autres paramètres, sachant que deux axes étaient tracés. Si vous vous en rappelez, par rapport à la strate dans laquelle se trouvait le département de la Creuse, il était situé complètement en bas à gauche, pour parler simplement.

Cette diapositive aurait peut-être été la première à présenter parce que dans cette strate, nous étions finalement toujours le premier des départements considérés au titre des dépenses et le dernier au titre des recettes. Je résume parce que, je le redis, je n'ai aucune compétence dans le domaine financier. Du coup, dans l'analyse, c'était quelque peu répétitif et pas très agréable d'occuper tantôt le premier rang, tantôt le dernier, alors que la diapositive en question apportait des éléments supplémentaires.

J'en viens au rapport de la Chambre régionale des Comptes. Je n'ai lu ni dans un dossier ni dans l'autre qu'étaient relevées des défaillances sur la gestion menée. N'étant pas élue sur la période considérée, je le dis d'autant plus facilement, même si j'appartiens à l'opposition. Franchement, je n'ai rien lu de tel. J'ai tenté d'analyser, de procéder à quelques calculs mathématiques et, objectivement, de discerner les écueils ou les manques, mais je ne les ai pas trouvés. Je me demande donc bien comment vous y êtes parvenus, les uns et les autres, mais sans doute n'ai-je pas lu ce document avec suffisamment de finesse...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mais vous avez raison, pas plus que dans le rapport Klopfer, il n'est dit que la précédente majorité aurait pris des engagements excessifs en termes d'actions

particulières, comme M. LOZACH le disait aussi tout à l'heure, alors que nous savons que c'est parfois le cas dans d'autres départements.

Ce qui est souligné à la fois dans le rendu du cabinet d'audit et le rapport de la Chambre régionale, c'est tout simplement le fait que nous arrivons au bout du bout de ce que l'on appelle « l'effet ciseaux ». Jusqu'à présent, il nous restait une marge entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement. Il est probable, pour ne pas dire certain que, dès cette année, nous allons être, pour parler simplement, « en déficit ». En fait, nous ne disposerons plus de cette marge qu'il nous restait et qui faisait l'objet d'un transfert vers la section d'investissement pour, en partie, financer nos investissements.

Vous l'avez lu dans le rapport de la Chambre régionale, cette marge qui s'est élevée à 11 M€ a atteint jusqu'à 14 M€ pour chuter à quelques centaines de milliers d'euros. C'est donc là le point criant qu'il faut pointer pour réellement prendre conscience de la situation dans laquelle nous sommes.

M^{me} GUILLEMOT. – Mais j'ai trouvé que la présentation de l'analyse prospective de cet expert était quelque peu bâclée. Ce n'est pas bien de le dire, mais pour moi, c'était vraiment à la limite de la caricature : compte tenu des difficultés, il nous était préconisé d'activer, soit le levier des dépenses, soit celui des recettes et, au final, peut-être l'un et l'autre. C'est là du pur bon sens et nous n'avions pas besoin, me semble-t-il, de ce cabinet pour nous le dire. J'ai trouvé vraiment que cette dernière partie était très peu utile, très peu intéressante et que le coût de la prestation était décidément bien trop élevé !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Encore une fois, dites-moi, s'il vous plaît, qu'en 2006, c'était alors aussi bien trop élevé ! L'un d'entre vous va-t-il finir tout de même par le dire ? Il s'agissait, pour la même prestation, d'un coût de 14 000 € en 2006, sachant qu'il est de 14 950 € en 2015, avec l'argent du contribuable en 2006 comme en 2015 ! Nous n'allons pas tourner autour du pot pendant 107 ans, enfin !

M^{me} GUILLEMOT. – Pourquoi tout simplement avoir reconduit cette commande ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne dans cette assemblée n'imaginait une seule seconde la situation qui est la nôtre et ne donnait les chiffres tels qu'ils vous ont été présentés. Quelqu'un vous a-t-il dit que si nous ne touchions à rien, comme il nous est demandé sur les bancs de l'opposition depuis le mois d'avril, qu'il nous faudrait réaliser plusieurs millions d'euros d'économies ? Souvenez-vous, lorsque nous avons proposé une baisse de 5 % des subventions aux associations, c'était terrible et mon Dieu, que n'avons-nous entendu ! Mais ce n'est rien comparé à ce qui nous attend.

Oui, vous avez besoin d'entendre et de voir écrit, noir sur blanc, par tout autre que nous, élus de la majorité, qu'il faut aller chercher plusieurs millions d'euros d'économies.

M^{me} GUILLEMOT. – Mais nous l'avons sous les yeux, madame la Présidente !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ah bon ? Dites-moi à quelle page il est fait référence à 20 M€ d'économies si nous ne touchions à rien !

M. LEGER. – M. GAILLARD nous a dit que ce n'était pas bon, qu'il y avait plein de chiffres, alors finissons-en !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dites-moi où vous avez vu écrit noir sur blanc dans la prospective qu'il faut faire 20 M€ d'économies dans les deux ans à venir si nous ne touchons à rien, à aucune des politiques que nous mettons en place, si nous conservons un seuil approximatif de 22 M€ d'investissements et si nous ne touchons pas la fiscalité ! Où le voyez-vous écrit dans ce rapport de la Chambre régionale des Comptes ? Dites-moi où vous voyez ce chiffre ?

M. SIMONNET. – Impossible, il ne figure nulle part !

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'avez-vous vu écrit quelque part ? Dans l'affirmative, je serais la première à reconnaître qu'il n'y avait pas besoin d'un cabinet d'audit externe. Si nous n'y avons pas eu recours, je vous entends à l'avance lorsque vous sera présenté le DOB avec ses mesures d'économies de plusieurs millions d'euros. « C'est scandaleux ! », auriez-vous dit. « Comment ? Vous supprimez telle et telle action, telle ou telle politique, alors que dans le rapport de la Chambre régionale des Comptes, il était juste dit qu'il fallait faire attention et qu'il serait difficile d'équilibrer le budget ». Soyons honnêtes ! Moi-même, j'aurais fait de même si j'avais été à votre place.

Par conséquent, au printemps prochain, il y aura des meures d'économies chiffrées. Vous les constaterez noir sur blanc parce que vous savez aujourd'hui qu'il ne peut en être autrement si nous souhaitons tous, car je pense que vous partagez ce souhait avec nous, ne pas augmenter la pression fiscale des Creusois et continuer à faire un maximum d'investissements. C'est ce que je disais tout à l'heure, et M^{me} FAIVRE parlait du numérique. Le Conseil départemental s'est engagé auprès du syndicat DORSAL et des intercommunalités à financer, sur les cinq ans à venir, la mise en place de ce réseau haut débit. Il ne s'agit pas d'évoquer tous les projets d'investissement qui sont là devant nous, mais voilà !

M'auriez-vous dit : « Vous avez raison de faire plusieurs millions d'économies parce que la Chambre régionale des Comptes vous l'avait signifié dans son rapport » ?...

La parole est à M^{me} GRAVERON.

M^{me} GRAVERON. – Vous dites, madame GUILLEMOT, que le rendu de l'analyse, c'est du pur bon sens.

M^{me} GUILLEMOT. – Au titre de l'analyse prospective !

M^{me} GRAVERON. – Nous sommes d'accord. Comme moi, vous n'étiez pas élue dans le mandat précédent et je m'adresse à ceux qui étaient dans la majorité précédente.

J'ai entendu ce matin, comme j'ai pu l'entendre lors de la dernière séance plénière, et si je commets une erreur, vous me le direz, que, finalement, cette analyse ne vous a rien appris. Je comprends bien et je suis convaincue que vous aviez une parfaite connaissance de la situation du Département. Si tel est donc le cas et si l'analyse Klopfer, c'est du bon sens, pourquoi la majorité à l'époque n'a-t-elle pas agi dans le bon sens, dans l'intérêt du Département, des Creusoises et des Creusois ?

M. LEGER. – Arrêtons ces parties de ping-pong !

M^{me} GRAVERON. – Vous nous reprochez d'être lents depuis avril et de ne pas avoir de perspectives pour 2016. Mais j'ai entendu parler ce matin de dossiers et, notamment d'un dossier sur LA SOUTERRAINE qui a débuté en 2008 ! Or nous sommes en 2015 et on en parle encore. Vous pouvez donc nous reprocher une certaine lenteur, mais en six ans, ce n'était pas non plus une course de fond !

M. LEGER. – Ne recommençons pas, s'il vous plaît !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous allons passer à la suite de l'examen des dossiers parce que nous ne nous entendrons pas sur ces points-là et après tout, telle est la démocratie !

Ayant quitté la séance, M^{me} PENICAUD a donné pouvoir à M^{me} MARTIN, M^{me} PALLIER à M. DUMONTANT, M. SAUTY à M. FOULON et M. BAYOL à M^{me} GALBRUN.

M. LEGER. – Je souhaite revenir sur ce rapport de la Chambre régionale des Comptes...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, bien sûr ! Pardon, je croyais que nous allions encore débattre...

M. LEGER. – Non, car là nous commençons à nous répéter !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez raison !

M. LEGER. – On en oublierait presque, avec tous nos débats, que la moitié du rapport est consacrée à la politique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées. Ne nous privons pas d'en parler puisque ce sujet pourrait peut-être bien nous réunir – enfin ! – ce matin.

La Chambre régionale des Comptes fait état, dans un premier temps, de la pyramide des âges que tout le monde connaît, avec le poids important des personnes âgées dans la population creusoise, et, dans un second temps, elle dresse le bilan de nos actions passées, entre 2009 et 2013, au titre du maintien à domicile. Cette politique fait vraiment

honneur à notre collectivité puisque nous sommes reconnus dans ce pays, notamment en termes de déploiement des packs domotiques. La Chambre revient sur l'enrichissement des plans d'aide APA, le soutien au CODERPA, la participation au pôle d'excellence rurale de la domotique, portée à l'époque par la communauté de communes de Guéret – Saint-Vaury, et sur le sauvetage des associations d'aide à domicile qui étaient alors en grande difficulté. Cela n'a pas été rien, mais nous avons ainsi évité un plan social qui aurait conduit au licenciement de près de 600 personnes dans ce département.

Nous n'allons donc tout de même pas passer sous silence cet aspect-là des choses. C'est tout à l'honneur, encore une fois, de la collectivité sur cette période étudiée.

Je conclus mon propos, en citant la Chambre régionale des Comptes : « une politique volontariste et innovante, bien articulée avec les objectifs régionaux et nationaux, et destinée à soutenir l'emploi ». Je crois qu'il fallait le rappeler, d'autant plus que cette politique pèse considérablement, comme il a été dit ce matin, dans le budget du Département, les dépenses APA étant passées de l'ordre de 21 M€ à 25 M€ en quatre ou cinq ans.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Pour compléter les propos de Jean-Luc LEGER, il est vrai que sur cet accompagnement de la politique en faveur des personnes âgées de notre département, en particulier sur le maintien à domicile, à travers l'APA, nous ne pouvons qu'être d'accord et nous poursuivons en ce sens.

Je reviens sur la loi d'adaptation de la société au vieillissement qui a été votée, pour dire que sont prévues des dispositions intéressantes. En fait, tout serait formidable si le reste à charge était moins élevé ! Mais M. LEGER l'a bien compris, dans ce domaine de la politique des personnes âgées, bien sûr, nous poursuivons, sans aucun problème, cette politique volontariste.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci !

Nous abordons le rapport suivant.

GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE (INFORMATION)

RAPPORT N°CD2015-12/1/3

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Lors de la séance du 2 avril 2015, nous avons donné délégation à la Présidente en matière d'emprunt et d'ouverture de crédits de trésorerie, conformément à l'article L.3211-2, alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Figure dans le rapport le détail des décisions prises les 12 et 24 juin 2015, relatives aux emprunts réalisés au titre de l'exercice 2015, avec les organismes prêteurs, le

montant des prêts par chacun des organismes, les conditions dans lesquelles ont été négociés les prêts et les affectations budgétaires : chapitre 923, article 1641.

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2016 tenant compte de ces emprunts sera annexé au budget primitif de l'année 2016.

Par ailleurs, vous trouvez également dans le rapport le détail concernant la ligne de crédits de trésorerie ouverte du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je considère donc que l'Assemblée départementale me donne acte de cette communication.

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

RAPPORT N°CD2015-12/1/4

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – La première commission s'est prononcée favorablement sur les propositions de M^{me} la Présidente visant :

- à autoriser le versement d'une indemnité forfaitaire
 - aux professionnels du secteur médico-social concernés de par la nature même de leurs activités,
 - utilisant leur véhicule personnel pour les besoins de service en l'absence de disponibilité de véhicules de service,
 - dont les déplacements, avec leur véhicule personnel, à l'intérieur de la commune de leur résidence administrative, représentent plus de 50 % de la totalité de leurs déplacements ;
- à proratiser le montant de cette indemnité en fonction de la quotité de travail des agents concernés ;
- à fixer le montant de cette indemnité annuelle à 210 €, le premier versement intervenant en décembre 2016.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions de la première commission. (*Adoptées à l'unanimité.*)

INDEMNITE DE TRANSPORT DES AGENTS DE LA SECTION EXPLOITATION DU PARC DEPARTEMENTAL

RAPPORT N°CD2015-12/1/5

M^{me} DEFEMME, Vice présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – M^{me} la Présidente nous propose que les déplacements des agents de

la section Exploitation du Parc départemental soient gérés selon un régime dérogatoire, par rapport aux autres agents de la collectivité, avec la prise en compte, pour le calcul de l'indemnité de transport, de la distance la plus courte entre la résidence familiale ou la résidence administrative et le lieu du chantier.

Les résidences administrative et familiale s'entendent comme la commune de résidence, le lieu du chantier comme la commune du centre d'exploitation de la route le plus proche du chantier réel.

Les distances sont calculées selon les trajets les plus directs de commune à commune, définis par le portail « viamichelin.fr ».

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ces propositions. (*Adoptées à l'unanimité.*)

**AUGMENTATION DE LA QUOTITE DE TRAVAIL
DES AGENTS D'ENTRETIEN POLYVALENTS
(SITES D'AUZANCES, D'EVAUX-LES-BAINS ET DE LUSSAT)**

RAPPORT N°CD2015-12/1/6

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – M^{me} la Présidente nous invite à adopter les propositions présentées dans le cadre de ce rapport et à l'autoriser à procéder aux modifications des tableaux des effectifs et des emplois.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ces propositions. (*Adoptées à l'unanimité.*)

La parole est à M^{me} GUILLEMOT.

M^{me} GUILLEMOT. – Au sujet de cette organisation présentée, un projet de mutualisation des agents au niveau des collèges, comme le cas d'un agent qui pourrait travailler sur plusieurs établissements en fonction de telle ou telle de ses compétences particulières, est-il envisagé ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est l'une des réflexions que l'on nous fait remonter depuis la DRH puisque nous sommes dans la campagne d'évaluation des agents de la collectivité.

Il a été mis en place un référentiel « métier » qui permettra peut-être d'élaborer des propositions plus concrètes et mieux cernées pour les agents de la collectivité en termes de formation et, éventuellement, de mobilité sur un certain nombre de postes qu'ils occupent ou qu'ils souhaiteraient occuper.

Cette idée visant à constituer peut-être un pool qui serait plus logistique, et dont certains agents nous ont fait part, est aussi l'une des pistes de réflexion que nous explorons. Mais il nous faut attendre le résultat de ces évaluations pour bien avoir connaissance des compétences diverses et variées des agents techniques, qu'ils soient dans un collège, un centre d'exploitation ou ailleurs.

Ce sont, disons des mises en perspective que certains agents souhaiteraient voir mettre en place, dans le cadre justement de la mobilité afin de ne pas rester toujours cantonnés sur les mêmes fonctions au même endroit, ne serait-ce – pourquoi pas ? – qu'en termes d'évolution de carrière.

**PERSONNEL DEPARTEMENTAL
REORGANISATION DU SERVICE « ETUDES ET LOGICIELS » DE LA
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES SYSTEMES DE COMMUNICATION
(DISC)**

RAPPORT N°CD2015-12/1/7

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – M^{me} la Présidente nous invite à adopter les propositions présentées dans le cadre de ce rapport et l'organigramme annexé, ainsi qu'à l'autoriser à procéder aux modifications du tableau des emplois et des effectifs.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Madame la Présidente, compte tenu de l'ambition et du développement des nouvelles technologies dans les différents établissements scolaires, aurions-nous la possibilité d'avoir un bilan sur l'évolution des espaces numériques de travail et la mise en place du pack tablettes ?

Pourriez-vous nous en dire davantage, sans que ce ne soit forcément aujourd'hui, en termes de bilan de ces évolutions technologiques qui se font jour dans les établissements scolaires ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous avons rencontré M^{me} la Directrice de l'Education la semaine dernière, avec un certain nombre de ses collaborateurs concernés par le volet « déploiement du numérique dans les écoles ». Il s'agissait déjà de reparler du nouvel environnement de travail qui, piloté par ses services, devrait être installé normalement – en tout cas, je l'espère – à la prochaine rentrée dans nos collèges. Un outil partagé serait souhaitable avec les cours moyens dans les primaires, pour qu'il y ait une liaison intéressante pour les élèves et surtout pour les familles.

Par contre, vous savez que l'expérimentation dont nous avons débattu en Commission permanente voilà quelque temps va démarrer très prochainement sur le collège de BENEVENT. Un pack tablettes à disposition des enseignants qui ont en charge les classes de cinquième va être déployé. Le temps leur est laissé de se faire la main sur l'outil technique,

mais surtout sur l'outil logiciel qui sera utilisé grâce à ces tablettes. Puis, dans les semaines suivantes, les tablettes seront mises à disposition des élèves de cinquième dans ce collège.

M^{me} NIQUET est venue me voir l'autre jour pour m'annoncer une grande, belle et bonne nouvelle, à laquelle je n'ai pas trop souri, à vrai dire ! En fait, le Gouvernement amplifie, par un appel à projets, la possibilité de mettre en place ce système de tablettes et outils logiciels dans d'autres collèges partout en France. Avant de venir nous voir, elle s'est donc empressée d'appeler tous les principaux de collèges, m'a-t-elle dit, pour les informer de la bonne nouvelle, sauf que, sans engager ici le débat qui a été le nôtre en Commission permanente, nous avions prévu, nous, de nous engager dans cette démarche et de l'expérimenter, mais ensuite de l'évaluer. Je perçois déjà des incompréhensions puisque, pour nous, il était question que ces tablettes restent dans les collèges. Or là, l'Education nationale n'a pas la même vision des choses. Notamment, pour les tablettes ramenées à domicile, à nous de nous débrouiller pour financer la connexion Internet, les assurances, les pare-feux, etc. En fait, j'ai l'impression que, d'un coup, il y aurait urgence de la part de M^{me} NIQUET à ce que, *grosso modo*, tous les collèges soient équipés.

Nous n'avons pas encore vraiment pris position sur le sujet. Nous allons l'évaluer et en débattre, mais j'avais bien entendu qu'un certain nombre d'élus de cette Assemblée étaient aussi réservés et souhaitaient, certes, expérimenter la démarche, mais l'évaluer ensuite afin de savoir si l'outil est pertinent et apporte un « plus » aux enseignants et aux élèves.

La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Je parlais de ce bilan d'expérimentation puisque nous avons dit que nous en tirerions un bilan avant d'envisager éventuellement une suite possible, mais également sur l'évolution des espaces numériques de travail qui fonctionnent depuis déjà quelques années dans différents établissements scolaires. Qu'en est-il, je ne dirai pas du projet puisque nous en sommes maintenant au stade de la réalisation ? J'ai bien compris qu'il fallait que la collectivité se dote de personnels compétents pour suivre ces évolutions, mais si un bilan pouvait nous en être communiqué, ce serait bien.

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'espace numérique de travail – tel est le bilan aujourd'hui ! – n'est pas utilisé par tous les collèges, sachant que j'ai notamment entendu parler de « Pronote », de « Chocolat », des outils de ce type, mais certains les ont laissés de côté, dont M^{me} la principale de SAINT-VAURY qui était l'une des plus ferventes et ardentes défenseuses d'Elie.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – Sinon, en dotations, les collèges sont apparemment plus dotés en ordinateurs que tous les services réunis du Conseil départemental !

M^{me} MARTIN. – La question des dotations est une question d'usage.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – Bien entendu.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} GUILLEMOT.

M^{me} GUILLEMOT. – Je souhaite intervenir sur ce projet visant à équiper les élèves de cinquième de tablettes.

En fait, tous les collèges n'ont pas été interpellés par rapport à cet appel à projets et même si tous l'étaient, de toute façon pas la moitié d'entre eux ne pourrait y répondre du fait d'une bande passante très insuffisante. C'est un problème que j'ai déjà soulevé. Les collèges sont dotés de matériels informatiques, mais on ne peut pas les utiliser simultanément, et avec les tablettes, ce sera pire encore.

Par conséquent, de fait, il n'y aura pas d'égalité pour tous les collèges creusois qui souhaiteraient répondre à cet appel à projets. C'est fort dommage en pleine réforme du collège, sachant que le numérique revêt une place très importante. Il est regrettable que les petits collèges ruraux ne puissent pas accéder aux mêmes matériels que les autres collèges.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez raison et j'avais oublié de le préciser, M^{me} NIQUET m'ayant elle-même précisé qu'il faut, pour chaque collège, un débit fibre 30 méga.

Sur ce point-là, M^{me} FAIVRE va sans doute pouvoir nous donner plus d'informations.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique – M. CAZIER étant là, il pourra peut-être me venir en aide, s'il était besoin de précisions chiffrées, en tout cas.

Nous avons reçu, en effet, M^{me} NIQUET le 2 novembre dernier. Nous l'avons revue depuis et, entre-temps, le discours a changé.

S'agissant du haut débit, M. CAZIER s'était prêté à une présentation en référence aux ENT, aux tablettes, mais aussi aux problèmes de débit dans les collèges. Notamment sur le collège de PARSAC, il a été détecté que beaucoup de machines tournaient.

M^{me} GUILLEMOT. – Je parlais, non pas spécifiquement du collège de PARSAC, mais de l'ensemble des collèges.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique – Nous sommes d'accord, ce n'est pas seulement le cas à PARSAC. Beaucoup de machines tournent dans les collèges, y compris la nuit et pendant les vacances, et, de ce fait, occupent le réseau. C'est une réalité.

Il est programmé de fibrer les collèges, en dehors, immédiatement en tout cas, de ceux de CHATELUS et de CROCQ pour des questions budgétaires, mais dans le cadre du SDAN, les collèges vont être fibrés durant l'année 2016. Voilà déjà une bonne nouvelle !

Vous pouvez avoir le débit à l'entrée, mais si, effectivement, l'utilisation de la bande passante est parasitée par des machines qui tournent toutes seules, cela peut ne pas donner de bons résultats.

Laurent DAULNY interviendra sûrement par rapport aux collègues. Pour ma part, je tiens juste à dire, et l'ADF le dénonce aussi, que le ministère a reçu les recteurs, le 8 décembre dernier et c'est ainsi que le discours a changé entre-temps. Quand nous l'avions reçue le 2 novembre dernier, M^{me} NIQUET était tout à fait dans l'idée de faire tester ce dispositif par les collègues préfigurateurs et, par définition, le test doit aboutir ensuite à une diffusion ou pas. On doit effectivement analyser avant de diffuser. Il est donc question de consulter les principaux parce que, justement, un message est délivré et nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde par rapport à cette diffusion : elle ne sera pas imminente.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Un mot sur les ENT, en réponse à Armelle MARTIN.

Aujourd'hui, huit collègues utilisent Elie qui, visiblement, leur donne satisfaction, mais bon nombre sont sortis de l'ENT pour utiliser Pronote, lequel n'est pas reconnu ENT, mais donne manifestement satisfaction.

M. CAZIER procède actuellement à une analyse avec les principaux de collègues, justement pour voir quelles solutions apporter afin que cet ENT soit coordonné avec les 18 collègues. Il vous sera part du bilan de cette organisation.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique – Et avec toute l'Académie, l'ancienne, en tout cas !

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Oui.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter les propositions présentées dans le cadre de ce rapport et l'organigramme annexé, ainsi qu'à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des effectifs et des emplois. (*Adoptées à l'unanimité.*)

**PERSONNEL DEPARTEMENTAL
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DES AGENTS :
CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE**

RAPPORT N°CD2015-12/1/8

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – La première commission s’est prononcée favorablement sur les propositions présentées dans le cadre de ce rapport, s’agissant de soumettre à l’approbation de l’Assemblée départementale un dispositif d’accompagnement personnalisé des personnels de la collectivité.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Le conseil en évolution professionnelle, tel qu’il est défini par la loi du 5 mars 2014, est un vrai métier, je dirais presque un nouveau métier au sein d’une collectivité. Comment cela se passera-t-il précisément ? Telle est ma première question.

Seconde question, il est évoqué la bourse interne à l’emploi dans la collectivité. A quel moment a lieu cette bourse à l’emploi ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – Pour répondre à la première question, c’est un agent qui est en place et qui a suivi une formation spécialisée dans ce domaine.

M^{me} MARTIN. – Il sera donc référent pour l’ensemble des autres agents ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – Oui !

M^{me} MARTIN. – Il fera de cette mission son vrai métier ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – C’est déjà un peu le cas.

M^{me} MARTIN. – D’accord !

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – Enfin, la bourse interne devrait normalement avoir lieu en début d’année.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions présentées. (*Adoptées à l’unanimité.*)

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

**CREATION D'UNE UNITE DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
AU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES**

RAPPORT N°CD2015-12/1/9

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – M^{me} la Présidente nous invite à adopter les propositions présentées dans le cadre de ce rapport et l'organigramme annexé, ainsi qu'à l'autoriser à procéder aux modifications du tableau des emplois et des effectifs.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions présentées dans le cadre de ce rapport et l'organigramme annexé. (*Adoptés à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des emplois et des effectifs. (*Adoptée à l'unanimité.*)

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la troisième commission « Education – Culture ».

**PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES
DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)**

RAPPORT N°CD2015-12/3/10

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission s'est prononcée favorablement sur la proposition de M^{me} la Présidente visant à adopter le PDIPR, tableau et cartes, à conserver les chemins inscrits à la délibération de l'Assemblée départementale n°8/5/9 du 19 mai 2008 uniquement pour les communes n'ayant pas encore été réactualisées et à donner délégation à la Commission permanente pour l'actualisation de ce plan.

Les communes qui n'ont pas encore répondu sont surtout celles d'une certaine taille et quelques intercommunalités, mais le service Sport est confiant et, d'ici à fin 2016, 100 % des communes auront répondu et ce plan sera réactualisé.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions énoncées par M. DAULNY. (*Adoptées à l'unanimité.*)

**SUBVENTION DEPARTEMENTALE
FONCTION 3 – CULTURE
ASSOCIATION POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DE BRIDIERS**

RAPPORT N°CD2015-12/3/11

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – Comme nous le savons tous, l'Association pour la mise en valeur du patrimoine de Bridiers organise, depuis 10 ans, une fresque historique sur le site de Bridiers à LA SOUTERRAINE. Les représentations ont lieu sur quatre soirées au cours du mois d'août. Plus de 400 bénévoles constituent la distribution. En 2014, le thème de la fresque était en lien avec la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale.

En 2015, le spectacle a été consacré aux 70 ans de la Libération et a attiré plus de 8 000 spectateurs.

Le Président de l'association sollicite pour cette édition une subvention de 12 000 €.

L'attribution de cette subvention était initialement prévue dans le cadre du volet territorial, sauf que le dossier n'a pas été déposé dans les temps pour qu'il soit donné suite à cette demande *via* le volet territorial. La proposition est donc d'opérer un rattrapage sur les subventions sectorielles car, après avoir reçu Jean-Noël PINAUD et Isabelle MAZERAT, il était impensable en effet que le Département ne s'associe pas à cette réussite. Il nous a donc fallu trouver une ligne sur le volet sectoriel pour pouvoir contribuer à aider cette manifestation qui a largement fait ses preuves bien au-delà du Département.

La proposition est donc d'accorder à cette association une subvention de 11 400 €.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez peut-être étudié la possibilité d'opérer éventuellement un rattrapage pour l'année prochaine.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – Oui ! C'est ainsi entendu avec les organisateurs pour que cette subvention soit attribuée dans le cadre du volet territorial.

M^{me} LA PRESIDENTE. – D'accord et merci.

La parole est à M. LEJEUNE.

M. LEJEUNE. – Vous me direz probablement que nous faisons, mes collègues et moi-même, une fixette et c'est peut-être le cas. Mais tandis que vous avez tous été dithyrambiques sur cette manifestation et je vous en remercie, je trouve simplement dommage de la remercier en diminuant sa subvention !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Même régime pour tout le monde !

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Permettez-moi juste de formuler une observation globale au sujet d'une mention figurant dans le rapport de la Chambre régionale des Comptes. L'ancien ordonnateur, c'est-à-dire le Président du Conseil général, avait envoyé un courrier à la Chambre régionale des Comptes selon lequel il préparait une baisse des subventions pour 2015.

Vous êtes donc contre parce que nous le faisons, mais alors que vous l'aviez vous-mêmes prévu, c'était bien ! C'est tout ce que je voulais dire.

M. SIMONNET. – Il était important de le rappeler !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il semble, monsieur LEJEUNE, que vous ayez mis de mauvaise humeur M. GAUDIN ! (*Sourires.*)

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à accorder une subvention de 11 400 € à l'Association pour la mise en valeur du patrimoine de Bridiers au titre de l'édition 2015 de la fresque de Bridiers et à m'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'association bénéficiaire selon le modèle habituel. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 voix contre.*)

**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES
FONCTION 3 – CULTURE
DOSSIERS AJOURNES**

RAPPORT N°CD2015-12/3/12

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen de demandes de subventions culturelles qui, présentées lors de la séance du 20 mai dernier, avaient été ajournées en l'attente d'informations ou de pièces complémentaires au dossier.

M. DAULNY va présenter l'avis émis et avalisé par la troisième commission. Si personne ne demande la parole, cet avis deviendra décision du Conseil départemental ; sinon, nous en débattons.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Éducation, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – A la suite de l'examen de ces demandes de subventions, voici donc les propositions sur lesquelles l'Assemblée est appelée à se prononcer :

N°	Association ou organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Décision du Conseil départemental
1	Appelbom / La	Après 20 ans d'existence sur le territoire Corrèzien, l'association s'est installée depuis début 2015 à la Ferme de Lachaud sur la commune de Gentioux. Le Conseil Départemental est sollicité	Renvoi sur la dotation cantonale

	Pommerie (Gentioux-Pigerolles)	pour la réalisation du festival d'une semaine intitulé "Rencontres art et écologie" qui s'est déroulé du 2 au 7 juin dernier et où ont été invités conférenciers, artistes et musiciens avec la volonté de porter dans l'espace public une réflexion en profondeur sur les enjeux, pour les arts et la pensée, de l'écologie.	<i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
2	Compagnie Yvonne Septante (Faux-la-Montagne)	Yvonne Septante est une compagnie de théâtre installée sur le plateau de Millevaches depuis 2011. Elle travaille à la création d'un spectacle intitulé "Debout" qui aborde la question du déséquilibre et de la chute dans un univers en perpétuel mouvement. La demande de financement est consacrée à cette création.	Renvoi sur la dotation cantonale <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
3	Projet expérimental 3 scènes	Dispositif creusois favorisant l'accès culturel aux publics empêchés, mené par la Scène Nationale d'Aubusson, la Fabrique - scène conventionnée de Guéret - et le Centre Culturel Yves Furet de La Souterraine. Cette saison, les 3 structures reconduisent un projet autour du milieu hospitalier, en direction des publics empêchés. A travers tout le département, ces trois structures proposent, aux résidents et patients, des actions culturelles et artistiques en lien avec les différentes disciplines du spectacle vivant : résidences d'auteurs et de musiciens, lectures et mises en espace, rencontres et ateliers de pratique artistique. Ces actions permettent, par le biais du spectacle vivant, de favoriser l'accès culturel aux publics empêchés tout en créant du lien social, et développer le "Mieux vivre ensemble". La demande de financement est à hauteur de 3 000 € (1 000 € à chaque scène).	2 850 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
4	Atelier International d'Artistes Plasticiens (Gentioux-Pigerolles)	Organisation de la 7 ^{ème} édition de la résidence Internationale d'Artistes Plasticiens (accueil de 5 ou 6 artistes étrangers) avec comme chaque année une exposition des œuvres réalisées en résidence. Sera également proposé une grande exposition dédiée au peintre belge "Roger Somville" ouverte à tous gratuitement, avec la réalisation d'un catalogue.	1 285 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Permettez-moi de dire un petit mot parce que c'est moi qui avais demandé que l'on renvoie ces dossiers plutôt que de ne pas y donner suite d'emblée voilà quelques mois. Je remercie donc le Vice-président d'avoir au moins accepté de recevoir les présidents et responsables des associations concernées.

Concernant l'association Appelbom, nous ne pouvons pas auparavant lui attribuer une subvention puisque son siège était à Saint-Setiers. Je veux bien que cette demande soit renvoyée sur la dotation cantonale, sauf que, vu le budget, 33 604 €, ce n'est pas avec 200 € ou 300 € que nous serons à la hauteur des enjeux.

La Compagnie Yvonne Septante avait bénéficié d'une aide du Département – je ne me souviens pas si c'était en 2013 ou en 2014 –, et c'était alors, non pas sur le volet culturel, mais sur le volet social puisque cette compagnie intervenait dans certains établissements recevant des personnes âgées ou des personnes handicapées.

Enfin, l'Atelier International d'Artistes plasticiens s'en sort mieux, passez-moi l'expression. Pour autant, c'est une association que je connais bien et que nous avons beaucoup aidée. Une exposition assez retentissante a été organisée voilà deux ans autour d'un peintre cubiste. Nous avons voté contre la proposition visant à lui allouer une subvention de 1 285 € parce que vous appliquez cette baisse de 5 %.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – Juste une remarque sur l'octroi de ces subventions, sachant que nous en avons parlé en commission.

Il est vrai que, aujourd'hui, nous rejetons systématiquement les nouvelles demandes, tout du moins celles pour lesquelles il n'y a rien eu auparavant. En revanche, notamment dans le domaine culturel, nous attribuons certaines subventions, 600 € par-ci, 900 € par-là. Il va nous falloir assurer une certaine cohérence sur ces attributions, faire un point sur celles ayant un caractère départemental, plus local, et réactualiser ces subventions que nous allouons tout au long de l'année.

Certes, je reçois telle ou telle compagnie, mais il est difficile de donner suite à chacune d'elles vu l'enveloppe budgétaire qui est la nôtre. La position l'an dernier, et je l'avais dit, était d'appliquer une baisse de 10 % sur les subventions dans le domaine culturel, justement pour pouvoir prendre en compte de nouvelles associations qui viendraient déposer des dossiers. Aujourd'hui, tout le travail est à revoir sur ces attributions aux subventions. Il s'agit d'essayer d'uniformiser et de ne pas octroyer, sans trop connaître les problématiques territoriales, 600 € par-ci, 1 000 € par-là. Bref, un certain travail est à faire en termes d'attribution.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous sommes bien d'accord, monsieur DAULNY.

Mes chers collègues, avant achevé l'examen des rapports relevant de la troisième commission, nous pourrions, à cette heure, interrompre nos travaux. Je propose que nous les reprenions à quatorze heures, après examen d'une motion par la première commission et d'une motion et d'un vœu par la cinquième commission, lesquelles pourraient se réunir à treize heures quarante-cinq. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

*(Suspendue à douze heures cinquante-cinq,
la séance est reprise à quatorze heures quinze.)*

M^{me} LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

J'informe le Secrétariat des Assemblées que M. Guy AVIZOU a donné pouvoir à M^{me} Marinette JOUANNETAUD, M^{me} Catherine GRAVERON à M. Nicolas SIMONNET et M^{me} Hélène FAIVRE à M. Thierry GAILLARD.

Dans la suite de l'ordre du jour, nous en sommes parvenus à l'examen des rapports relevant de la cinquième commission « Développement durable des Territoires ».

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DE LA CREUSE
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 28 NOVEMBRE 2014**

RAPPORT N°CD2015-12/5/13

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. –

La cinquième commission s'est prononcée favorablement sur les propositions tendant :

- à proroger de 6 mois le délai de réalisation du projet visé par la convention du 28 novembre 2014 intervenue entre le Département et la Communauté de communes des Sources de la Creuse ;
- à approuver le projet d'avenant n°1 à ladite convention établi en conséquence et annexé au rapport ;
- à autoriser M^{me} la Présidente à signer ce document.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Voyez-vous, madame la Présidente, nous avons un peu de mémoire et nous nous souvenons de votre vote voilà un an sur ce projet d'atelier d'engraissement. Mais vous avez sans doute mûri votre réflexion et, aujourd'hui, vous nous demandez de valider votre proposition, ce que nous allons faire car nous, nous n'avons pas changé d'avis. Nous pensons que c'est un bon projet parce qu'il est porté par des agriculteurs locaux, même s'il n'est pas tout à fait le même que le projet initial, compte tenu de cette convention avec Jean Rozé. Mais vous avez certainement déjà affûté vos arguments et vous allez nous dire pourquoi nous nous trompons ou pourquoi vous aviez raison hier et encore aujourd'hui !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pardon, je prêtais attention à ce que me disait en aparté M. GAUDIN par rapport à la problématique sur ce dossier liée à la Région. Il y avait eu un petit souci dans les termes de l'accord de la subvention qui n'était pas passée en Région.

Ce dossier est d'ailleurs venu, me semble-t-il, plusieurs fois en plénière. Une première fois, j'avais dû me positionner, en effet, contre, comme mes collègues du groupe, parce que la faisabilité économique n'était apparemment pas avérée sur ce dossier.

Par la suite, il se trouve que j'ai rencontré un certain nombre d'agriculteurs de ce territoire, puisque, vous le savez, le nouveau canton d'AUZANCES a été étendu jusqu'à LA COURTINE et SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX.

M. LEGER. – Vous voulez dire qu'il y a un lien de cause à effet ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Bien sûr ! J'aime à entendre et à écouter ceux qui portent des projets, ce dont je n'avais pas eu l'occasion auparavant.

Vous ne pensez pas que c'est ainsi que se construisent les processus qui fonctionnent bien ?

M. LEGER. – Si, mais je ne pense pas que, subitement, un projet devient bon parce qu’il concerne son canton !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pas du tout ! Ce n’est pas ce que je vous ai dit ! Je vous ai dit que, justement, j’avais eu l’occasion, à la suite de ce changement de périmètre cantonal, d’aller jusqu’à LA COURTINE et de confronter les arguments des uns et des autres. Précisément, si ma position a évolué, c’est parce que les arguments qui m’ont été présentés l’ont été certainement mieux que dans le cadre des rapports qui nous avaient été soumis en séances plénières. Apparemment, le projet, malgré le retard pris, a tout de même fait question, comme je le rappelais à l’instant, sur la participation de la Région pendant un long moment.

En premier lieu, les Conseillers régionaux tendance Europe Ecologie – Les Verts, sont farouchement opposés à ce genre de projet de regroupement, me semble-t-il. M. Nicolas SIMONNET connaît peut-être mieux ce projet, mais je crois que telle était la question, n’est-ce pas ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l’Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Tout à fait, madame la Présidente ! Là était le problème avec le poids des Ecologistes à la Région. Vous le savez très bien, monsieur LEGER, ce projet a été farouchement dénoncé par les Ecologistes du Plateau.

Au-delà, à ce projet d’atelier d’engraissement de jeunes bovins est adossé un projet de méthaniseur sur lequel le plan de financement n’est pas bouclé. Or pour que ce projet soit économiquement viable, il est subordonné à la revente du fumier à la société du méthaniseur pour alimenter cet équipement et il était escompté à ce titre entre 100 000 € et 150 000 € par an de recettes. Aujourd’hui, le fait que, concernant ce projet de méthaniseur, le plan de financement ne soit pas bouclé remet en cause l’ensemble du projet.

Etant du monde de l’entreprise et du négoce de bétail, je le connais. Comme tous les éleveurs de ce département, je subis la baisse des cours et les prix très bas des cours de la viande. Quant à engraisser de jeunes bovins, vu les cours qui, aujourd’hui, ne sont pas rémunérateurs et ne couvrent pas les coûts de production, il est vrai honnêtement que l’on peut se poser des questions quant à la viabilité économique de ce projet. Je le pense tout simplement.

M^{me} GUILLEMOT. – Pour ma part, je ne le pense pas !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l’Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Non, madame GUILLEMOT, vous ne le pensez pas ? Vous élevez des bovins ?

M^{me} GUILLEMOT. – Oui.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l’Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. –

D'accord, et vous pensez qu'il est rentable aujourd'hui d'engraisser de jeunes bovins et de faire des taurillons ou des babies ?

M^{me} GUILLEMOT. – Je pense simplement que les agriculteurs, aujourd'hui, n'ont pas tellement le choix. Il leur faut diversifier et ne pas simplement envoyer des bêtes maigres à l'exportation. C'est donc un projet qui avait le mérite de diversifier une production et d'aider les agriculteurs. Par conséquent, non, je ne partage pas votre opinion.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Ce n'est pas une question d'aider, mais celle, en toile de fond, d'un principe : l'économie de marché !

M^{me} GUILLEMOT. – Oui, étant bien au fait, je le sais bien.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – D'accord ! Savez-vous que, jusqu'à présent, il était plus intéressant de vendre des broustards, des bêtes maigres que de les engraisser parce que les cours de la viande ne permettent pas aujourd'hui de couvrir l'ensemble des coûts de production ?

M^{me} GUILLEMOT. – Monsieur SIMONNET, je suis au cœur de la problématique, étant femme d'un exploitant agricole...

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – D'accord.

M^{me} GUILLEMOT... qui se pose des questions par rapport à la rentabilité de son exploitation.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Il a raison, sachant que nous nous en posons tous.

M^{me} GUILLEMOT. – Comme moi, il voit avec beaucoup de bienveillance tout ce qui va permettre à l'agriculteur de récolter les fruits de son travail.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Bien sûr, madame ! Nous le pensons tous, mais si c'était si simple de valoriser...

M^{me} GUILLEMOT. – Non, je ne dis pas que c'est simple !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Nous souhaitons tous créer de la valeur ajoutée et qu'elle reste sur le Département, mais encore faut-il pouvoir la créer et que ce soit rentable. Or, aujourd'hui, vu les cours de la viande, il est malheureusement difficile de gagner sa vie en engraisant des bêtes.

Vu le coût que représente ce projet, comprenez les inquiétudes en termes de viabilité économique. Nous sommes tous d'accord pour engraisser, moi le premier ! Dès que je le peux, j'engraisse, mais ce n'est pas rentable aujourd'hui. Il convient juste de le souligner, sachant que c'est de l'argent public qui est consacré à cette opération. Nous sommes tous responsables des deniers publics et nous devons, tout simplement, être exigeants sur la viabilité d'un projet.

M^{me} GUILLEMOT. – Nous sommes d'accord !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Avant d'en venir directement à ce sujet de SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX, sur ce même domaine de l'agriculture, je voudrais très brièvement répondre à M. SIMONNET sur deux points.

Le premier a trait au Pôle viandes locales situé sur la zone de Langladure portée par la communauté de communes de BOURGANEUF – ROYERE-DE-VASSIVIERE. Nous avons pris, à l'époque – mais peut-être cela a-t-il changé depuis... – toutes les précautions juridiques nécessaires concernant cette convention passée entre le Conseil général de la Creuse et le lycée d'enseignement agricole d'AHUN. Maintenant, la situation a peut-être évolué. En tout cas, derrière ce projet, je rappelle qu'il y a quand même un groupement d'une cinquantaine d'exploitants agricoles.

Le second point, et là je crois que nous serons d'accord, concerne la plateforme Agrilocal23. Je lui souhaite très vivement un succès car ce qui est possible sur certains départements doit l'être également dans un département comme la Creuse. Les deux départements pionniers étaient le Puy-de-Dôme et la Drome et nous nous en étions inspirés. En tout cas, la situation d'installation est maintenant derrière nous, mais il est vrai que la mise en place de ce type de plateforme fait toujours l'objet de quelques moments de tâtonnement et d'ajustements nécessaires, mais j'espère que le succès sera au rendez-vous.

En ce qui concerne la communauté de communes des Sources de la Creuse, ce dossier est hautement symbolique. Comme il a été dit et répété ce matin, en tant qu'élus, il s'agit d'être économes, mais aussi cohérents et d'assumer ses responsabilités, sans refiler le ballon aux Ecologistes ou à la Région !

J'ai sous les yeux le compte rendu de la réunion du 20 octobre 2014. A ce moment-là, les choses étaient très claires : tout le groupe de l'opposition départementale de l'époque avait voté contre ce projet, ce qui ne nous a pas empêchés de faire une campagne

électorale en faveur de ce projet voilà quelques mois, à l'occasion des élections départementales.

C'est un dossier dont il a été largement question. Des manifestations ont eu lieu et l'extrême droite s'en est mêlée. C'est pourquoi je parle d'un dossier hautement symbolique.

Vous allez donc, si j'ai bien compris la formulation, nous proposer de signer un amendement, mais sur un dossier sur lequel vous aviez voté contre !

Monsieur SIMONNET, à ce moment-là...

M. Nicolas SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Oui, monsieur LOZACH !

M. LOZACH... sans déformer d'une seule virgule votre propos d'alors, d'autant plus que ce n'était pas le vôtre...

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Oui, vous avez raison, je donnais lecture...

M. LOZACH... mais une intervention de M. AUCLAIR dont vous donniez lecture !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Mon mentor ! (*Sourires.*)

M. LOZACH. – Je lis donc, rassurez-vous, sans tout citer, ce que vous rapportiez alors et qui est consigné au compte rendu de la réunion du 20 octobre 2014 : « *Les éleveurs locaux, coachés par des technocrates qui n'ont jamais engraisé un broutard, ont eu ce projet fou qui se traduira par un scandale financier puisqu'il ne sera, en la forme, jamais économiquement viable.* »

Je lis, plus loin : « *Ce projet éphémère va fragiliser l'exceptionnel outil commercial qu'est le marché au cadran d'Ussel. (...) Comme les broutards n'iront plus à Ussel, mais au centre d'engraissement et comme ce dernier est voué à l'échec, qui paiera les annuités de la Com-Com ?*

« *Je constate une nouvelle fois, madame, messieurs les Conseillers généraux de la majorité, votre incompétence en matière économique.* »

Je lis, à la fin : « *Vous, bêtement, vous faites financer en pure perte le projet par les contribuables creusois.* »

Si j'ai bien compris, vous êtes resté sur cette position, monsieur SIMONNET, ce qui veut dire que, dans un instant, vous allez voter contre, n'est-ce pas ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Je lisais une intervention de Jean Auclair.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Ce n'était pas mes propos.

M. LOZACH. – Je n'avais pourtant pas le sentiment que vous aviez pris votre distance par rapport à votre lecture.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Il m'avait confié le soin de donner lecture de son intervention et on reconnaît bien le style de Jean Auclair. Je vous ai parlé à l'instant du problème de viabilité économique, mais je ne prends pas les mots de Jean Auclair.

M. LOZACH. – Le rapport avait été alors adopté par 14 voix pour – et nous connaissons ces 14 voix –, 3 abstentions – c'était les élus du « Plateau » – et 10 voix contre !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Moi, je me souviens m'être alors abstenue...

M. Nicolas SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Seuls les imbéciles ne changent pas d'avis, monsieur LOZACH, comme vous me l'avez déjà dit ! (*Ah ! des Conseillers départementaux de l'opposition départementale.*) Vous voyez, je persiste !

M. LOZACH. – Je termine en rappelant d'ailleurs que c'était une aide, non pas aux agriculteurs, mais à la communauté de communes pour l'aménagement de sa zone d'activités.

En ce qui nous concerne, nous ferons preuve de cohésion et de cohérence : de même que nous avons voté pour ce projet le 20 octobre 2014, nous voterons pour le 15 décembre 2015.

M. FOULON. – Tout est dit !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Merci, monsieur LOZACH !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à proroger de 6 mois le délai de réalisation du projet visé par la convention du 28 novembre 2014 intervenue entre le Département et la Communauté de communes des Sources de la Creuse. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à approuver le projet d'avenant n°1 à ladite convention établi en conséquence et annexée au rapport et à m'autoriser à signer ce document. (*Adoptée à l'unanimité.*)

POLITIQUES TERRITORIALES AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS D'ANIMATION 2015-2017

RAPPORT N°CD2015-12/5/14

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission s'est prononcée favorablement sur les propositions visant :

- à intervenir financièrement en faveur de l'animation territoriale pour la période 2015-2017 dans les conditions figurant dans le tableau en annexe 1 du rapport ;
- à approuver le modèle-type d'avenant n°1 à la convention d'animation et d'ingénierie 2015-2017, établi en conséquence et joint en annexe 2 du rapport ;
- à autoriser M^{me} la Présidente à signer les avenants à intervenir avec les quatre territoires de projet et la Région Limousin ;
- à confier à la Commission permanente le soin d'examiner les modifications susceptibles d'être apportées ultérieurement aux conventions mentionnées dès lors qu'elles n'affecteront ni leur champ d'application ni le niveau maximum des engagements du Département.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ayant quitté la séance, M. Laurent DAULNY a donné pouvoir à M. Gérard GAUDIN.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ces propositions. (*Adoptées à l'unanimité.*)

SUBVENTION DEPARTEMENTALE FONCTION 9 – AGRICULTURE

RAPPORT N°CD2015-12/5/15

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Dans le cadre d'un partenariat établi depuis de nombreuses années, le Département soutient l'action du Service de Remplacement Creuse. Ce groupement d'employeurs permet aux agriculteurs creusois de faire appel temporairement à des agents susceptibles de les remplacer en cas d'accident, de maladie, de congé parental, etc. Le Service de Remplacement Creuse est membre d'une fédération régionale, le Service de Remplacement Limousin, qui appartient elle-même à un réseau national.

Le Service de Remplacement Limousin organisera le congrès national des Services de Remplacement les 17, 18 et 19 mai 2016 à GUERET. Environ 300 congressistes sont attendus pour cette manifestation dont le programme prévoit essentiellement des séances de travail, mais également la découverte de la région hôte lors d'échanges festifs et conviviaux.

Dans le cadre de la préparation de ce congrès, le Service de Remplacement Limousin sollicite le soutien financier du Département à hauteur de 20 000 €.

La cinquième commission s'est réunie et vous propose d'octroyer un soutien financier à hauteur de 10 000 €.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il est intéressant aussi de préciser que nous allons mettre à disposition des salles de réunion, n'est-ce pas, monsieur SIMONNET ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Tout à fait, et ce du Conservatoire Emile-Goué qui sera mis à disposition pour ce congrès.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition tendant à attribuer une subvention de 10 000 € au Service de Remplacement du Limousin pour l'organisation du congrès national en mai 2016 à GUERET et à m'autoriser à signer, établie selon le modèle habituel, la convention à intervenir avec ledit Service, l'attribution de la subvention étant supérieure à 3 049 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES FONCTION 9 – TOURISME

RAPPORT N°CD2015-12/5/16

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Un crédit de 65 600 € est inscrit au budget 2015 du Département pour subventionner les associations intervenant dans le domaine touristique.

Le Conseil départemental s'est déjà prononcé sur l'attribution d'une somme globale de 30 770 €.

Une demande d'aide émanant de l'association Maison de la Creuse, reçue le 23 octobre 2015, vous est présentée. Le montant sollicité auprès du Département pour l'année 2015 est de 28 000 €, sachant que la subvention accordée en 2014 était de 30 000 €. La cinquième commission vous propose de donner suite à cette demande de subvention de 28 000 €.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je vous invite à examiner maintenant le rapport sur table concernant une aide économique exceptionnelle.

AIDE ECONOMIQUE EXCEPTIONNELLE DOSSIER FREITAS A FELLETIN

RAPPORT SUR TABLE N°CD2015-12/5/24

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Il est proposé à l'Assemblée départementale :

- d'accorder, à titre exceptionnel, une aide de 3 500 € à la SARL Romain FREITAS pour la reprise d'un fonds de boucherie – charcuterie à FELLETIN suite à une liquidation judiciaire, étant précisé que cette dépense sera imputée au chapitre 919.3, article 2042212 du budget départemental ;
- d'autoriser M^{me} la Présidente à signer la convention annexée au rapport et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je vous remercie d'avoir accordé du temps à la requête de ce jeune couple courageux qui a repris un commerce à FELLETIN. C'est très bien qu'il puisse être aidé peut-être pas à la hauteur de ce qu'il escomptait initialement, soit deux fois 3 500 €, mais président des critères d'éligibilité qu'il ne s'agit pas, bien entendu, de contourner. En tout cas, je me réjouis que nous ayons – enfin ! – trouvé une solution par rapport à ce dossier quelque peu compliqué, car ces jeunes le méritent vraiment.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez raison de le préciser car c'est important. Il est vrai qu'il faut parfois se bagarrer avec les services en interne de la collectivité, qui nous rappellent un certain nombre de règlements. En tout cas, voilà, nous avons trouvé la solution.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions énoncées à l'instant par M. SIMONNET.
(Adoptées à l'unanimité.)

AVENANT AU CONTRAT DE RIVIERE SEDELLE – CAZINE - BREZENTINE

RAPPORT N°CD2015-12/5/17

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – Il s'agit de donner un accord de principe pour l'élaboration d'un projet d'avenant au Contrat de Rivière « Sédelle – Cazine – Brézentine » proposé par le SIASEBRE et dont le contenu est annexé au rapport, ainsi que de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

CANDIDATURE AU LABEL « SITE RIVIERE SAUVAGE »

RAPPORT N°CD2015-12/5/18

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – D'emblée, j'aimerais, si vous en êtes d'accord, que nous puissions visionner un film très bref, mais très intéressant. Il nous permettra certainement, et c'est tout son mérite, d'avoir une meilleure compréhension de ce dossier.

*(Il est procédé à la projection d'un document filmé
sur le thème : « Des rivières et des hommes ».)*

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur GAILLARD, de cette initiative ! Je vous proposerais bien de commencer toutes les séances plénières de cette Assemblée par ce genre d'événement ! *(Sourires.)*

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission s'est, bien entendu, prononcée favorablement sur les propositions présentées dans le cadre de ce rapport et visant :

- à approuver les programmes d'actions ;
- à autoriser M^{me} la Présidente à déposer les dossiers de candidature pour la labellisation auprès d'AFNOR Certification, étant précisé que les crédits nécessaires pour cette certification figurent au projet de décision modificative qui vous est

présenté, chapitre 937 38, article 618822 ;

- à autoriser le démarrage du programme d'actions à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- à autoriser M^{me} la Présidente à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs ;
- à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce projet ;
- à autoriser M^{me} la Présidente à effectuer des ajustements mineurs des dossiers de candidature, qui ne modifient pas les engagements contractuels du Département, ainsi qu'à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Je précise pour information qu'actuellement, une seule rivière sur le territoire national bénéficie de ce label « rivières sauvages ». Nous aurions la chance sur le Département de pouvoir en labelliser deux – la Gioune et le Pic –, ce qui constituerait un atout important. J'en profite pour remercier les collaborateurs du Conseil départemental qui ont travaillé sur ce projet avec beaucoup d'énergie et de passion.

Par ailleurs, il est fait part dans le rapport du récapitulatif de la part des dépenses incombant au Département pour la mise en œuvre des programmes d'actions de 5 ans. Il est écrit que « la position de la Région Limousin n'a pas été précisée pour le moment », mais je crois savoir par des informations récentes que la nouvelle Région, dont la configuration ne sera plus celle de la seule Région Limousin, interviendra très probablement sur ce projet en apportant un financement complémentaire.

Il est également indiqué que « la mise en œuvre de cette démarche d'excellence sur le Département nécessite un budget moyen annuel de 41 651 € après déduction des subventions prévisionnelles de la part du Conseil départemental. Ce montant pourrait être revu à la baisse en cas d'une participation de la Région.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} CAZIER.

M^{me} CAZIER. – Madame la Présidente, samedi dernier, après quinze jours de discussions, a été ratifié le texte final de l'accord de Paris pour la COP 21. Cet accord historique, signé par 195 pays, vise à une réduction forte des émissions de gaz à effet de serre, avec la perspective de contenir l'élévation de la température de la planète au-dessous de 2 degrés, se poursuivant, nous l'espérons, vers 1,5 degré d'ici à 2020.

Alors que certains enjeux planétaires trouvent une résonance particulière dans l'hexagone, de nombreuses initiatives sont engagées par les collectivités territoriales dans des domaines très variés, avec comme objectif principal une plus grande efficacité énergétique.

L'Assemblée des Départements de France s'est engagée, vous le savez, madame la Présidente, à l'occasion de cette COP 21, à mettre en œuvre 12 objectifs d'action pour la transition énergétique.

L'un de ces objectifs est le développement d'une solidarité territoriale au service de l'adaptation au changement climatique.

Les départements, dont celui de la Creuse, disposent pour cela d'outils et de compétences déterminants : l'accès des services au public, des espaces naturels – c'est la

raison pour laquelle j'en parle –, des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels ou de la gestion de la ressource en eau.

En ce qui concerne la sécurité sanitaire, les laboratoires d'analyses sont aussi un maillon essentiel dans ce dispositif.

Je parlerai aussi de l'aménagement numérique des territoires, les usages numériques devant être considérés aujourd'hui comme l'un des éléments clés pour la réussite de cette transition énergétique.

La sensibilisation aux enjeux climatiques se fait aussi au sein des collègues par la lutte contre le gaspillage alimentaire et, sur un plan plus général, par le développement des circuits de proximité et de l'achat durable et responsable.

Lors de la Commission permanente du 20 novembre dernier, il a été approuvé la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » pour faire de ce département, en s'appuyant sur l'Agenda 21, un véritable laboratoire de la ruralité pour une haute qualité environnementale territoriale.

C'est un programme ambitieux qui, je le rappelle, vise, à court terme, le développement des économies d'énergie et des énergies renouvelables, la lutte contre la précarité énergétique et la préservation de l'environnement ; à moyen terme, la lutte contre la désertification médicale et le développement économique et social d'ici à quatre à cinq ans ; à long terme, une baisse de 2 % des émissions de gaz à effet de serre.

Je compte donc sur votre engagement, madame la Présidente, monsieur GAILLARD, pour vous assurer, avec l'aide de vos services, du bon avancement de ce dossier.

Je dirai, pour conclure, sachant que c'était, ce matin, des discussions sans fin sur les élections et je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit, que les clivages politiques doivent être laissés de côté sur ce sujet ô combien d'actualité et urgent. La transition énergétique n'est ni de droite ni de gauche. Donc, agissons tous ensemble, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chacun à notre niveau !

J'en profite, revenant sur les élections régionales, pour me féliciter, étant la seule représentante Europe Ecologie – Les Verts au sein de cette assemblée, de l'élection dans cette nouvelle Assemblée régionale de Jérôme ORVAIN qui, aux côtés d'Eric CORREIA, Geneviève BARRAT et Cyril VICTOR, bien sûr, représentera le mieux possible notre département dans cette grande Région.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, madame CAZIER !

En effet, il était intéressant d'évoquer ces sujets et de nous rappeler toute l'importance des travaux menés au sein de la COP 21 sur lesquels j'avoue n'avoir guère eu le temps, moi-même, ces temps-ci, de me pencher.

Je veux juste vous préciser que, jeudi matin, nous sommes invités, avec d'autres territoires d'ailleurs du Département et de la Région Limousin, à signer les conventions TEPCV. C'est un pas important, qui a nécessité un grand engagement de la part d'un certain nombre d'agents de la collectivité. Je ne me souviens plus si je m'y étais prêtée lorsque nous

en parlions lors d'une précédente séance, mais je tiens à remercier les partenaires qui nous ont accompagnés pour faire en sorte que cette convention TEPCV soit validée pour le département de la Creuse. Je pense à la DDT, à la DREAL et à l'ADEME.

Vous avez raison de le préciser, ce sont des sujets que nous avons tendance à oublier, mais qui sont intimement liés, j'en suis persuadée, à ce dont nous avons débattu ce matin, c'est-à-dire à la recherche de pistes d'économies et de mutualisation.

Je travaillais sur ces sujets-là au niveau du Pays de Combraille en Marche, que ce soit sur les questions de mobilité, d'accès des services au public, d'accès à la santé, des circuits courts, d'émergence d'économies nouvelles de proximité, etc. Soyez assurée que même si je me suis un peu moins penchée sur ces sujets-là ces temps-ci, il n'empêche qu'ils font aussi partie de mes engagements et de ce que je pense être extrêmement positif pour le département de la Creuse et pour les habitants.

De même, lorsque nous parlions ce matin d'accueil et d'attractivité du Département, voilà un fil conducteur tout tracé ! Comme il nous est précisé dans le document qui a fait l'objet tout à l'heure d'une projection, peu de rivières pourront bénéficier de ce label. En tout cas, certaines ont été citées. Je n'ai pas connaissance de rivières qui seraient situées dans les départements de la nouvelle grande Région. Voilà un atout supplémentaire peut-être pour faire émerger notre département en termes de qualité environnementale.

Merci de toutes ces informations, madame CAZIER !

Personne ne demande plus la parole ?...

Avant de procéder au vote de ce rapport, je vous informe que, ayant quitté la séance, M^{me} Marie-thérèse VIALLE a donné pouvoir à M^{me} Annie CHAMBERAUD.

Je mets aux voix les propositions que je vous sou mets dans le cadre de ce rapport et dont M. GAILLARD vous a fait part. (*Adoptées à l'unanimité.*)

PARTICIPATION AU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN DE LA PETITE CREUSE (2016-2020)

RAPPORT N°CD2015-12/5/19

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission a émis un avis favorable sur les propositions visant :

- à approuver le projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques Bassin de la Petite Creuse ;
- à autoriser M^{me} la Présidente à signer ce contrat, ainsi que tout document relatif à son exécution ;
- à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier ;
- à autoriser M^{me} la Présidente à signer les avenants éventuels qui porteraient sur des ajustements mineurs ne remettant pas en cause les engagements contractuels du Département.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Mon intervention ne concerne pas directement ce dossier, mais s’agissant d’un contrat dit territorial, je souhaiterais simplement formuler deux observations.

La première porte sur l’ingénierie territoriale, sujet évoqué tout à l’heure par M. SIMONNET. Il manquait, il est vrai, une délibération finale pour parachever la mise en place de l’Agence technique départementale qui, selon moi, reste un excellent moyen pour stimuler les projets d’investissement des communes ou des intercommunalités. Je n’ai pas dit ce matin que ce projet était définitivement enterré. J’ai dit simplement que l’on n’en parlait plus ; et c’est vrai. Vous ne pouvez pas contester cette réalité.

J’ajoute qu’en matière d’ingénierie territoriale, et je souhaiterais que notre territoire fasse acte de candidature, il existe maintenant un nouveau dispositif d’ingénierie rurale baptisé « Aider », Accompagnement interministériel au Développement et à l’Expertise en Milieu rural. C’est une sorte de palliatif à la disparition de l’ATESAT depuis 2013. Ce dispositif est étendu aux collectivités qui en feraient la demande, afin d’aller justement vers une sorte de mobilisation des compétences, précisément pour l’instruction des dossiers, le montage des projets, la recherche de financements, etc.

D’ailleurs, M. SIMONNET évoquait ce matin les nouvelles ruralités. Nous, nous étions allés jusqu’à proposer de créer des plateformes territoriales d’ingénierie par le biais d’agences d’urbanisme de la ruralité. C’est un peu la même philosophie. Les nouvelles ruralités sont d’ailleurs portées maintenant par une association nationale, ce qui n’a plus rien à voir avec la commission interne à l’ADF. Du reste, cet élargissement, à travers la voie associative, était envisagé bien avant les dernières élections départementales.

Ce dispositif « Aider » était expérimental dans trois départements : la Nièvre, la Lozère et l’Ariège. Il est piloté le CGET, le Commissariat général à l’Egalité des Territoires, et il pourrait concerner à la fois des territoires de notre département et un certain nombre de secteurs-clés pour nous, comme l’innovation, l’agriculture, le tourisme, l’aménagement de zones d’activités économiques, etc. En tout cas, M^{me} Lebranchu s’est de nouveau exprimée récemment sur le sujet et elle entend voir ce dispositif d’ingénierie territoriale se généraliser sur les territoires ruraux.

Il serait dommage que la Creuse passe à côté de ce dispositif. C’est donc un vœu que j’exprime : voir la Creuse bénéficier de ce type de procédure.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vivement merci de cette information, monsieur LOZACH ! Je n’étais pas du tout au courant de ce nouveau dispositif. Nous allons nous y pencher de très près et s’il convient à une majorité de collectivités du Département, ce serait une très bonne chose.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l’Agriculture, des Services et du Tourisme. – Je disais, monsieur LOZACH, que je vous avais entendu ce matin à la radio parler de l’ingénierie territoriale, projet que la nouvelle

majorité aurait relégué au fond d'un tiroir. Bref, nous aurions laissé de côté cette possibilité d'aider les communes à travers l'ingénierie territoriale.

Mais au mois d'août, et vous le savez puisque vous étiez présent en tant que parlementaire, le Ministre de l'Intérieur, M. Cazeneuve, est venu en Creuse et il a annoncé en Préfecture, lors d'une réunion de travail, qu'il souhaitait et allait faire en sorte que la mission d'ingénierie territoriale redevienne un service public et un service d'Etat. Lors de la séance plénière du Conseil départemental qui a eu lieu quelques semaines plus tard, le groupe de la majorité a déposé un vœu, qui a d'ailleurs été adopté à l'unanimité, pour solliciter l'Etat, M. Cazeneuve étant venu dans le Département nous faire cette annonce. Vous comprenez donc bien que nous attendons aujourd'hui tout simplement que l'Etat aille jusqu'au bout de cet engagement.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Cet accompagnement aux communes, en particulier aux plus petites communes, est tout de même assuré de façon informelle, si je puis m'exprimer ainsi. En effet, l'agent qui effectuait ces missions d'accompagnement est toujours sur ce poste-là et continue à travailler pour les communes qui en font la demande.

Nous lui avons d'ailleurs demandé, puisque la fin de l'année approche, de nous faire un bilan des interventions qu'il a pu mener et que nous évaluerons en termes de moyens humains, de suffisance ou d'insuffisance, et de coût.

De même, nous avons considéré ce qui se pratiquait dans d'autres départements ruraux comme le nôtre. Je ne vous cacherai pas que ce qui nous a fait aussi hésiter, c'est le fait qu'il n'y ait pas de demandes supplémentaires. Je veux dire par là que l'agent en charge de cet accompagnement n'est pas *overbooké*.

En tout cas, dans les départements voisins qui ont mis en place ces agences d'ingénierie, la participation des diverses collectivités, communes, intercommunalités et département, est tout de même conséquente. L'enjeu des rencontres avec les nouvelles intercommunalités demain est donc de savoir si, avec l'évolution ou pas, mais probable, des périmètres, elles ne vont pas se doter en interne de moyens humains, techniques et stratégiques en termes d'ingénierie, mais d'ingénierie tout à fait globale et pas seulement technique, s'agissant aussi d'ingénierie juridique, montage de projets, etc.

Si ce ne sont pas des intercommunalités à grand périmètre, certaines sont déjà en train de se mettre dans la perspective des nouveaux PETR, etc. De toute façon, il nous faut, et c'est d'ailleurs ce qui est dit sur l'ensemble du Département, cette ingénierie de proximité portée, non pas forcément d'ailleurs par le Conseil départemental, mais par un regroupement de communautés de communes.

Cela faisant son chemin, il nous paraît important aussi d'attendre que ces intercommunalités, lors de ces nouveaux regroupements qui ne sauraient maintenant tarder, se positionnent clairement sur les besoins qui seront les leurs en matière d'ingénierie.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions que je vous présente dans le cadre de ce rapport et dont M. GAILLARD vous a fait part. (*Adoptées à l'unanimité.*)

ADHESION DU DEPARTEMENT AUX CHARTES NATURA 2000
« GORGES DE LA TARDES ET VALLEE DU CHER »
ET « BASSIN DE GOUZON – ETANG DES LANDES »

RAPPORT N°CD2015-12/5/20

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – Il s'agit de nous prononcer sur l'adhésion du Département, pour une durée de 5 ans, aux chartes Natura 2000 des sites des « Gorges de la Tardes et de la Vallée du Cher » et « Bassin de Gouzon/ Etang des Landes », étant précisé qu'elles sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre du projet de loi de finances 2016 prévoyant la suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des terrains Natura 2000.

En cas d'accord, M^{me} la Présidente nous propose de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ces propositions. (*Adoptées à l'unanimité.*)

NATURA 2000
PRESIDENCE DES COMITES DE PILOTAGE
ET MAITRISE D'OUVRAGE DES SITES
« BASSIN DE GOUZON/ETANG DES LANDES »
ET « GORGES DE LA TARDES ET VALLEE DU CHER »
RENOUVELLEMENT DE CANDIDATURE

RAPPORT N°CD2015-12/5/21

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – Dans le cadre de la loi DTR du 23 février 2005, le Département a présenté sa candidature et a été désigné maître d'ouvrage des sites Natura 2000 « Bassin de Gouzon/Etang de Landes » et « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher ».

Ces maîtrises d'ouvrage ont été à nouveau confiées au Département pour trois ans, lors du Comité de Pilotage, le CoPil, du 11 juin 2013 pour le site « Bassin de Gouzon/Etang des Landes » et du 3 juillet 2013 pour le site « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher », et ce conformément à la décision de l'assemblée plénière du 11 février 2013. La présidence de ces CoPil était assurée respectivement par M. Jacky GUILLON et M. François RADIGON.

Suite au renouvellement de l'Assemblée départementale en avril 2015, il convient de procéder à la désignation des Conseillers départementaux à la présidence des CoPil.

Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage des sites arrivant à échéance en 2016, le

Département peut présenter de nouveau sa candidature pour trois ans. Dans cette hypothèse, il est nécessaire de désigner les Conseillers départementaux à la présidence.

Comme vous en ferez part, madame la Présidente, il est proposé la candidature de M^{me} Marie-Thérèse VIALLE pour le site « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher » et la mienne pour le site « Bassin de Gouzon/Etangs des Landes ».

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant à désigner M. Thierry GAILLARD à la présidence du CoPIL du site Natura 2000 « Bassin de Gouzon/Etangs des Landes » et M^{me} Marie-Thérèse VIALLE à la présidence du CoPIL du site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher », à renouveler, à l'issue de la maîtrise d'ouvrage actuelle, la candidature du Département auprès de l'Etat pour assurer une nouvelle maîtrise d'ouvrage des sites Natura 2000 et à présenter la candidature d'un élu du Conseil départemental à la présidence des CoPIL des deux sites, ainsi qu'à m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de ces décisions. (*Adoptées à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous en revenons à l'examen des rapports relevant de la première commission « Administration générale, Personnel et Finances », en commençant par deux rapports sur table.

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

RAPPORT SUR TABLE N°CD2015-12/1/26

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Dans le cadre de l'élaboration du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, M. le Préfet de la Creuse sollicite l'avis de notre Assemblée départementale concernant la future implantation des maisons de services au public dans notre département.

Comme la Présidente l'a annoncé, une commission de travail, sous ma présidence, s'est réunie le 9 décembre dernier, à laquelle quatre élus sur sept désignés étaient présents.

Lors de ces travaux, la commission a pris connaissance de courriers et délibérations de plusieurs communes, adressés à l'attention de M^{me} la Présidente, qui proposent leur candidature pour accueillir une maison de services au public. La liste actualisée au 14 décembre 2015 est jointe en annexe du rapport.

Après examen des propositions du Préfet et à la lecture des différents arguments des communes, il est apparu à la commission qu'il n'était pas de son ressort de se positionner sur la recevabilité des demandes et, *a fortiori*, sur l'opportunité des sites d'implantation puisque cette dernière relève uniquement de la compétence de l'Etat en matière d'égal accès aux services publics.

Madame la Présidente, à votre demande, nous nous sommes réunis, comme il est indiqué dans le rapport, la semaine dernière. Nous avons étudié la proposition de M. le Préfet. Ce qui nous a quelque peu gênés d'emblée, c'est le fait que l'amélioration de l'accessibilité des services au public devait être élaborée conjointement par l'Etat et le Département.

Comme il a déjà été évoqué en session plénière, j'ai été reçu en tant que représentant de la Présidente par le Secrétaire général de la Préfecture le 3 juin dernier, lequel m'a remis une carte. Le travail avait donc déjà été fait et sur cette carte-là, l'Etat nous demandait de nous prononcer.

Deux réunions avaient déjà eu lieu précédemment puisque le Département avait été sollicité dès 2014 : l'une le 12 novembre 2014, présidée par M. le Préfet, et l'autre le 27 janvier 2015, toujours à la Préfecture.

Des réunions de travail se sont donc tenues en présence de plusieurs élus. Je ne le dis pas pour polémiquer, mais aucun élu de la majorité n'était alors représenté lors de ces deux réunions. Etaient présents des élus de communautés de communes et des représentants de différents organismes susceptibles de rejoindre, par la suite, les maisons de services au public.

M. LEGER. – Vous anticipez...

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – C'est-à-dire ?

M. LEGER. – Nous ne sommes pas encore revenus majoritaires !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Pourquoi ? Qu'aurais-je dit ?

M. LEGER. – Vous avez dit qu'aucun élu de la majorité n'était présent.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Oui, à l'époque, s'agissant de l'ancienne majorité !

M^{me} PRESIDENTE. – Tout à fait. Ces réunions s'étant tenues avant avril 2015, vous étiez bien dans la majorité à ce moment-là !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Je pense, oui, avoir dit juste, mais ce n'est pas grave ! Vous êtes taquin, monsieur LEGER, et je vous reconnais bien là !

Comme il vous est indiqué, la commission s'est prononcée, estimant qu'il n'était pas de son ressort de se positionner sur la recevabilité des demandes, sachant que nous avons des demandes d'autres communes que celles pointées et fléchées par la Préfecture. Ces autres demandes, appuyées de délibérations, figurent sur la fiche annexée, s'agissant de GENOUILLAC, CHENIERS, BENEVENT-L'ABBAYE, LE GRAND-BOURG et LAVAVEIX-LES-MINES.

En matière d'accès aux services publics, qui est tout de même l'un des principes fondateurs des services publics, le Conseil départemental n'a aucunement à intervenir. Le service public est un service de l'Etat. Nous partons donc du principe que le Département n'a pas à intervenir et que c'est du rôle uniquement de l'Etat.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Sur le fond, vous savez que nous sommes favorables à la réalisation de ces maisons de services au public, considérant qu'il faut moderniser les services au public. C'est parfois même une chance car à ROYERE, exemple dont je parle parce que je le connais, demain plus de services publics seront représentés qu'aujourd'hui à la suite de la fermeture de la Trésorerie de ROYERE, avec, demain, La Poste. De ce point de vue-là, vous nous trouverez donc à vos côtés.

Sur la forme, en revanche, c'est la première fois que dans un rapport, il est fait état de l'absence de trois élus sur sept à une commission. C'est sans doute une provocation, mais nous n'y répondrons pas parce que nous pourrions faire état de toutes les réunions auxquelles nous sommes présents et vous ne l'êtes pas. Il est bien connu que nos agendas sont compliqués. Déjà, si vous comptez sur la présence des sénateurs, organisez les réunions d'autres jours que le mercredi et de même pour les séances plénières qui se tiennent le mardi, voire le mercredi. Sur la forme, nous trouvons que ce n'est pas très élégant et c'est le moins que l'on puisse dire !

Quant à la liste des sites retenus, nous n'avons aucune objection à formuler et nous avons sans doute les mêmes réserves que vous sur l'appel à financement partiel des communes. Je pense que, sur ce point, nous pouvons nous rejoindre.

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'entends ce que vous dites, mais ne cherchez pas malice dans chaque mot ! C'est, au contraire, le message inverse que je souhaitais délivrer à l'Assemblée. Concernant les quatre élus en question, on ne sait pas de qui il s'agit puisqu'ils ne sont pas nommés. Point barre, on s'en fiche ! Le message qui est là vise à dire en effet que les élus qui étaient présents à cette commission de travail se sont plutôt positionnés dans une posture quelque peu particulière. Alors que le Préfet nous demande un avis, lesdits élus ne se sont pas sentis en capacité précisément à donner un avis déterminé, ferme et définitif. Mais il est indiqué aussi que la commission n'était pas présente dans son ensemble. Tel est tout simplement le message !

D'ailleurs, si nous en avons eu le temps, peut-être aurions-nous remis cette rencontre parce que plus qu'une commission ou une réunion, il s'agissait bien d'une rencontre entre élus qui connaissent, chacun, leur territoire. Depuis qu'il est question de ces maisons de services au public, le Préfet, pour l'Etat, a présenté certaines propositions, avec une carte, des points et des communes identifiés. La Poste, de son côté, a établi une autre

carte avec d'autres propositions parce que nous le savons bien, La Poste – et heureusement d'ailleurs ! – se met en perspective d'avenir et avait d'autres objectifs autour de ces maisons de services au public. Mais bref, peu importe !

En tout cas, les communes qui ont entendu parler, soit par le Préfet, soit par La Poste de ce processus sont venues taper à la porte du Département, mais peut-être à d'autres portes aussi, pour dire : « Nous, pourquoi pas ? Cela nous paraît être, en effet, un outil de développement local qui nous permettrait peut-être de maintenir d'autres services de proximité, commerces, écoles, etc. »

Nous n'avons pas voulu assortir ce rapport d'une carte, mais il suffirait de regarder avec une grande attention quelles sont les demandes des unes et des autres pour se rendre compte parfois d'une certaine incohérence quant au fait que des communes trop proches « candidatent ». Dans ces cas-là en particulier, il paraissait plus qu'indélicat de la part d'élus départementaux de sélectionner telle ou telle commune.

Voilà pourquoi ces maisons de services au public sont des outils d'accès aux services publics, version et vision Etat. Il lui appartient donc de mener peut-être un peu plus de concertation avec les secteurs concernés afin de positionner au mieux ces maisons de services au public, l'objectif étant qu'elles fonctionnent, comme je m'en suis exprimée lors de l'Assemblée des Maires de la Creuse.

C'est vraiment en raison de cette demande que je qualifierais de massive, qui nous arrivait de communes proposant leur candidature qu'il me semblait important d'en discuter et d'avoir différents points de vue.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à transmettre à M. le Préfet copie des différentes demandes des communes qui m'ont été adressées, sans nous déterminer sur le choix des communes candidates. (*Adoptée à l'unanimité.*)

REPRESENTATION AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF)

RAPPORT SUR TABLE N°CD2015-12/1/25

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Lors de la séance d'installation du 2 avril 2015, le Conseil départemental a établi la liste de ses représentants auprès du Centre départemental de l'enfance et de la famille, qui comprend, au titre des collectivités supportant cet organisme, deux agents de l'administration départementale.

Suite à la prise de fonctions de M^{me} Marie-Françoise FOURNIER en tant que Directrice générale adjointe en charge du PJS, en remplacement de M. Eric MORIVAL qui a quitté notre collectivité, il est proposé de revoir notre représentation au CDEF et de désigner, en lieu et place de M. MORIVAL, le Directeur général des Services, M. Guillaume THIRARD.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Quittant l'Assemblée, M. LABAR donne pouvoir à M^{me} DEFEMME.

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

EXECUTION DU BUDGET 2016 AVANT SON VOTE

RAPPORT N°CD2015-12/1/22

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Il vous est proposé de bien vouloir autoriser M^{me} la Présidente à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2016, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2015, définies dans le rapport pour le budget principal, le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses et le budget annexe du Parc départemental, ainsi qu'à verser les subventions et participations dans la limite des crédits détaillés dans l'objet du rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous allons voter ce rapport car il faut bien permettre à la collectivité et à nos partenaires, syndicats et autres, de fonctionner.

Par contre, je profite de l'examen de ces questions budgétaires pour vous poser une question, madame la Présidente. Ce matin, à onze heures trente, tous les agents de cette collectivité ont reçu l'analyse Klopfer. Procéderez-vous de même pour le rapport de la Chambre régionale des Comptes ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, c'est une bonne idée ! Pourquoi pas ? Très bien ! Aucun souci ! Nous allons essayer de le récupérer sur support numérique.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – C'est noté.

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est bien aujourd'hui, et non pas la semaine dernière, qu'ils l'ont reçu, n'est-ce pas ?

M. LEGER. – Oui, c'est bien aujourd'hui à onze heures trente !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Très bien.

M. LEGER. – Enfin, je le crois.

M^{me} LA PRESIDENTE. – C’était, en effet, une demande de la part des représentants des syndicats de la collectivité. Nous avons attendu quelques jours avant de leur transmettre, souhaitant le faire seulement après dimanche soir.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à m’autoriser à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2016, les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2015, définies dans le rapport pour le budget principal, le budget annexe du Laboratoire départemental d’analyses et le budget annexe du Parc départemental, ainsi qu’à verser les subventions et participations dans la limite des crédits détaillés dans l’objet du rapport. *(Adoptée à l’unanimité.)*

Permettez-moi juste un aparté concernant un certain nombre de dépenses dans le cadre de participations à des syndicats. Puisque nous évoquons le sujet ce matin, concernant le Syndicat Le Lac de Vassivière et le SMIPAC de La Croisière, lequel n’est pas cité dans ce rapport, quelle position la Région prendra-t-elle, s’agissant, pour l’un, de développement touristique et, pour l’autre, de développement économique ?

Voilà quelques sujets sur lesquels nous avons hâte que l’exécutif soit en capacité de travailler avec nous sur ces compétences qui ne devraient plus être les nôtres. Il serait cependant souhaitable, malgré tout, que le Département reste quelque peu présent en tant qu’acteur, sans savoir encore sous quelle forme. En tout cas, ce sont aussi des sujets sur lesquels des changements interviendront probablement dans les semaines ou mois à venir.

DECISION MODIFICATIVE N°3 DE L’EXERCICE 2015

RAPPORT N°CD2015-12/1/23

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale, rapporteur de la première commission. – Le montant de la décision modificative n°3 de l’exercice 2015 du budget principal, qui intègre principalement des redéploiements de crédits, ainsi que des écritures d’ordre budgétaires en dépenses et en recettes, ressort à 333 900 € dont 218 548 € en investissement et 115 352 € en fonctionnement.

Le détail des principaux ajustements et inscriptions déclinés par fonction figure dans le rapport.

En guise de précision, concernant la ligne de crédits de trésorerie que nous avons évoquée ce matin dans le cadre du rapport n°12/1/3, il était indiqué, pour information, que l’EURIBOR 3 mois était fixé, à la date du 23 novembre 2015, à hauteur de - 0,095%. A la date du 11 décembre dernier, il est fixé à hauteur de - 0,128 %.

Le tableau qui vous a été présenté a fait l’objet de quelques modifications puisqu’il a été intégré dans ce qui va être soumis à votre vote les subventions qu’il a été décidé d’attribuer, avec les montants votés par notre Assemblée départementale.

Par ailleurs, en ce qui concerne les budgets annexes, la décision modificative du Parc départemental et celle du Laboratoire départemental d'analyses retracent des ajustements ou virements entre lignes budgétaires, dont le détail figure dans le rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – J'interviens brièvement sur deux points.

Tout d'abord, je veux revenir sur l'artifice budgétaire dont vous usez dans cette DM, s'agissant tout de même de la somme la plus importante, laquelle correspond à une déprogrammation de 1,075 M€ sur le versement du RSA pour le mois de novembre, que vous décalez artificiellement sur janvier.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Pas artificiellement !

M. LEGER. – Dans un premier temps, c'est une solution à très court terme.

Par ailleurs, je veux m'élever en faux contre ce que vous avez dit ce matin, monsieur GAUDIN, puisque nous avons pris le temps de vérifier : jamais nous n'avons eu recours, nous, dans le passé, à ce type d'artifice budgétaire. Il ne s'agit pas d'énoncer un propos avec beaucoup d'aplomb pour que ce soit vrai !

Ensuite, madame la Présidente, vous avez aujourd'hui largement insisté sur les mauvaises nouvelles et la situation financière déplorable du Département. Mais par une sorte, disons de devoir d'honnêteté intellectuelle, pourquoi taire les bonnes nouvelles ? Elles existent ! Elles sont trop rares, je suis d'accord avec vous, mais elles sont là.

Après-demain, vous l'avez dit, vous allez signer la convention pour un territoire à énergie positive puisque nous faisons partie des collectivités lauréates. Vous allez ainsi revenir de Paris avec un chèque de 200 000 € dans un premier temps, lequel sera même de 300 000 € dans l'année si vous faites des investissements dans le domaine précité. Vous pourrez même bénéficier, plus tard, d'un appui financier de 2 M€ si vous continuez, d'ici à cinq ans, à réaliser des investissements dans le domaine énergétique.

Outre le fait de dire que tout va mal, il faut aussi avoir l'honnêteté de reconnaître parfois les efforts consentis par l'Etat.

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est important ce que vous précisez, en effet, mais voyez-vous, si je ne glorifie pas cette bonne nouvelle, c'est tout simplement, et vous l'avez bien compris, qu'il s'agit de cofinancements sur des projets d'investissement de la collectivité. Donc, avant de recevoir de l'argent, il faut que nous en dépensions et nous en revenons toujours – mince, alors ! – à la quadrature du cercle.

Nous verrons, en effet, comment nous pourrons budgéter les cofinancements qui sont apportés par le TEPCV dans la programmation des investissements pour 2016.

Certes, nous suivons les bonnes recommandations et les bonnes pratiques, ce qui ne nécessite pas d'avoir fait de longues études pour ce faire. Mais les financements divers et variés qui s'offrent aux différentes collectivités et pas seulement aux départements, sont là aujourd'hui, non plus sous forme de subventions, mais dans des formats d'appels à projets. La collectivité se met donc dans la posture de pouvoir y répondre. Je le dis parce qu'il s'agit bien de revoir un certain nombre de modes de fonctionnement en termes de réponse pratiqués jusqu'à présent de façon basique. Aujourd'hui, il faut que la collectivité travaille en « mode projet ». C'est là une donnée nouvelle qui s'impose aux collectivités.

Notre candidature au TEPCV ayant été refusée dans un premier temps, nous y avons travaillé de façon différente pour faire en sorte d'y être éligibles et, en définitive, notre candidature est reçue. Si nous avons les moyens de faire les investissements nécessaires, nous recevrons les chèques correspondants et je vous remercie d'en rappeler les montants. Mais vous voyez, tout est lié, ne s'agissant pas de nous faire un chèque en blanc et c'est bien dommage car c'est bien ce que j'attendais ! D'ailleurs, vous parliez vous-même, lors de notre précédente séance, monsieur LEGER, de 5 M€ d'aide qui arriveraient avant la fin 2015 dans notre département...

Concernant les 1,3 M€ qui sont nécessaires pour les allocations RSA, vous voyez bien, le reconnaissant et l'expliquant vous-même, qu'en décembre 2015 – et de même en décembre 2014 –, la collectivité payait un acompte, non pas sur le mois à venir, mais sur le mois échu. Il y a donc bien eu, à un moment ou à un autre, un décalage. Quand ? Nous n'avons pas pris le temps de le vérifier précisément, mais force est de constater qu'en décembre 2015, mois de clôture de l'exercice, les allocations RSA n'étaient pas finies d'être payées sur l'année. Le mois de décembre sera payé sur 2016, c'est-à-dire l'année suivante.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – C'est bien la réalité !

M^{me} LA PRESIDENTE. – A un moment donné, il y a donc bien eu un mois de décalage. Il ne s'agit pas, je le dis une nouvelle fois, de passer notre temps à rechercher quand cela s'est produit – peu importe ! – mais c'est un fait.

M. FOULON. – Et ce deux années de suite !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Cela explique, encore une fois de plus, que la collectivité était prise à la gorge et ce n'est pas d'aujourd'hui. Une trésorerie, cela sert à cela, et nous savons que, depuis 2013, le Département dispose d'une trésorerie correspondant à seulement deux jours de charges courantes et je le dis sans pointer du doigt qui que ce soit. Alors, retrouvons-nous sur le fait que la collectivité est en très grande difficulté et qu'en effet, même 1 M€ sur le fonds de soutien nous aurait au moins permis de ne pas accuser ce décalage supplémentaire sur les allocations RSA, en particulier.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Concernant ce décalage d'un mois supplémentaire, nous ne

pouvons certainement pas nous en réjouir. Ce n'est vraiment pas, budgétairement et comptablement, une bonne solution, mais la preuve en est que nous n'en avons pas d'autres. En additionnant les 1,075 M€ et les 215 200 €, nous arrivons bien à ce que nous disions ce matin, c'est-à-dire qu'il manquait près de 1,3 M€ au budget des solidarités, et ce n'est pas de notre fait !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je reviens aussi sur ce problème de versement d'allocations RSA parce que nous ne devons pas, en effet, nous en réjouir, monsieur MORANÇAIS, mais cela ne doit tout de même pas nous empêcher de tenir un discours de vérité.

Après vérification, contrairement à ce que vous avez laissé entendre ce matin, comme quoi nous aurions procédé de manière un peu mesquine et sournoise, à une sorte de manipulation budgétaire... (*Exclamations dans les rangs de la majorité départementale.*)

M. FOULON. – C'est faux ! Nous ne l'avons pas dit.

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est vous qui le dites, ce n'est pas moi !

M. LOZACH. – Si, cela a été présenté ainsi !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oh là là !

M. LOZACH. – Je tiens simplement à vous rappeler, après vérification, qu'il n'y a jamais eu de changement des règles du jeu en cours de route et que ce décalage concernant le financement des allocations RSA existe depuis la mise en place du dispositif. Dès le début, la possibilité a été offerte de procéder à ce décalage d'un mois. La Creuse l'a fait comme un certain nombre de départements, tandis que d'autres n'ont pas décidé de le faire. Mais que l'on ne vienne pas nous suspecter d'avoir en quelque sorte changer les règles du jeu par je ne sais quelle manipulation occulte, à propos du financement des allocations RSA. Dès le départ, ce mécanisme a été conventionné avec la CAF et avec la MSA.

Seconde observation parce que nous avons perçu une certaine attirance pour les scénarios catastrophes ou les présentations ultrapessimistes de la réalité, j'ai sous les yeux le tableau de M. le Préfet sur l'évolution des dotations de l'Etat – DGF, DMTO, CVAE – au Conseil départemental de la Creuse : ces dotations sont passées de 51,7 M€ en 2014 à 50,4 M€ en 2015, c'est-à-dire que nous avons perdu 1,3 M€. C'est sans doute 1,3 M€ de trop, nous sommes d'accord, mais il faut tout de même ramener les chiffres à leur juste proportion, s'agissant de 1,3 M€ ramené à 50,4 M€.

Maintenant, je souhaite formuler une question qui rejoint cet aspect financier, sachant qu'il faut toujours se battre pour aller chercher des moyens supplémentaires. En haut de la page 152 du rapport, concernant la mise à disposition d'un agent, qui remonte à 1998, tout le monde a reconnu de qui il s'agissait. Je n'ai pas pour habitude d'individualiser ou de

personnaliser la présentation des délibérations. Ce qui m'intéresse, ce sont les fonctions qui étaient assumées par l'agent concerné dont la mission était, en particulier, la recherche de fonds européens. Une telle mission, vous en conviendrez, est essentielle dans la période actuelle, surtout si l'on veut bénéficier, notamment dans le cadre du plan Juncker, de financements sur la transition énergétique ou la société du numérique dont nous avons parlé. C'est d'autant plus intéressant dans la période actuelle que la gestion des fonds européens sera – enfin ! – assurée par la Région, ce qui constitue une sacrée avancée. Il ne s'agira plus d'aller chercher les fonds européens à Bruxelles, à Strasbourg ou à Paris, ni même pas à Bordeaux, mais à Limoges. Il ne faut pas se faire d'illusions, l'instruction des dossiers, même si la capitale régionale est Bordeaux, se fera dans le cadre des anciennes Régions, c'est-à-dire le Limousin actuel.

Je voudrais simplement savoir si l'agent qui assumait ces fonctions-là a été ou sera remplacé. En tout cas, il me paraît très important pour notre collectivité que d'aller systématiquement élarger à des possibilités de fonds européens supplémentaires.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Rassurez-vous, en effet, un agent de haut rang, si je puis dire, va réintégrer la collectivité départementale et sera probablement sur ces missions-là.

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – En réponse à vos propos, monsieur LOZACH, j'ai simplement dit ce matin que vous aviez sous-estimé, dans votre préparation budgétaire, les dépenses afférentes aux AIS, et je le maintiens. Nous aurons l'occasion de le constater au compte administratif. Il en est ainsi, et je n'y peux rien ! Certes, il s'agit toujours d'estimations dans un budget prévisionnel. Mais ce qui est gênant, c'est à la fois d'avoir sous-estimé les dépenses et surestimé les recettes. C'est ce que je vous ai dit ce matin.

Vous nous avez parlé des dispositifs de péréquation de l'Etat, en particulier sur les fonds sociaux, destinés à compenser les charges des AIS. Vous aviez prévu d'inscrire au budget primitif 2015 plus de 3 M€. Vous avez surestimé la compensation de 1,3 M€ et sous-estimé les dépenses AIS de la même somme. Appréciez le différentiel, lequel m'inquiète ! C'est, non pas un reproche, mais un constat.

J'aurai l'occasion d'y revenir lors du débat d'orientations budgétaires, quand les chiffres définitifs du compte administratif anticipé seront connus dans la deuxième quinzaine de janvier. Vous vous référez au tableau de M. le Préfet, mais les dotations perçues par le Département que vous a communiquées la Préfecture ne sont pas secrètes. Ne vous inquiétez pas, j'ai aussi au fur et à mesure les informations, et je peux vous dire, considérant les fonds de compensation, que vous aviez largement surestimé ce que le Département percevait. C'est tout ce que j'ai dit ce matin.

Quant au RSA, vous avez effectivement pris, vous, la décision de ne pas mandater les allocations à terme, en début de mois, lors du passage du RMI au RSA. Vous avez fait le choix de ne les mandater qu'en début de mois suivant. Tel était le choix que vous aviez fait à l'époque, et c'est bien vous qui l'avez fait, et non pas moi !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – J’ai confirmé tout à l’heure ce que vous venez de dire, mais étant donné la présentation qui a été faite ce matin, nous avons vraiment le sentiment...

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale, rapporteur de la première commission. – Je suis en train de relire mes notes et même si j’ai tendance à perdre la mémoire, ce n’est pas encore tout à fait le cas !

M. LOZACH. – C’est, non pas vous, monsieur GAUDIN, mais M^{me} la Présidente qui est intervenue à ce sujet !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mais force est de reconnaître qu’il y a bien eu, à un moment ou à un autre, un glissement d’un mois !

M. LOZACH. – C’est le cas depuis le début, mais c’est vous qui le faites passer à deux mois !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Depuis le début de quoi ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale, rapporteur de la première commission. – Depuis le passage du RMI au RSA !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Là, nous sommes d’accord.

M. LOZACH. – Voilà, depuis le début !

M^{me} LA PRESIDENTE. – C’est, non pas depuis le début, mais depuis le passage du RMI au RSA !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale, rapporteur de la première commission. – Tout à fait.

En tout cas, c’est bien votre décision et non pas la nôtre !

M. LOZACH. – C’était tout à fait possible et cela a été conventionné !

Mais même sur le constat, je suis très sceptique quant aux chiffres que vous avez cités, monsieur GAUDIN, mais nous reprendrons le débat en 2016.

M. FOULON. – Les chiffres sont là ! Il s’agit bien de 2,6 M€ : 1,3 M€ de dépenses sous-estimées et 1,3 M€ de recettes surestimées.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale, rapporteur de la première commission. – Et encore, je suis optimiste en parlant de 2,6 M€ ! Vous me reprochez d’être pessimiste, mais honnêtement, je pense que le chiffre sera supérieur à 2,6 M€, mais c’est celui que je vous avance pour être optimiste !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l’Agriculture, des Services et du Tourisme. – Un mot, concernant la DM qui vous est soumise, sur le remboursement à l’ADRT des 65 392,19 €. Je ne pensais pas en parler, mais puisque M. LOZACH y est revenu, je vais en dire un mot en tant que Président de l’ADRT.

Quand j’ai pris mes fonctions à la tête de l’ADRT, j’ai tout de suite été sollicité par cet agent qui, comme il est indiqué dans le rapport, était chargé de mission afin d’animer la Mission Europe et mis à disposition du Département auprès de l’ADRT. Il faut savoir très honnêtement que cet agent mis à disposition, moyennant 90 000 € versés annuellement à l’ADRT, ne fait pas partie de l’organigramme de ladite Agence. Celle-ci est chargée de la promotion touristique et de la réservation avec les hébergeurs et les offices du tourisme, tandis que cet agent relève de la Mission Europe. Il ne faisait donc pas partie de l’organigramme de l’ADRT et il n’avait d’ailleurs pas de bureau au sein de l’ADRT. Déjà, premier problème !

Deuxième problème, j’ai reçu cet agent avec le Directeur de l’ADRT. En fait, il pouvait prendre sa retraite depuis plusieurs années, mais il attendait, dépendant de l’organigramme du Conseil départemental, d’être reçu par le Président du Conseil général pour pouvoir négocier son départ en retraite. Il nous a dit que celui-ci n’avait jamais voulu le recevoir et que c’était la raison pour laquelle il venait vers nous, nous demandant de faire quelque chose. J’ai sollicité un rendez-vous avec la Présidente du Conseil départemental qui l’a tout de suite reçu. Il a donc fallu payer ce que nous devons payer, une somme importante pour son départ en retraite. Puisque les dispositions n’avaient pas été prises avant, il nous a bien fallu les prendre. Il nous a demandé maintes et maintes choses qui lui avaient été promises et auxquelles nous n’avons pas donné suite. Force est tout de même de reconnaître que c’était plutôt particulier.

Je ne voulais pas en parler, mais puisque vous l’avez évoqué, monsieur LOZACH, je tenais tout de même à en dire un mot. En tout cas, si tous les agents arrivant à l’âge de la retraite viennent nous solliciter avec de telles primes de départ, nous allons vite fermer le parapluie !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je rappelle simplement que le début de cette mise à disposition, c’est-à-dire de tout le dispositif que vous venez de décrire, date de mai 1998. Ce n’est pas nous qui, à ce moment-là, étions aux responsabilités !

Par ailleurs, je n'ai pas voulu céder, en effet, à des demandes qui, à mes yeux, étaient exorbitantes pour le départ en retraite de cet agent. Je le confirme et je l'assume pleinement.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Nous n'avons pas non plus cédé à ses demandes, mais nous avons dû, ce qui faisait aussi partie de notre responsabilité, solutionner le problème. Mais, je le répète, nous n'avons pas non plus cédé à ses requêtes qui étaient honteuses. Si c'était connu sur la place publique, je vous jure que plus d'un en serait surpris dans ce département !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, nous procédons au vote de cette décision modificative du budget principal, chapitre par chapitre et ligne par ligne.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	VOTE			RECETTES	VOTE		
		pour	contre	abst.		pour	contre	abst.
<u>90 – Equipements départementaux</u>								
Chapitre 902 : Enseignement	- 8 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 903 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	19 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	- 11 000 €	30	0	0	-			
<u>92 - Opérations non ventilées</u>								
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	147 545 €	30	0	0	147 545 €	30	0	0
Chapitre 926 : Transferts entre les sections	71 003 €	30	0	0	71 003 €	30	0	0
TOTAL	218 548 €	30	0	0	218 548 €	30	0	0

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	VOTE			RECETTES	VOTE		
		pour	contre	abst.		pour	contre	abst.
<u>93 - Services individualisés</u>								
Chapitre 930 : Services généraux	17 865 €	30	0	0	-			
Chapitre 932 : Enseignement	- 2 500 €	30	0	0	-			
Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	- 25 700 €	30	0	0	-			
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	- 22 200 €	30	0	0	-			
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	1 201 523 €	30	0	0	14 923 €	30	0	0
Chapitre 935-6 : RSA	- 1 133 500 €	16	14	0	-			
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	- 7 402 €	30	0	0	12 963 €	30	0	0
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	- 200 €	30	0	0	-			
<u>94 – Services communs non ventilés</u>								
Chapitre 943 : Opérations financières	- 6 537 €	30	0	0	-			

Chapitre 945 : Provisions	23 000 €	30	0	0	16 463 €	30	0	0
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	71 003 €	30	0	0	71 003 €	30	0	0
TOTAL	115 352 €	16	14	0	115 352 €	30	0	0

TOTAL GENERAL	333 900 €	16	14	0	333 900 €	30	0	0
----------------------	------------------	-----------	-----------	----------	------------------	-----------	----------	----------

Par ailleurs, je mets aux voix l'actualisation des autorisations de programme concernant la voirie, le patrimoine rural non protégé, soit + 11 000 €, et les aides économiques, s'agissant de l'acquisition d'un véhicule de tournées pour 2 000 €. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Concernant le budget annexe du Parc départemental, je mets aux voix les propositions de la décision modificative. (*Adoptées à l'unanimité.*)

S'agissant du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, je mets également aux voix les propositions de la décision modificative. (*Adoptées à l'unanimité.*)

Enfin, je mets aux voix la proposition visant à appliquer une augmentation générale de 3 % sur les tarifs d'analyses du Laboratoire – ensemble du catalogue – à compter du 1^{er} janvier 2016. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Mes chers collègues, ayant achevé l'examen des rapports inscrits à notre ordre du jour, nous en venons à l'examen du vœu et des deux motions.

EXAMEN DU VŒU ET DES MOTIONS

M^{me} LA PRESIDENTE. – Les commissions s'étant réunies, j'invite les rapporteurs ou les Vice-présidents à nous faire part de ce qui a été décidé au sein de chacune d'elles.

Projet de loi Noé

« Il n'y a aucun métier qui n'ait son apprentissage » Jean La Bruyère

M. SIMONNET, Rapporteur de la cinquième commission. – Absente cet après-midi, M^{me} GRAVERON m'a demandé de présider la commission qui s'est réunie pour examiner un vœu et une motion.

Concernant ce vœu déposé par moi-même, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre, la cinquième commission, à l'unanimité, propose à l'Assemblée de l'adopter, ainsi modifié :

« Le projet de loi Noé – Nouvelles Opportunités Economiques –, autrement appelé « Macron 2 », doit être présenté début 2016 au Conseil des ministres.

« Il prévoit notamment d'autoriser des artisans à l'installer sans qu'ils ne disposent des qualifications et des formations requises pour l'exercice de leur métier.

« Demain, si ce funeste projet venait à être adopté, chacun pourra s'improviser menuisier, charcutier ou maçon, y compris dans les professions réglementées, comme dans la coiffure !

« Cela signifierait la mort de l'apprentissage et, par la même occasion, de l'artisanat français de qualité !

« Emmanuel Macron, le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, joue un mauvais rôle, celui de l'apprenti... sorcier !

« Avec ce projet de loi, il se fait le chantre d'une « überisation » de l'économie française. Ironie de l'histoire, c'est un ministre d'un Gouvernement socialiste qui propose ce texte, symbole d'une libéralisation outrancière et destructrice.

« En permettant à n'importe qui de faire n'importe quoi, le Gouvernement va fragiliser les entreprises artisanales avec une concurrence déloyale et créer des micro-entreprises sans savoir-faire, ni avenir.

« Au final, le consommateur sera le grand perdant puisque des "artisans" non formés seront dans l'incapacité d'apporter la même qualité de service ;

« L'apprentissage est une filière d'excellence, comme tout autre voie de formation, une passerelle vers un emploi durable et non délocalisable, qui connaît déjà une crise profonde. Le diplôme est, selon toutes les enquêtes nationales, la porte d'entrée sur le marché du travail.

« Elle se traduit par une baisse continue du nombre d'apprentis, que ce soit à l'échelon départemental, régional et national.

« Cette chute s'explique par les nombreuses difficultés que peuvent affronter les maîtres d'apprentissage : réglementation trop contraignante, lourdeurs administratives, charges trop importantes...

« N'oublions pas que les apprentis d'aujourd'hui formeront la main-d'œuvre de demain ! Alors, n'allons pas décourager les entrepreneurs de les recruter !

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2015,

« Demande à l'Etat le retrait de ce projet de loi Noé ».

Je précise que nous avons supprimé la référence à la baisse du nombre d'apprentis dans le Limousin entre 2011 et 2014 car nous n'avions pas, les uns et les autres, les mêmes chiffres.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix, ainsi modifié, ce vœu. (*Adopté à l'unanimité.*)

Enjeux pour l'élevage du projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement

M. SIMONNET, Rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission invite l'Assemblée à voter en l'état la motion présentée par M^{me} JOUANNETAUD, au nom du groupe de la Gauche.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Félicitations !

M. SIMONNET, Rapporteur de la cinquième commission. – J'en rappelle les termes :

« Considérant qu'un accord économique et commercial global a été conclu avec le Canada en septembre 2014, que l'Union européenne et les Etats-Unis ont débuté en 2013 la négociation du Partenariat transatlantique pour le Commerce et l'Investissement, le PTCI ;

« Considérant qu'en matière de libéralisation des droits de douane, il est primordial de veiller au maintien de nos acquis fondamentaux dans les domaines sociaux, environnementaux, alimentaires et sanitaires ;

« Considérant qu'en matière d'élevage, secteur particulièrement sensible, le Gouvernement français a réaffirmé que les différents types de viande et leurs produits transformés doivent bénéficier d'un traitement spécifique ;

« Considérant que l'exigence de traçabilité et de respect des règles européennes s'applique pour l'ensemble des accords commerciaux et reste une constante de la position française dans les négociations commerciales ;

« Considérant que la France défend comme un objectif prioritaire pour l'Union européenne la reconnaissance et la protection effective des indications géographiques – IG – qui témoignent de savoir-faire développés par les producteurs et participent au dynamisme des territoires ruraux ;

« Considérant que la politique agricole commune 2014-2020 apporte un soutien financier puissant au secteur agricole et agroalimentaire européen pour favoriser son développement, et que lors de la dernière réforme de la PAC, la France a œuvré pour que le système d'aides couplées soit consolidé, notamment pour soutenir les filières les plus sensibles, tel l'élevage ;

« Considérant les différences de conditions et de coût de production de part et d'autre de l'Atlantique et de la nécessité d'éviter une déstabilisation de prix sur la filière bovine ;

« Considérant l'impérieuse nécessité de préserver le modèle agricole et alimentaire européen, de préserver les emplois qui y sont liés, et que la France et l'Allemagne jouent un rôle moteur en vue d'atteindre ces objectifs ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2015,

« Demande à MM. les Ministres de l'Agriculture et des Affaires étrangères et du Développement international de rester attentifs à ce que la viande bovine européenne bénéficie, dans les négociations en cours, d'une approche particulière garantissant qu'elle ne fasse pas l'objet d'une libéralisation dommageable et donc de distorsions de concurrence, et qu'il soit tenu compte des contingents déjà accordés dans des négociations précédentes ;

« Demande, enfin, qu'il soit définitivement acté que la viande importée respectera la réglementation européenne, que les viandes d'animaux ayant fait l'objet d'un traitement aux hormones ou par tout autre promoteur de croissance ou ayant subi une décontamination chimique non autorisée par l'Union européenne ne pourront être commercialisées sur le sol européen. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Garantir aux Départements les moyens de maintenir leurs politiques

M. GAUDIN, Rapporteur de la première commission. – La première commission vous invite à la majorité, par trois voix contre celles de l'opposition, à adopter en l'état la motion déposée par moi-même, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre, et ainsi rédigée :

« Le poids croissant des dépenses sociales effectuées pour le compte de l'Etat asphyxie les départements et leur ôte toute capacité d'action. Depuis 2004, leurs difficultés financières s'accroissent en raison de l'absence d'une compensation juste et pérenne du financement des trois allocations individuelles de solidarité : le RSA, la PCH et l'APA.

« Cette situation remet en cause l'égalité territoriale, fragilise la capacité d'action et d'investissement des départements, comme celle de milliers d'acteurs économiques, sociaux ou associatifs qui font vivre l'ensemble de notre pays. Abandonner les départements, c'est abandonner les populations les plus fragiles des territoires qu'ils représentent.

« La prise en charge du coût croissant de ces allocations n'est plus supportable du fait de l'inadéquation structurelle entre ressources et dépenses. Sans solution pérenne, notre modèle social ne pourra plus être garanti. Le pacte républicain sera rompu.

« Au nom de la cohérence, l'Etat doit garantir à nos collectivités les moyens d'exercer leurs compétences.

« A défaut de porter la nécessaire réforme des finances locales, il est attendu du Gouvernement qu'il organise en priorité la recentralisation du financement de l'allocation RSA, en laissant aux départements des recettes dynamiques. L'Assemblée des Départements de France, l'ADF, déterminera en assemblée générale extraordinaire, en décembre 2015, les modalités techniques et financières de cette recentralisation.

« Depuis quatre ans, les départements ont démontré leur volontarisme à travers la tenue de groupes de travail conjoints entre Matignon et l'ADF chargés de trouver une solution commune. Sans marge financière, les départements ont désormais besoin de

décisions urgentes et non plus d'un énième cycle de discussions. L'heure n'est plus aux tergiversations.

« Aux côtés de l'ADF, les élus du Département de la Creuse exigent :

- des mesures immédiates pour 2015 en faveur des départements les plus en difficulté ;
- des mesures durables pour garantir dès 2016 la pérennité du RSA et la compensation financière des départements dans la prise en compte du reste à charge ;
- un calendrier ferme de mesures concrètes dès la loi de finances 2016 ;
- l'adoption de mesures permettant de ralentir l'envolée des dépenses sociales que les départements servent au nom de l'Etat, notamment l'APA – ticket modérateur, recours sur succession... Il n'est plus question pour les départements de subir des dépenses nouvelles, qu'elles soient imposées par voie législative ou réglementaire.

« Aujourd'hui, la politique sociale de la France n'est plus financée. L'Etat doit être capable d'assumer ses responsabilités essentielles à l'égard de nos concitoyens les plus fragiles.

« Faute d'avancées, le département de la Creuse n'inscrira dans son budget que le niveau de dépenses sociales votées en 2015 ».

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous voterons contre cette motion, au moins pour deux raisons.

D'abord, vous préconisez le recours sur succession pour l'APA. Nous sommes fondamentalement opposés à cette solution parce que ce serait tuer l'APA pour nombre de bénéficiaires et replacer les personnes âgées à domicile dans de très mauvaises conditions.

Ensuite, nous ne voulons pas d'un prochain budget insincère par le fait que ne serait pas inscrit un niveau suffisant de dépenses sociales.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous savez bien que les budgets comportent une ligne « dépenses imprévues ». C'est ainsi qu'ont déjà procédé pour l'année 2015 certains départements, c'est-à-dire qu'ils n'ont inscrit que les dépenses de l'année 2014, le reste étant pris sur les dépenses imprévues.

C'est là un affichage fort à l'égard du Gouvernement et du cabinet du Premier ministre qui travaillent actuellement avec l'Assemblée des Départements de France sur cette fameuse recentralisation du RSA. L'un des premiers écueils est, bien évidemment, vous l'imaginez, l'année de référence.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 voix contre.*)

CLÔTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quarante.)
